

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

le scénario
de l'inacceptable:
sept ans après

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

**le scénario
de l'inacceptable:
sept ans après**

MAI 1977

© Paris, La Documentation Française, 1977

ISBN : 2-11-00029-5

Avant-propos

La politique d'aménagement du territoire menée en France est le plus souvent considérée comme très pragmatique, une sorte de pilotage à vue avant la lettre. Ce n'est pas tout à fait faux si l'on songe à la multiplicité de ses interventions dites ponctuelles, au souci qu'elle apporte au financement d'un axe routier ici, d'un équipement là, d'une zone industrielle ailleurs, au sauvetage d'une entreprise en difficulté ou à l'implantation d'une usine de 200 emplois.

La variété de ses interventions et les opérations très individualisées, parfois « microlocalisées » ne sauraient cacher l'essentiel. Cette politique a servi depuis vingt-cinq ans les desseins du développement du système économique français dans la grande aventure de son insertion internationale.

Après avoir déployé beaucoup d'efforts : politique des métropoles d'équilibre, création des agences de bassin et des parcs régionaux et nationaux, mise en place de missions interministérielles d'aménagement touristique dans le Languedoc-Roussillon et en Aquitaine, création de commissariats à la rénovation rurale en Bretagne, en Auvergne et dans le Limousin et de commissariats à la reconversion minière, puis à l'industrialisation, etc..., la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.) est naturellement conduite, après 1968, à réfléchir à la cohésion, à la cohérence à long terme de l'ensemble de ses politiques. Par conséquent à les mettre en perspective.

Telle fut l'origine des études prospectives menées par la D.A.T.A.R. dans le cadre du Schéma général d'aménagement de la France. Telle fut l'origine de la première de ses études, sans doute l'une des plus importantes que l'on ait menée en France et pourtant encore mal connue de beaucoup ; elle fut publiée sous le titre d' « Une image de la France en l'an 2000 » (1).

Il n'était pas inutile de relire, de réexaminer et de réévaluer ce travail fait en 1969, non seulement à la lumière des résultats du recensement démographique de 1975, mais encore en mesurant le chemin parcouru par les politiques d'aménagement du territoire depuis sept ans. En outre, alors que notre pays hier était engagé avec vigueur dans la compétition internationale, il se voit aujourd'hui confronté durement à la crise. Au fond, où en est-on du cheminement antérieurement décrit et qui nous menait à cette image « inacceptable » de la France trente ans plus tard ? Suivons-nous la même pente ou avons-nous créé des infléchissements irréversibles qui rendraient cette image irréaliste ?

*
**

(1) **Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'Inacceptable** (Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 20). Paris, La Documentation Française, 1971.

« Une image de la France en l'an 2000 » fut commandée par la D.A.T.A.R. au début de 1969. De cette étude émergea une méthode d'investigation à long terme, plus connue aujourd'hui sous le nom de méthode française des scénarios, à la fois par sa spécificité et pour la différencier des prédictions futurologiques des Américains de la Rand Corporation ou du Hudson Institute.

En gros, la méthode était la suivante :

- élaborer une « base » 1969-1970, c'est-à-dire un système explicatif d'organisation de la société française s'approchant suffisamment de la réalité pour ne pas lui être infidèle, et correspondant à l'objectif du scénario ;
- dérouler la logique dynamique de ce système dans le temps, en mettant en valeur les convergences et les conflits des différentes tendances qu'il comporte ;
- dresser à des moments arbitrairement choisis, 1985-2000, des images résultant du mouvement général de ces tendances.

L'importance essentielle jouée par les tendances dans ce scénario l'a fait appeler « tendanciel ». En fait, lorsqu'on parle de tendances, il ne s'agit pas d'extrapolations simples, ni a fortiori de prolongements de courbes. De même, ce scénario n'est pas un modèle, au sens strict de ce terme, de style quantitatif ou mathématisé ; il ne résulte pas de l'intervention des ordinateurs. Il s'agit en fait d'un discours sur « la société française », telle que définie au départ (la base), discours s'organisant comme un récit historique (simulation historique).

L'intérêt très grand de cette manière de faire vient des mécanismes de fonctionnement du système, des résultats de sa dynamique générale.

C'est d'ailleurs eux qui intéressaient la D.A.T.A.R. : sur quels mécanismes opérer, quelles inflexions donner au cours des événements pour agir concrètement dans le sens souhaité ?

Cependant, ces mécanismes de fonctionnement ne sont pas purement objectifs, comme immanents : ils découlent du but donné au scénario, des contraintes imposées à son déroulement et des hypothèses de caractère théorique faites au préalable.

Le scénario avait pour **objectif** l'organisation de l'espace français en l'an 2000. Tout objectif implique une certaine structure de la base dont on part : ici, cette structure était décomposée en quatre sous-ensembles : la société industrielle, la société agricole, la société urbaine, la société rurale. Les quatre sociétés ont leurs propres lois de fonctionnement et de reproduction, elles agissent l'une sur l'autre, elles entrent en conflit ou se confortent selon les cas ; toutes quatre, et c'est là l'important, sont liées étroitement à l'espace et à son organisation.

Il va de soi qu'un autre scénario : par exemple l'avenir du bassin méditerranéen nécessiterait une structure de base du scénario tout à fait différente : Etats-nations, firmes multinationales, systèmes ethniques et religieux, etc...

Cependant, il vaut la peine de noter qu'en privilégiant des « sociétés » à propos de l'organisation de l'espace français, l'espace n'apparaît pas comme abstrait et neutre, mais comme produit à travers des conflits de groupes sociaux à propos de l'organisation générale de la société et à travers des conflits d'intérêts à propos de l'espace entre les différentes sociétés. En somme, une image de la France en l'an 2000, ce n'était pas seulement une organisation physique de l'espace français à cette date, mais aussi un certain visage de la société française elle-même.

Les **contraintes** imposées au déroulement du scénario découlaient naturellement de la manière dont la D.A.T.A.R. entendait voir se dérouler les choses. Le système socio-économique existant devait en effet être maintenu en place. Il ne pouvait être question de laisser l'imagination errer au-delà du maintien du capitalisme et du système politique existant. Certes, il ne pouvait en être ques-

tion ; mais comment faire pour l'éviter si d'aventure quelque accident surgissait ? Il fallait donc introduire dans les mécanismes générateurs de l'histoire un ou des régulateurs. La dynamique du scénario n'était plus automatique et politiquement autonome : le pouvoir politique était inséré à sa place dans le système. Il ne s'agit donc pas là d'un scénario du « laisser-faire », mais d'un scénario de « régulation politique ». La question devenait : « que serait le visage de la société française en l'an 2000 si le pouvoir politique n'intervenait pas plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors ? ».

Les hypothèses faites au préalable étaient de deux sortes :

— d'une part, des quatre sociétés formant le système de base, l'une d'entre elles était motrice : la société industrielle, les grandes sociétés et particulièrement celles à dimension internationale ;

— d'autre part (outre le fait de supposer l'absence de guerre mondiale), un environnement économique capitaliste homogène et l'absence de crise économique mondiale ; hypothèses sur lesquelles nous reviendrons plus loin pour apprécier les modifications que la crise actuelle apporte au développement du scénario.

*
**

Comment se déroulait l'histoire de cette société française pendant les trois décades allant de 1970 à l'an 2000

Elle se décomposait schématiquement en quatre périodes :

• Les années 1969 à 1971 voient se développer des tensions disparates, variées dans le temps et dans la forme, mais qui ont toutes cette caractéristique de nécessiter pour leur solution l'intervention des plus hautes instances de l'Etat. « Les actions menées, que chaque groupe estime compatibles avec le système, entraînent une menace globale de destruction des institutions ; chacun accuse le système globalement » (1).

« L'Etat se trouve confronté à un sérieux dilemme : d'un côté, les uns le poussent à répondre à certains problèmes immédiats et souvent contradictoires ; d'un autre côté, la politique d'ouverture vers l'extérieur accroît les effets bénéfiques à l'industrialisation de la concurrence internationale. »

« L'Etat ne parvient pas au moyen de son action traditionnelle à apaiser le climat social et les instances locales ne jouent pas du tout leur rôle de « soupapes de sécurité »... La situation risque de dégénérer en conflit... Seule la régionalisation paraît susceptible de diminuer les tensions. »

D'après le scénario, la réforme régionale est donc introduite en 1972, ce que devait confirmer la réalité trois ans après la rédaction du scénario, mais trois ans aussi après l'échec du référendum sur la régionalisation.

• La seconde phase s'intitulait dans le document « heurs et malheurs de la régionalisation ».

Apparaissent en effet progressivement deux catégories de régions : les régions « riches » que les nouveaux pouvoirs accordés tendent à renforcer, les régions « pauvres » dont les moyens ne suffisent pas à leur développement. « Les régions riches refusent en fait de financer le développement des régions moins favorisées. Elles estiment qu'une augmentation de leurs ressources leur donnerait un plus grand pouvoir décisionnel et par conséquent une meilleure aptitude à résoudre leurs propres problèmes ».

(1) Cette citation et les suivantes sont extraites d' « Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable », *op. cit.*

Par contre, « les responsables des régions moins développées exercent de continuelles pressions sur le pouvoir central en vue d'obtenir des aides financières supplémentaires ».

Comment l'Etat garant de la permanence du système social réagit-il devant ces pressions contradictoires dont il est l'objet ? L'Etat est pressé en quelque sorte de prendre parti pour la croissance ou pour l'équilibre.

La Région Rhône-Alpes, en dehors de la Région parisienne, étant la plus en pointe, l'Etat décide d'entreprendre une expérience pilote avec elle. Le dialogue aboutit à un accord attribuant à la Région Rhône-Alpes de nouveaux moyens financiers.

L'exemple de la Région Rhône-Alpes va naturellement faire école et après elle le Nord, la Lorraine, l'Alsace et la Provence-Côte d'Azur agissant dans le même sens. L'Etat, devant l'expérience positive de Rhône-Alpes, entreprend d'étendre à ces régions le système d'accords passés avec elle.

Nous sommes à la fin des années 70.

« De leur côté, les responsables des régions moins développées s'inquiètent de la réduction relative des subventions allouées. » Pour donner, apparemment, satisfaction à ces régions, le pouvoir central donne aux accords passés avec les régions riches, « force de loi, en les unifiant et en les généralisant... Il renonce donc de plus en plus à équilibrer le développement. Par là il entend donner aux responsables des régions développées les moyens de rendre plus effectif et plus opératoire leur pouvoir décisionnel ».

- La troisième phase des années 1985 à 2000 est dominée par les conflits non plus entre régions mais entre la « société industrielle » et la « société urbaine ».

La société industrielle est pour sa grande part concentrée dans des zones de polarisation urbanisées à plus de 80 % où vivent les deux-tiers de la population française.

Mais ces zones connaissent deux mouvements concomitants :

— une opposition croissante entre responsables économiques et responsables politiques régionaux ; ceux-ci reprochent à ceux-là de vouloir reconsidérer leur politique de localisation pour s'installer dans les régions où les frais d'installation et de fonctionnement seront moins élevés, au risque de voir ces zones de polarisation stagner, subir même une récession, et s'amplifier les conflits sociaux ;

— une opposition entre les tenants de la rationalité économique et les tenants de ce que l'on pourrait appeler la « rationalité urbaine » ; ces derniers acteurs qui se sont multipliés au cours des années 80, se donnent comme finalité la réalisation de l'individu dans son cadre de vie quotidienne et non plus dans son travail et, par conséquent, réclament le transfert d'une partie de la valeur ajoutée pour la réalisation d'équipements sociaux et collectifs. Sont apparus également des mots d'ordre sur l'appropriation collective du sol et de « l'appareil de vie urbaine ».

Après 1985, la société industrielle qui continue de se développer en gardant le rôle moteur dans l'évolution de la société française, est entrée en conflit avec la société urbaine qui, jusqu'alors, avait été son fondement : ses valeurs entrent en opposition avec celles qu'engendre la société urbaine qui tend à imposer ses modes de fonctionnement à la société française.

Face à ces évolutions, les sociétés agricole et rurale se sont, elles aussi, transformées, d'autant plus qu'à quelques exceptions près, elles ont épousé le style de vie et les valeurs de la société urbaine.

- Au fur et à mesure de cette évolution, les tensions ressenties se font plus vigoureuses. De nouveau plane une menace sur l'ordre économique et social. La question des règles du fonctionnement des régions et du rôle de l'Etat se pose avec force.

Bien que profondément transformées — la société agricole a perdu avec la reconversion et le temps l'essentiel de ses structures traditionnelles, la société rurale s'est urbanisée et adopte une mentalité de plus en plus urbaine —, les régions moins développées s'exaspèrent de leur impuissance. Les régions développées sont prises entre les revendications des autres régions françaises et la nécessité de faire face à la concurrence internationale, en particulier en Europe.

Pour des raisons différentes, les unes et les autres se retournent vers l'Etat pour demander son intervention.

Afin de maintenir l'unité nationale, celui-ci ne voit plus d'autre solution que de développer dans un premier temps une idéologie fortement nationaliste, dans un deuxième temps de reprendre en main les moyens financiers et juridiques de son pouvoir dont il s'était en grande partie dessaisi au profit des régions.

Deux alternatives s'offrent finalement : un autoritarisme grandissant d'un Etat de type nationaliste, l'explosion sociale toujours possible.

Les auteurs du scénario ne choisissent pas et concluent en ces termes.

« Au seuil du XXI^e siècle, le libre jeu des tendances actuelles — et c'est la seule assurance qu'on ait si l'on respecte les règles de départ du scénario tendanciel — aura conduit à une situation dramatique. Certes, tous les avenir sont possibles à partir de là, mais au prix de conflits graves, quelle que soit la voie choisie, l'issue souhaitée. »

Cette conclusion plus que pessimiste justifiait à elle seule que les responsables politiques de l'aménagement du territoire sous-titrent eux-mêmes le document publié « scénario de l'inacceptable ».

Ce n'était pas la seule raison. Qu'on en juge.

— Dans le scénario, la population française est évaluée en l'an 2000 à 65 millions d'habitants, chiffre aujourd'hui admis mais qui, à l'époque où fut écrit ce scénario (1969), fut vigoureusement contesté, les prévisions de l'I.N.S.E. portant alors sur 72 millions d'habitants en l'an 2000.

D'où vient la différence, aujourd'hui acceptée ? Du gonflement de zones de polarisation urbaine où la natalité est moins forte, de la transformation corrélative des systèmes de valeur, de la famille et de la religion : phénomènes aujourd'hui constatés, mais hier tout à fait niés.

Plus des deux tiers de cette population occupent seulement un quart du territoire français dans de grandes zones de polarisation d'urbanisation et d'activité ayant une densité moyenne de l'ordre de 1 000 habitants au km². En contrepartie, le reste est essentiellement localisé dans des grosses et petites villes moyennes, au-delà c'est le quasi désert.

Le peuplement français se déporte vers les frontières de l'Est et du Nord — on a souvent appelé ce scénario : la France aux frontières —. A l'Ouest, ne subsistent que des poches d'activités autour de Nantes - Saint-Nazaire, Bordeaux et le pays Basque. Enfin, la Région parisienne s'est largement étendue en tache sur 150 km de rayon.

Autrement dit, non seulement deux France juxtaposées, mais une France déséquilibrée.

— Sur les 25 millions de population active en l'an 2000, le scénario en prévoit près de 18 millions — soit les trois-quarts — dans les zones de polarisation, dont à peine plus d'un million dans les poches d'activité de Nantes - Saint-Nazaire et Bordeaux. Ailleurs, un pourcentage élevé d'entreprises alors archaïques.

Au déséquilibre du peuplement, s'ajoute celui de la qualification des activités et des emplois.

**

Le scénario de l'inacceptable paraît aujourd'hui contredit sur deux points : l'Ouest français et particulièrement la Bretagne d'une part, les zones rurales et les petites villes d'autre part.

● *Il y a quinze ans, la Bretagne se vidait de ses habitants au profit de la Région parisienne en particulier. D'un solde migratoire défavorable, la Bretagne est passée, d'après le recensement de 1975, à un solde migratoire favorable. Mais l'Ouest connaît également des situations défavorables : la Bretagne centrale, le Segréen, le bocage normand.*

Regardons les emplois. De 1954 à 1972, l'effectif industriel est passé en Bretagne de 130 000 à 180 000 salariés. Avec les compensations d'emplois supprimés, cela fait 72 000 nouveaux emplois industriels. Ce n'est certes pas négligeable, encore que, dans le Bassin parisien où les entreprises ne reçoivent aucune aide au titre de la décentralisation, ce chiffre, pour la même période, dépasse les 250 000 emplois.

Il faut au demeurant ajouter certains correctifs. « La plupart des emplois industriels créés jusqu'ici en province par la politique d'expansion régionale sont des emplois peu ou non qualifiés. Les décentralisations ou les implantations nouvelles commencent le plus souvent par les tâches les plus simples, parce que ces tâches sont les plus faciles à implanter en province, celles qui supposent les moindres problèmes de formation, les moindres coûts, celles qui mettent le moins en jeu l'existence de l'entreprise durant la période délicate où elle supporte toutes les charges inhérentes à la mise en œuvre du programme » (1).

La politique d'aménagement du territoire a-t-elle transformé le cours des choses ? On ne peut absolument l'affirmer. « Sans vouloir démontrer l'efficacité de la politique entreprise dans le domaine de l'aménagement du territoire, on peut à tout le moins reconnaître que les transformations en cours sont dans l'ensemble conformes aux objectifs de cette politique, même s'il n'est pas vrai qu'elles en sont toutes directement inspirées » (1).

Ajoutons, pour donner un indice de la fragilité de l'Ouest breton quant à son avenir industriel, que les entreprises étrangères qui s'y sont implantées occupent leur position essentielle dans le domaine de la construction électrique et électronique où elles emploient de 40 à 50 % de la main-d'œuvre de ces branches.

● *Les résultats du recensement de 1975 et une récente étude sur les petites villes en France (2) laissent apparaître différentes indications sur la population rurale et sur la situation de ces petites villes, indications qui méritent quelques commentaires.*

— *La population rurale s'est stabilisée en France de 1968 à 1975, alors qu'elle n'avait cessé de diminuer depuis la guerre à un rythme, il est vrai, progressivement décroissant. Mais que cache ce phénomène apparemment positif ? Si l'on désigne par exode rural le solde net des émigrations et des immigrations, l'exode rural a en effet diminué. Mais l'exode rural est le solde de mouvements migratoires distincts : émigration des jeunes et immigration des personnes âgées. Sa stabilisation ne peut cacher le vieillissement de la population rurale due à la baisse de la mortalité valable dans toute la France, et à celle du nombre des naissances, due au départ des jeunes.*

De fait, on peut à la fois envisager une nouvelle réduction de l'exode rural et des risques profonds d'effondrement démographique, ce qui confirmerait les tendances, indiquées par le scénario inacceptable, à la désertification de vastes zones du pays.

— *Qu'en est-il des petites villes de 5 000 à 20 000 habitants ? Les résultats nous indiquent que leur taux d'évolution démographique annuel (+ 1,2 %) est très supérieur à celui de la moyenne nationale (+ 0,9 %), que leur place dans la*

(1) Pierre DURAND, *Industrie et régions* (2^e édition). Paris, La Documentation Française, 1974.

(2) *Les petites villes de France* (Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 64). Paris, La Documentation Française, 1976.

population urbaine française s'est accrue puisqu'elles ont absorbé entre les deux derniers recensements 16% de la croissance de la population urbaine contre 11,5% pendant la période intercensitaire précédente.

Cependant, cette situation globale ne saurait dissimuler trois faiblesses importantes et lourdes de conséquence, à court, moyen et long terme.

D'une part, une petite ville sur cinq perd de sa population (les villes de 5 000 à 7 000 habitants sont les plus menacées) et le déclin est plus accusé dans les régions du Nord-Pas-de-Calais, de Lorraine, des Vosges et du Piémont pyrénéen.

D'autre part, sur 533 petites villes de 5 000 à 20 000 habitants, près de 500 sont à monoactivité ou à monoindustrie. Il faut savoir — on ne le sait pas assez — que plus de 40% de ces villes ont plus de 50% de leurs actifs dans l'industrie et que 20% des établissements de 200 à 1 000 salariés sont installés dans des petites villes. C'est dire leur sensibilité aux évolutions de la conjoncture économique, mais aussi au redéploiement structurel de l'appareil industriel.

Enfin, la faible qualification de l'emploi qu'elles offrent contribue à une mobilité très forte de leur population. Les petites villes connaissent de ce point de vue une sorte d'instabilité permanente qui accuse encore leur fragilité.

Au total, ni la stabilisation de la population rurale, ni la croissance des petites villes n'infirmant sans conteste les tendances lourdes décrites dans le scénario de l'inacceptable.

Voilà donc quelques éléments du constat. Ils ne contredisent pas pour l'essentiel sept ans plus tard les descriptions du scénario.

L'évaluation demandée par la D.A.T.A.R. sur la pertinence de ce scénario et qui fait l'objet de la présente publication, démontre d'ailleurs dans le détail que les tendances qui avaient été analysées à l'époque et qui résultent de la trame des mécanismes de fonctionnement ne nous écartent malheureusement pas encore irréversiblement de la voie qui mène à cette image de la France indiquée par le scénario.

**

Nous avons signalé, à propos des hypothèses du scénario, que toute éventualité de crise économique internationale avait été écartée. Cette hypothèse recueillait l'accord de tous à l'époque. Seul le décrochage du dollar par rapport à l'or en 1971 devait marquer le premier signal de cette crise, qui depuis s'est développée dans le monde. En quoi cela a-t-il changé le cours des choses par rapport au scénario ?

Pour le sujet qui nous occupe, la crise a des conséquences majeures. L'Etat intervient désormais de manière beaucoup plus importante que dans la période passée dans le domaine industriel. Non qu'il ait négligé de le faire antérieurement, mais il se contentait pour l'essentiel — avant 1969, date de construction du scénario — de créer les conditions d'un fonctionnement compétitif des entreprises, de favoriser l'internationalisation de l'économie française. L'impératif industriel, qui trouve son expression dans le IV^e et le V^e Plan, exige la constitution, dans les principales branches d'activité, de quelques groupes industriels puissants, capables d'affronter la concurrence de leurs homologues étrangers, et l'intensification des investissements et des gains de productivité.

L'Etat n'intervient plus désormais de la même manière : ce n'est plus l'offensive de l'impératif industriel, mais la défensive d'une France qui doit « maintenir ses chances parmi les pays du peloton de tête », disons plus simplement une France qui s'efforce de ne pas décrocher des trois grands, Etats-Unis, R.F.A. et Japon, en luttant contre le déficit extérieur et en restructurant des secteurs, voire des entreprises au cas par cas.

Désormais se posent deux problèmes pour l'aménagement du territoire :

— celui de la réorganisation de la division internationale du travail qui, dans certains cas, va jouer en faveur des pays du tiers monde ou de pays de la périphérie européenne (Espagne) et en défaveur de branches industrielles fortement localisées en France (textile, habillement, cuir) et, dans d'autres cas, au bénéfice des trois grands et notamment du Japon et de l'Allemagne par exemple dans l'électronique et certains secteurs de la mécanique. En outre, si s'amorçait une tendance au repliement sur les Etats-Unis des investissements américains, le désinvestissement pourrait à terme être négatif pour l'Ouest français ;

— celui enfin du ralentissement de l'investissement des entreprises françaises. Celles qui investissent ont tendance à le faire sur place sans délocalisation dans d'autres régions et en accentuant les investissements de productivité : d'où marge de manœuvre réduite pour la politique de localisation et développement d'un important volant de chômage, largement bien qu'inégalement réparti sur le territoire national.

Ces deux problèmes se conjuguent pour figer la situation existante de déséquilibre entre l'Ouest fragile et menacé et la partie la plus solide de l'Est français soucieux avant tout de trouver sur place la solution aux problèmes d'emploi et, dans les secteurs développés, de maintenir leur expansion par l'amélioration de leur productivité.

En somme, la crise, dont l'hypothèse avait été exclue au départ du scénario de l'inacceptable, loin de modifier ce scénario, a tendance à lui donner une pesanteur plus grande sur le plan du déséquilibre des activités.

Par contre, elle semble avoir joué un autre rôle, imprévu. Le scénario, nous l'avons vu, considérait que la régulation générale des tensions économiques et sociales de notre pays passait par une série de mesures de régionalisation successives, de plus en plus étendues.

Or, il apparaît que le processus de régionalisation tel qu'il était indiqué dans le scénario ne s'est pas développé comme prévu. La réforme de 1972, tout en modifiant la situation antérieure, tout en donnant aux régions des pouvoirs et des moyens d'intervention financiers non négligeables, n'a pas eu l'ampleur décrite par les auteurs du scénario. Si, d'une année à l'autre, de nouvelles responsabilités sont données aux régions (examen de programmes d'action prioritaires régionaux pour le VII^e Plan, possibilité de passer avec l'Etat des contrats d'ensemble portant sur la politique des villes moyennes ou d'intervenir de manière plus accentuée dans le domaine économique et celui de l'emploi), si par conséquent des moyens de régulation économiques et sociales leur sont accordés, ce processus de régionalisation ne ressemble que d'assez loin à celui décrit dans le scénario, qui était à la fois plus rapide et de plus grande ampleur.

D'où vient l'écart entre la situation « simulée » et la situation réelle ?

Sans aucun doute d'une position ferme adoptée par les gouvernements depuis 1972 refusant de s'engager davantage sur le plan institutionnel. Ce n'est cependant qu'une demi-réponse : si les tensions avaient été telles que le prévoyait le scénario, peut-être l'Etat aurait-il finalement adopté des thèses plus « régionalistes ». S'il ne l'a pas fait, c'est donc non seulement parce qu'il ne l'a pas souhaité, mais encore parce qu'il a pu éviter de le faire.

On peut y voir deux raisons :

— en premier lieu, l'Etat a entrepris depuis dix ans un important effort de déconcentration administrative qui, année après année, donne plus de dossiers à gérer aux Préfets de département. Tel est le cas, par exemple, des comités départementaux pour la promotion de l'emploi ou de la délégation de pouvoirs quant à l'octroi des primes de développement industriel pour les investissements inférieurs à dix millions de francs, des primes d'installation artisanale et de l'aide spéciale rurale, ces deux dernières en totalité. Cette position est logique dès lors que la région n'est pas considéré comme une instance de gestion, mais comme un lieu de coordination ;

— en second lieu, la crise elle-même en s'étalant en quelque sorte sur l'ensemble du territoire, quoique de manière inégale, a dans une certaine mesure « gommé » la revendication régionale. Tout s'est passé comme si la solution de la crise relevait soit de mesures d'ordre général de la compétence gouvernementale, soit de mesures spécifiques auxquelles n'étaient parties prenantes que les entreprises et les collectivités locales d'une part, et les instances de l'Etat d'autre part.

En sorte que, loin de s'affirmer comme le seul régulateur des tensions de la société française, la régionalisation n'est apparue que comme l'une des trois composantes de la régulation et probablement la moins importante des trois. Prise entre le processus de déconcentration administrative vers le département, et l'étalement des problèmes d'emploi sur l'ensemble du territoire, la régionalisation s'est trouvée dans une large mesure privée de l'efficacité que lui avaient accordée les auteurs du scénario.

En somme, la régionalisation a pris moins d'importance parce que la crise en prenait davantage avec les inconvénients que nous avons signalés plus haut pour l'aménagement du territoire : la diminution de la marge de manœuvre dont dispose l'Etat dans sa politique de localisation des activités.

*

**

Dans la situation que nous connaissons désormais où différents équilibres sont constamment menacés (commerce extérieur, prix, budget...), il fallait choisir entre deux voies pour ce qui concerne la politique d'aménagement du territoire, soit transformer profondément ses finalités et ses objectifs — et lesquels ? — soit renforcer les politiques d'intervention jusqu'alors pratiquées.

C'est cette option qu'a choisi le Président de la République en décidant le 25 octobre 1976 au Conseil Central de Planification que « la politique d'aménagement du territoire sera renforcée en vue de mieux utiliser le potentiel de main-d'œuvre de chaque région et de mieux répartir les activités économiques sur l'ensemble du territoire ».

Le choix du Président de la République et du Gouvernement répondait ainsi à la double constatation du Rapport de présentation du VII^e Plan, à savoir que les déséquilibres territoriaux engendrent des processus inflationnistes cumulatifs d'une part et sont la source de tensions sociales d'autre part.

Le scénario de l'inacceptable a suffisamment mis l'accent sur les conséquences des déséquilibres territoriaux pour que soient mises en œuvre les décisions qui puissent les atténuer et les faire disparaître.

Jacques DURAND,

Chargé de mission à la
Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale

27 avril 1977

L'étude suivante
a été réalisée
par une équipe de

« PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT »

composée de

Bernard CUNEO
Colette DURAND
Claude HENRY
Claude LACOUR
Michel SAVY

Le texte suivant reprend l'essentiel
du rapport remis à la DATAR
en décembre 1976

LE SCÉNARIO DE L'INACCEPTABLE ... SEPT ANS APRÈS

Introduction

où la question sur « l'actualité et la pertinence du scénario tendanciel » pose un triple problème :

- d'évaluation des écarts entre le cheminement tendanciel et la « réalité »,
- de pertinence des hypothèses générales,
- de méthodes.

Chapitre 1 : Bilan des tendances

L'analyse des tendances observées pour chacun des quatre sous-systèmes confirme dans l'ensemble le repérage des tendances qui avait servi à élaborer la « base » du scénario tendanciel.

Chapitre 2 : La régionalisation

ou pourquoi ce « macro-régulateur », qui apparaît toujours nécessaire au vu du bilan des tendances n'a pas été véritablement mis en place.

Chapitre 3 : La place hiérarchisée de la France dans les économies occidentales Inégalement touchées par la crise

où l'analyse rétrospective conduit d'une part à s'interroger sur la trop grande simplicité des hypothèses « d'encadrement » du scénario tendanciel, d'autre part à donner une explication de l'occultation (provisoire ?) des conflits spatiaux.

Conclusion

d'où il ressort que le scénario de l'inacceptable est à la fois toujours d'actualité et déjà dépassé.

Introduction

En 1969 fut entrepris, à la demande de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, le scénario tendanciel de la France en l'an 2000, plus connu sous le nom de « scénario de l'inacceptable ».

Nous rappellerons, sans développer les aspects méthodologiques qui ont fait l'objet d'une publication à La Documentation Française dans la collection Travaux et Recherches de Prospective (1), que le scénario consistait en l'élaboration d'une « histoire » future de notre pays fondée sur la prolongation dans le temps de tendances déjà à l'œuvre, d'ordre économique, sociologique et démographique **ayant des implications sur la répartition des hommes et des activités dans l'espace national**. Il s'agissait d'une histoire singulière (qui n'était pas prédiction d'événements) dans des conditions particulières, le système socio-économique français devant être maintenu dans ses caractéristiques essentielles, l'environnement international demeurer stable.

A l'époque où ce travail fut entrepris, l'expérience française dans le domaine de la prospective était très limitée. Bien que l'élaboration des Livres Blancs et des S.D.A.U. (2), comme la préparation du VI^e Plan aient donné lieu à de multiples prévisions voire réflexions prospectives, celles-ci sont restées cependant autant de travaux parcellaires qu'il avait été impossible de systématiser.

Le « scénario de la France en l'an 2000 » a donc été, à notre connaissance, la première tentative d'un travail prospectif systématique sur le devenir de la société française et de son espace territorial. Parce qu'il était la première tentative de cette nature, l'élaboration de ce scénario a été soumise à des règles de jeu contraignantes, des hypothèses, sans lesquelles, pensait-on alors, l'entreprise expérimentale n'aurait pu aboutir compte tenu de la complexité qu'elle aurait présentée.

La règle générale que la D.A.T.A.R. demandait de respecter peut se formuler ainsi : « une évolution de la France « au fil de l'eau », dans un environnement international stable ».

Cette règle a été ensuite reformulée de manière plus opératoire en trois hypothèses :

— le système socio-économique français devait conserver ses caractéristiques essentielles (cf. encadré n° 1) ;

(1) **Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable.** (Collection Travaux et Recherches de Prospective, n° 20). Paris, La Documentation Française, 1971.

(2) S.D.A.U. : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

Parmi les règles du jeu données par la D.A.T.A.R., une des hypothèses de départ : la permanence du système socio-économique français

Toute l'analyse socio-économique que nous avons pu faire et que nous allons poursuivre, repose sur l'hypothèse fondamentale de la permanence du système capitaliste et de ses lois de développement propre. Il importe donc de préciser ici les contraintes que cette hypothèse nous impose. Elles sont de deux ordres : économiques d'une part, institutionnelles d'autre part. Nous n'aborderons pas les secondes dans ces lignes, car elles recouvrent le rôle de l'Etat dans ce domaine, rôle que nous serons amenés à étudier plus loin. Remarquons cependant qu'elles découlent en ligne directe des contraintes économiques ; en effet, une des principales fonctions de l'Etat et des institutions est d'assurer la cohérence du système ; par suite, toute menace sur cette cohérence économique se traduira par définition par une menace de destruction du niveau institutionnel en général, et de l'appareil d'Etat en particulier.

La notion de permanence du système socio-économique suppose donc a priori :

- l'absence de bouleversement sérieux, donc l'absence de tensions qui apparaissent insolubles entre les différents groupes sociaux,
- aucune modification des critères fondamentaux qui définissent l'économie capitaliste,
- aucun bouleversement réalisé au niveau de la société toute entière : localement, ou temporairement, il pourra y avoir des changements qui seraient réhibitifs s'ils étaient appliqués à toute la société.

Les critères principaux que l'on peut considérer comme indissociables du système capitaliste sont au nombre de trois. Il s'agit de :

- la propriété privée des entreprises qui mène à une identification du pouvoir de direction, et non de gestion, avec celui de possession ;
- la libre entreprise, qui fournit à l'entrepreneur la liberté de réaliser telle ou telle action ;
- le marché concurrentiel ou l'économie de marché qui entraîne la poursuite de satisfaction des besoins solvables avant tout.

On voit bien alors les critères qui s'opposent aux précédents :

- l'autogestion, la nationalisation, les coopératives qui se présentent comme des formes de propriété collective et de propriété publique ;
- la planification centrale de type impératif ;
- le marché oligopolistique, élément perturbateur de la concurrence.

Des conséquences des premiers critères pour notre économie, nous n'avons retenu évidemment que les seules tendances d'évolution qui ne remettent pas en cause la permanence du système socio-économique français. Des traits secondaires du système capitaliste en découlent, immuables : motivation du profit, attachement à la propriété, élargissement du capital, existence d'un salariat important, maintien des institutions étatiques indispensables à la permanence du système.

Nous poserons en principe que les mutations n'amèneront pas un changement de nature du système capitaliste, c'est-à-dire qu'elles ne se concrétiseront pas par la suppression de la propriété privée. Celle-ci se traduit encore par le maintien du principe de la libre entreprise, donc de la libre concurrence, ce qui n'est pas sans poser des problèmes et sans créer des tensions à une époque caractérisée par la tendance à la monopolisation de l'économie. En fait, la conséquence principale de notre hypothèse sera de nous imposer des directions de développement pour la société lorsque l'évolution de celle-ci et les tensions qui seront apparues nous amèneront à des aiguillages dont l'une des branches pourrait bien se traduire par une déstructuration du système. C'est alors seulement que l'on pourra mesurer l'impact de notre hypothèse sur les transformations socio-économiques, et évaluer le prix de son imposition pour les éléments constitutifs de notre société.

— l'environnement international devait demeurer analogue à ce qu'il avait été jusqu'alors ;

— l'Etat français devait rester l'observateur vigilant **du jeu** — plutôt que l'intervenant principal **dans** le jeu — complexe et ambigu des acteurs, des groupes sociaux, des institutions dont il avait pour mission de réguler les antagonismes. Cette régulation visait à rendre possible la première hypothèse.

« Les actions du pouvoir politique ne sont introduites dans la dynamique du système que dans la mesure où elles sont elles-mêmes tendancielle. La barque se maintient dans le courant et le timonier est à la barre ; il se contente de maintenir son bateau dans le courant et n'intervient avec énergie que s'il risque de chavirer dans une passe ou de s'échouer sur la rive. »

« Ici, l'Etat n'intervient pas plus qu'il ne faut pour que les choses aillent sans heurts graves. Il n'a pas de politique délibérément volontaire... Il n'intervient très fortement que lorsque l'unité nationale ou la permanence du système socio-économique existant sont ouvertement mises en jeu » (1).

Ces règles du jeu furent-elles opportunes ou pas ? Aurait-on pu en choisir de meilleures, aurait-on dû en imaginer d'autres ? Le débat est toujours ouvert sur la pertinence des hypothèses et des contraintes qui furent choisies et il nous faudra ici nous interroger sur les biais introduits par la façon même de prendre en compte ces hypothèses. Ce qui paraît établi en revanche, fondé sur l'expérience de divers travaux prospectifs concernant une aire territoriale — nationale ou régionale —, c'est **la nécessité de poser des hypothèses sur l'articulation entre l'objet étudié et son environnement et plus encore sur l'évolution de cette articulation** (fixité, stabilité, variabilité...). Nous y reviendrons ultérieurement dans le corps du rapport.

En son temps, la réalisation du scénario tendanciel a soulevé de très nombreux problèmes, l'entreprise était périlleuse à plus d'un titre. Les données nécessaires n'ont pas été toujours disponibles, l'appareil théorique a fait souvent défaut. Il a fallu choisir entre des théories explicatives de telle ou telle tendance, parfois radicalement opposées. Lorsque le scénario tendanciel a vu le jour, il a soulevé bien des polémiques, des controverses, des critiques. Mais les discussions les plus vives ont tourné autour de la question de savoir si l'image à laquelle aboutissait le cheminement était **probable** ou **possible**. Nous avons, à l'époque, évité d'intervenir dans ce débat, ce qui nous a valu d'entendre bien des fois l'anecdote de la voyante extra-lucide qui demande « qui est là » ? quand on frappe à sa porte.

En réalité, le débat nous paraissait peu fondé. Pour l'équipe qui l'avait élaboré, le scénario tendanciel dans le cadre des contraintes imposées était probable **et** possible, si l'on veut bien se rappeler que l'adjectif probable, comme l'adjectif possible, accepte chacun selon les cas au moins trois définitions.

Pour le premier :

- qui est fondé sur des raisons sérieuses quoique non décisives,
- qui, sans être absolument certain, peut ou doit être tenu pour vrai plutôt que pour faux,
- qu'il est raisonnable de présumer, de prévoir

et pour le second :

- qui peut exister,
- qui peut être ou ne pas être,
- qui est convenable, acceptable, supportable.

En fait, certains lecteurs du scénario cherchaient dans ce travail une certitude que nul ne pouvait leur assurer. Outre les hypothèses et les contraintes dont nous avons parlé comme pour l'analyse historique, le doute et l'erreur sont parties intégrantes de l'analyse prospective.

(1) Note succincte sur la méthode des scénarios — à partir d'un texte de J. DURAND en 1972.

Le devenir n'est pas plus transparent que l'accompli le virtuel que le réalisé. Les déterminismes les plus éprouvés sont inséparables de l'indéterminé, la tendance n'est pas une loi.

Or le scénario de l'inacceptable était construit sur des tendances dont certaines aboutissaient à des situations insupportables. Qu'on se rappelle

- la tendance à l'inflation structurelle,
- la tendance au chômage,
- la tendance à la concentration urbaine,
- la tendance à la tertiarisation des centres et à leur dépeuplement relatif,
- la tendance à la baisse du taux de natalité,
- la tendance à l'inégale croissance régionale,
- la tendance à la montée de la violence et à l'instabilité de la structure familiale, etc... etc...,

et l'on réalisera quelles sortes d'avenir nous aurions été amenés à brosser si nous nous en étions tenu là. Sauf à accepter d'éclater, de disparaître, les sociétés, les Etats modernes qui les gouvernent, régulent, aménagent, sinon toujours les tendances, du moins nombre des dysfonctionnements qu'elles entraînent. Cette régulation, cet aménagement n'ont rien de spontané. Ce sont les institutions, les groupes sociaux, des individus rassemblés de façon plus ou moins formelle qui lui donnent des contenus que l'Etat — entre autres mais principalement — traduit en politiques. La régulation sociétale, et nous l'entendons dans son sens le plus large, est donc un enjeu permanent. Qui dit enjeu reconnaît que rien n'est joué. Si les mécanismes profonds en action dans les sociétés contemporaines peuvent être pour l'essentiel connus, la régulation sociétale relève d'un jeu de forces qui varient dans le temps et dans l'espace et s'affrontent au creux des déterminismes où les lois économiques s'articulent avec les autres niveaux d'une société. Un scénario tendanciel ne peut fournir en l'état actuel une certitude quant à ce qui va réellement advenir. Il ne peut que tracer la trame des processus à l'œuvre (l'industrialisation, l'urbanisation, la concentration...), sur laquelle l'Etat, les institutions, les groupes sociaux, les individus en accord parfois mais surtout en conflit, vont inscrire une histoire qui n'est pas indépendante de celle des autres pays (1).

*
**

Quand les premiers résultats du recensement de 1975 furent connus, il apparut aux responsables de l'aménagement du territoire que la répartition des populations entre les régions, entre les villes de différentes tailles ne correspondait pas totalement au résultat du jeu des tendances retenues dans le scénario de l'inacceptable. Il devenait dès lors intéressant de chercher à comparer la situation actuelle à celle que laissait présager le cheminement du tendanciel, utile de cerner et de caractériser les éventuelles distorsions, important de comprendre les raisons de ces distorsions.

Il s'agissait en quelque sorte d'évaluer, puis éventuellement d'expliquer un écart.

Si l'on se rappelle que le « scénario de l'inacceptable » comprend une image 1970 appelée base, une image 1980-1985 et une image 2000, on comprendra que dans un premier temps nous ayons envisagé d'effectuer une coupe synchronique dans le cheminement pour construire une image en 1975 (en grande partie inexistante) afin de la comparer à l'image de la situation actuelle. A la suite de quoi, nous aurions pu étudier les écarts entre les deux images et nous prononcer sur les distorsions éventuelles qui affecteraient désormais le cheminement.

(1) En cela, est-il besoin de le rappeler, la méthode des scénarios telle que nous l'avons conçue se démarque d'autres « méthodes » de prospective qui privilégient la probabilité d'occurrence de l'événement ou d'une trame d'événements. Dans sa généralité le terme « scénario » en outre prête à confusion : il est employé pour rendre compte aussi bien d'une succession datée d'événements probables, que d'une image à long terme non nécessairement reliée à l'état actuel, que, enfin, de la trame des mécanismes et processus en œuvre.

Il a fallu bien vite abandonner cette idée. Il est en effet impossible de pratiquer **a posteriori** une coupe dans un cheminement, c'est-à-dire un **Jeu dynamique** de tendances et de tensions en interrelations.

La construction d'un cheminement s'accompagne d'un effet de désordre dans la mesure où les prospectivistes progressent par itérations successives sans toujours sauvegarder la cohérence nécessaire à la coexistence de tendances souvent antagonistes. L'image, la coupe synchronique, leur permet alors d'ordonner, de recentrer des éléments épars dont le lien de cohésion, la reproduction du système social pris en compte, n'est plus aussi apparent. Le cheminement tolère une certaine absence de l'ordre, qui n'est plus recevable au niveau de l'image. Il était donc absurde de notre part d'envisager d'opérer **a posteriori** une coupe synchronique dans le cheminement.

Si nous nous étendons quelque peu sur cet aspect négatif de cette approche un moment retenue, c'est qu'il a eu des conséquences bénéfiques en nous détournant d'un piège où, malgré l'expérience, nous allions tomber, celui qui consiste à confondre prospective et prévision, image et ensemble cohérent de projections. Il faut sur ce point nous arrêter quelque peu.

Pas plus que le cheminement n'est une prévision de la succession historique d'événements qui doivent advenir dans une société donnée, l'image n'est la prévision **de l'état** de cette société, à un instant donné, compatible avec le cheminement. Dans notre démarche, l'image est avant tout expression de la nécessaire **cohésion** entre les forces qui animent le système étudié (1). Il est vraisemblable qu'il y a plusieurs descriptions **cohérentes** d'un même état de cohésion ; ou encore plusieurs « actualisations » possibles, semblables quant au fond partiellement différentes quant à l'apparence, d'un même état de cohésion.

Pour reprendre l'image du bateau rappelée précédemment, nous pourrions dire que, s'il se laisse porter par le mouvement général que lui imprime le courant, le bateau est en cohésion avec les forces qui l'animent mais peut prendre des positions sensiblement différentes : les voiles peuvent être plus ou moins bien bordées, le bateau plus ou moins gîter, la proue peut être traînée ou au contraire posée à l'avant ; rien de cela ne vient rompre la cohésion de l'ensemble, c'est-à-dire que rien ne vient perturber la trajectoire du bateau imprimée par le mouvement du courant qui ne soit négligeable en première approximation ou naturellement corrigé par le réflexe spontané du barreur.

Mais il est vrai que le bateau va plus vite dans un cas que dans l'autre, ce qui peut suffire en un moment ultérieur à rendre impossible la poursuite du mouvement ou provoquer une forte divergence.

De même, en est-il de l'« image » dans un scénario tendanciel, laquelle n'est pas seulement expression de l'état de cohésion du système — avec, éventuellement associée, une description cohérente de cet état — à ce moment du cheminement, mais aussi expression de l'état de cohésion juste après ce moment, celui-là même qui fonde le cheminement pour la période suivante. C'est rappeler que dans notre « méthode » l'image sert à son tour de « base », de point de départ, pour la période suivante du cheminement.

Formellement le scénario tendanciel de la France en l'an 2000 se compose inséparablement d'une base, d'un cheminement, d'une image 1980-1985 et d'une image 2000. La base peut être considérée elle-même comme une image (celle de 1969-1970), mais une image tout à fait particulière puisque sa confection présuppose le choix **d'un principe organisateur** de la réalité dont on veut rendre compte (à savoir, dans le cas présent, la dynamique spatialisée de la société française), ce qui implique l'adhésion et l'utilisation de théories explicatives des phénomènes observés comme des données quantitativement disponibles et utilisées.

(1) Ceci renvoyant à l'hypothèse générale qui encadre le scénario tendanciel, à savoir la reproduction du système socio-économique français dans ses caractéristiques essentielles.

Le découpage en quatre sociétés

Ces sociétés seront étudiées en détail dans la seconde partie de cette base 1970 ; mais d'ores et déjà on peut en donner quelques caractéristiques principales.

- La société rurale se distingue de la société urbaine, du point de vue des statistiques I.N.S.E.E., par le classement des villes et villages de plus et moins de 2 000 habitants. Mais l'appartenance d'une ville à la société rurale dépend, en fait, plus du service qu'elle assure, de l'absence d'industries importantes dans ses murs, du mode de vie de ses habitants que du nombre de sa population

- La distinction entre société industrielle et société agricole est plus simple à faire et leur zone de recoupement se situe au niveau spécifique de l'industrie de transformation des produits agricoles.

Ces deux sociétés se rapportent au monde de production en vigueur, tandis que les deux précédentes sont liées au mode d'implantation des hommes sur le territoire. Il va sans dire que ni l'une, ni l'autre ne correspond à une société autonome aux frontières parfaitement définies, et il sera peut-être difficile de dire à laquelle appartient l'usine de traitement des produits laitiers décentralisée dans une petite ville de province. Mais ces sociétés sont cependant quatre facettes réelles de la société globale française, reflétant quatre niveaux d'existence spécifiques de ses membres. Nous dirons qu'elles sont homogènes, non parce qu'il existe au sein de chacune d'elle une communauté d'intérêts entre les individus, comme c'est le cas pour certains groupes sociaux ou socio-professionnels, mais parce que chacune d'elles manifeste une tendance naturelle à reproduire ses valeurs et son mode de fonctionnement, par une réaction collective en face de la pression que les autres exercent sur elles.

- C'est ce processus de développement que nous exposons, en tant que mécanisme de transformation de la société, dans les quatre tableaux qui vont suivre, et dont nous tirons maintenant les principales caractéristiques (cf. pp. 14 à 21).

— Les quatre sociétés n'ont pas la même importance vis-à-vis du mouvement dynamique de la société française. La société industrielle, lieu essentiel de la croissance des forces de production, joue le rôle de moteur dans l'ensemble du corps social. Elle a un effet d'entraînement sur les autres sociétés auxquelles elle impose petit à petit ses valeurs. La société globale, de société à dominante agricole qu'elle était, devient société à dominante industrielle ou « société industrialisée ».

— Les rapports de la société industrielle et de la société urbaine recouvrent deux phénomènes liés au développement de l'industrie : l'urbanisation, qui nécessite d'abriter les concentrations humaines et la résistance de la société urbaine aux modèles et valeurs de la société industrielle.

— Il existe une pénétration importante de la société industrielle dans la société agricole, physiquement (elle s'empare des produits de l'agriculture pour les transformer) et idéologiquement (valorisation de la rentabilité). Les traits classiques de la société agricole, que sont, pour l'essentiel, la personnalisation des rapports du travail entre les hommes et avec la terre, la hiérarchisation sociale basée sur le niveau de richesses individuelles, la propriété individuelle de la terre et son exploitation familiale, une faible accumulation capitaliste, liée à un mode de production fermé et orienté vers la polyculture, se trouvent en opposition avec leurs homologues de la société industrielle. Il s'ensuit une transformation progressive de la société agricole, dont la physionomie (découpage moins morcelé de la terre cultivée, technique nouvelle de culture, modernisation de l'équipement, coutumes sociales) change au fur et à mesure que la société agricole évolue (arrivée de nouvelles générations). Un des caractères fondamentaux de cette évolution telle qu'elle apparaît en 1970, est son insuffisance de rapidité : la course internationale à la compétitivité des grandes firmes provoque une mutation accélérée de la structure industrielle française, laquelle demande un soutien massif de la part de l'Etat, c'est-à-dire de la collectivité ; l'ouverture du Marché commun provoque une brusque prise de conscience de cet état de fait et corrélativement du coût pour l'industrie d'un secteur agricole trop archaïque. La mutation naturelle de la société agricole, sous la poussée du développement de la société industrielle, se transforme en mutation forcée avec amorce d'organisation par les pouvoirs publics d'un réel exode agricole.

Le rétrécissement de la société agricole s'accompagne de mutation dans la société rurale, qui en était jusqu'à présent la société de services (rapport de dépendance).

Cette ébauche d'analyse des quatre sociétés et de leurs relations nous a permis de montrer, dès à présent, quels étaient les mécanismes sociaux qui président à l'évolution de la société, et quels étaient les phénomènes majeurs qui particularisent la société capitaliste française de 1970.

Nous allons maintenant essayer de dégager les traits caractéristiques du système socio-économique considéré non plus sous l'angle « découpage sociologique », mais sous l'aspect « mode de production ». Nous étudierons ainsi les caractères permanents de la société industrielle en général, et de type capitaliste en particulier.

Source : Une image de la France en l'an 2000. Documents. Méthode de travail, op. cit. p. 22.

La base n'est pas seulement un point de départ du travail prospectif, elle en est littéralement le **soubassement**. Le principe organisateur qui la structure et l'ordonne, influe sur le cheminement comme sur les images. C'est à partir de la base que sont dégagées les tendances, mis en évidence les processus qui vont constituer la trame du cheminement. Si les processus constituent le fond, la trame, ce sont les institutions, les groupes sociaux, l'Etat qui vont, au travers de leurs conflits et plus rarement de leurs accords, réaliser le dessin final dont il est impossible aux prospectivistes de prévoir le contour, la figure, la forme. Le terme de scénario résume bien cette situation où l'on peut tracer l'ébauche, l'esquisse de ce qui peut se passer (en notant en marge quelques indications techniques) sans pour autant préjuger totalement du jeu des acteurs. La base est donc le soubassement d'un scénario tendanciel et les images pratiquées, quand nécessaires, sont les clés de voûte de sa disposition architecturale. Entre le soubassement et les clés de voûte, il y a le rapport insécable qui fait l'édifice construit.

Revenons alors à notre interrogation sur l'évaluation d'un écart entre la situation actuelle et celle qu'on pourrait déduire du cheminement du scénario tendanciel, pour constater aussitôt qu'il faut la reformuler de la manière suivante : existe-t-il une distorsion entre l'état de cohésion décrit dans le cheminement tendanciel autour de l'année 1975 et la « lecture » dynamique que l'on peut faire de la société française actuelle ? dans l'analyse de cette éventuelle distorsion, quelle part imputer à l'appréhension inévitablement partielle et schématique de la réalité à un moment donné (1), quelle place tiennent les contraintes — explicites ou implicites — sous-jacentes et inhérentes aux règles et aux hypothèses posées ou imposées ?

La relecture du scénario tendanciel, à la lumière des événements survenus ces cinq dernières années, nous a conduit à privilégier trois axes de réflexion :

— le premier consiste naturellement à réexaminer les nombreuses tendances, ordonnées dans notre base autour des quatre sous-systèmes de sociétés industrielle, urbaine, agricole et rurale, afin d'en cerner l'actualité et la pertinence, ou au contraire l'inexactitude ou l'infléchissement ; un certain nombre de travaux récents rendent possible cette évaluation qualitative.

— le deuxième axe a trait à la régulation globale de la société. On sait que les tensions et les antagonismes, notamment au travers de leurs dimensions spatiales, nous avaient conduits à retenir, sous la forme d'un vaste processus de régionalisation, un « macro-régulateur » de la société française nécessaire pour assurer sa cohésion dans le cadre des hypothèses générales fixées. Incontestablement, le contenu donné dans le tendanciel à ce processus de régionalisation n'apparaît pas conforme à la réalité. Pourquoi ?

— le troisième axe enfin concerne la « crise » et ses conséquences ; événement majeur de ces dernières années, expression du passage d'une économie de forte croissance (et qui dans le tendanciel gardait ce rythme) à une économie de faible croissance. Ce n'est pas la « non-prévision » de la crise qui nous intéresse ici (d'ailleurs ses causes ne peuvent évidemment être imputées à la seule société française ; et seule une analyse mondiale aurait pu nous convaincre d'en faire l'hypothèse), mais son aspect révélateur de mécanismes différentiels apparemment mal pris en compte dans la construction du cheminement tendanciel.

Le lecteur trouvera donc dans ce rapport un premier chapitre faisant le bilan des tendances animant chacune des quatre sociétés (cf. encadré n° 2) que distinguait le tendanciel, accompagné d'un bilan spatial, présenté à l'aide de cartes ; un deuxième chapitre sur la réalité de la régionalisation ; un troisième chapitre enfin sur ce qui nous paraît constituer un aspect déterminant dans l'analyse du mouvement actuel de l'économie française, à savoir l'intégration hiérarchisée de la France dans le développement du capitalisme international.

(1) Compte tenu de l'hétérogénéité dans l'état des connaissances.

Chapitre I

Bilan des tendances

1. LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le scénario tendanciel, l'étude de la société industrielle s'organisait autour de quelques principes simples. Il n'existait, à l'époque, aucune étude d'ensemble du type de la « Fresque historique » (1) ou de « La mutation industrielle de la France » (2). Nous avons donc choisi, en premier lieu, un certain nombre de branches et, pour chacune d'elles, repéré des évolutions tendanciennes, tant du point de vue technique que du point de vue des rapports entre les hommes dans la production, des institutions nécessaires à mettre en place pour accompagner ou permettre les évolutions repérées ou du point de vue de l'espace aménagé. Si cette étude par branche, riche de nombreuses tendances, permettait de percevoir un grand nombre d'évolutions utiles, elle péchait par son caractère très fragmenté. Était-il possible de lever cette multiplicité, de la rassembler dans quelques mécanismes plus globaux ?

Nous avons tenté de le faire ; il s'en est dégagé un système de lecture que nous allons restituer brièvement ci-dessous. Nous comparerons les tendances principales des traits majeurs de ce système de lecture, telles que nous avons pu les dégager il y a cinq ans, avec la situation réelle. Au delà de cette analyse terme à terme, nous verrons plus loin que la situation internationale de la France et le ralentissement de la croissance rendent partiellement irrecevable le modèle sous-jacent utilisé pour la société industrielle (cf. chapitre III).

La première notion rencontrée est celle de retard dans la société industrielle française par rapport aux sociétés industrielles voisines. Celle-là est donc d'emblée positionnée par rapport à celles-ci en termes d'équivalence structurelle, les différences de niveau de développement n'étant conçu qu'en termes de décalage dans le temps. Ce point, déjà mis en valeur dans l'introduction, sera développé dans le chapitre III. Ce retard jouait comme aiguillon sur les firmes françaises avancées qui étaient en mesure de combler leur handicap, d'où une société industrielle en évolution rapide, la présence grandissante du capital étranger en France n'entamant pas les capacités de réaction des firmes françaises. Il en résulterait un appel de plus en plus grand au marché financier, une concentration des entreprises allant se renforçant. Les investissements de recherche élevés et la recherche très importante de la productivité entraînaient une diminution relative des postes d'exécution et une forte tension de l'emploi sur le marché de la main-d'œuvre qualifiée. La tendance lourde de désadaptation du système éducatif était retenue, ne fournissant ni les fonctions nécessaires au niveau professionnel ni les cadres de haut niveau, en particulier en gestion, qu'un rattrapage de retard nécessitait.

La concentration, moins forte que ce que donnaient à penser quelques opérations spectaculaires, agissait par le renforcement interne de grandes sociétés, et le comportement oligopolistique avec ententes tacites se généralisait. Des petites et

(1) *Fresque historique du système productif* (Les Collections de l'I.N.S.E.E., E. 27, 1974).

(2) *La mutation industrielle de la France. Du traité de Rome à la crise pétrolière*. (Les Collections de l'I.N.S.E.E., E 31-32, 1975).

moyennes entreprises, il était dit que leur niveau d'adaptation était élevé, soit que beaucoup d'entre elles évoluaient vers une transformation des structures de direction et de gestion, une élévation du potentiel technologique, un mode de financement où l'endettement vis-à-vis des banques augmentait comme pour les plus grandes entreprises.

Si la présence de l'Etat dans la structure économique (l'Etat patron) était bien perçue ainsi que son poids dans l'orientation de la recherche, la tendance était retenue d'une faible politique industrielle de l'Etat, et ceci indépendamment de l'hypothèse de base du tendancier sur la place de l'Etat dans la reproduction sociale.

Enfin, une très longue analyse de l'extension spatiale de la société industrielle nous avait convaincus de la diversité des tissus industriels sur le territoire français, et des positionnements très différents des régions dans leurs chances à profiter des mouvements d'expansion et d'évolution rapides qu'allaient promouvoir les firmes avancées, sous l'impulsion des sociétés industrielles étrangères. La tendance lourde retenue sur ce point était que les entreprises avancées et certaines entreprises adaptées s'implanteraient dans les zones les plus urbanisées et développées. Le processus de concentration spatiale était considéré comme cumulatif. La tendance générale de développement des entreprises françaises a bien été celle qui avait été dégagée dans le tendancier.

Depuis 1960 la tendance de la concentration oligopolistique pour quelques secteurs clefs s'est poursuivie continuellement, la crise économique voyant cette tendance se poursuivre, sinon s'accélérer.

En France, aujourd'hui, dans un certain nombre de secteurs, deux ou trois entreprises de taille européenne, disposent de l'essentiel du marché, surtout dans les grands biens d'équipements et les grands produits intermédiaires. Ceci leur permet d'être pleinement partie prenante au vaste mouvement d'internationalisation de la production et des marchés. Le chapitre III explique longuement les formes de ce mouvement, nous n'y revenons pas ici.

La concentration financière a porté, outre les banques et assurances, sur les industries mécaniques et électriques, ainsi que sur les industries chimiques et pétrolières. Six branches ont effectué les trois cinquièmes du nombre des opérations recensées et du volume des actifs transférés. Le mouvement de concentration financière peut être considéré comme modéré par rapport à ceux des autres pays industriels. Dans de nombreux secteurs, des moyennes entreprises assurent une part notable de la production, et sont très actives dans l'innovation technique et à l'exportation.

Il est nécessaire ici de rappeler la dichotomie introduite par la « Fresque historique » qui malheureusement n'a pas pu dépasser les analyses par branches en les croisant avec des types d'évolution de firmes (évolution financière, de croissance, de rentabilité), plus proche de la tentative du scénario tendancier de distinction des firmes avancées adaptées et archaïques.

Dans ces industries de transformation dites d'équipement (y compris l'équipement des ménages), on a assisté à une modernisation réussie du tissu industriel, la productivité du travail n'a pas cessé de croître, ni le rendement économique d'être élevé, ceci sans que les chefs d'entreprises utilisent — ils en étaient empêchés par la concurrence internationale — la hausse des prix pour le maintenir. A l'inverse, dans les industries de consommation, textiles et diverses, on remarque, à la fois, un rendement économique moindre en raison d'une efficacité technique qui se ralentit, une accélération forte de la hausse des prix, traduisant l'effort pour déplacer le partage de la valeur ajoutée des salaires vers les profits.

La tendance à l'endettement croissant des entreprises est forte. L'effet de levier permet une rémunération jugée insuffisante des capitaux propres, grâce au niveau réduit auquel est rémunéré l'argent emprunté. Cet endettement croissant entraîne-t-il une dépendance accrue du système productif industriel et tertiaire vis-à-vis du système financier ?

Le choix retenu dans le scénario tendanciel d'une politique industrielle peu volontariste et non interventionniste doit aujourd'hui être nuancé. En effet, on note certaines stabilités marquantes. Aussi la part publique dans la consommation et dans l'investissement, ainsi que le poids des marchés de l'Etat dans la production industrielle restent les mêmes entre 1960 et 1970. Un certain nombre de désengagements de l'Etat sont nets, que ceci soit perçu à travers la faiblesse des taux de croissance des subventions, des prêts du F.D.E.S. aux entreprises privées et des S.D.R. (1).

L'intervention de l'Etat n'est pas pour autant faible : son importance dans l'appareil financier et l'héritage d'un vaste secteur public lui donnent les moyens d'une intervention de caractère souple et principalement sur le mode réglementaire. Deux séries de faits apparaissent dans ce sens : les transferts Etat-industrie et les actions ponctuelles. L'analyse des transferts Etat-industrie, au cours du VI^e Plan, montre que ceux-ci ont encore été très marqués par les grands programmes rappelés ci-dessus.

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIETE INDUSTRIELLE		
d'après le scénario tendanciel	dans la réalité 1970-1975	
• Oligopoles, ententes tacites ...	oui	Ex. pétroliers.
• D'où tendance à l'inflation	±	L'inflation a des causes structurelles plus fondamentales, au niveau de la productivité et de la rentabilité du capital (cf. Fresque historique, I.N.S.E.E.).
• Difficultés de concentration ...	±	Les concentrations s'effectuent surtout dans les secteurs concentrés (cf. travaux Jenny et Weber pour le Plan). Reste en retard sur la Grande-Bretagne et la République Fédérale Allemande.
• Vivacité d'un tissu de P.M.E. ...	±	— Certaines entreprises moyennes tiennent de « créneaux » compétitifs, tendent à devenir des grandes, mais perdent alors souvent leur indépendance financière. — Contrôlées dans les grands projets d'ingénierie. — Restent indispensables au fonctionnement de l'industrie.
• Les investissements américains se portent principalement sur l'Europe et le Canada, ils devraient doubler entre 1966 et 1976.	oui	Les investissements américains se portent en 1975 vers le Royaume-Unis (4 millions de \$), l'Allemagne (2 millions de \$), la France (1,4 million de \$) (2). Pour l'ensemble de l'Europe, ces investissements passent de 3,5 millions à 11 millions de \$ entre 1966 et 1975. L'Allemagne ne détient que 5 % des entreprises qui, en France, en 1970 sont sous contrôle étranger contre plus de 40 % pour les Etats-Unis et 33 % pour le Bénélux.
• Pas de changement significatif dans les branches dans lesquelles les capitaux américains s'investissent.	oui	Secteurs dynamiques : biens d'équipement. Concentrés, grandes entreprises.

(1) F.D.E.S. : Fonds de Développement Economique et Social.
S.D.R. : Société de Développement Régional.

(2) Survey of Current Business, mars 1976.

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIETE INDUSTRIELLE (suite)		
d'après le scénario tendanciel	dans la réalité 1970-1975	
<ul style="list-style-type: none"> • Investissements français à l'étranger : <ol style="list-style-type: none"> 1. Tiers-Monde 2. C.E.E. 3. Etats-Unis. • Secteurs concernés : pétrole, matières premières. • Politique industrielle de l'Etat non volontariste. 	±	<p>Mais certains investissements aux Etats-Unis (Michelin, Péchiney, Saint-Gobain, Ciments Lafarge, par exemple).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Les zones développées attirent les industries dynamiques. 	±	<p>Développement des industries de consommation (Tiers-Monde) et de certaines industries d'équipement.</p> <p>Les formes d'intervention se sont transformées. Les plans sectoriels industriels sont remplacés par des actions ponctuelles sur des sous-secteurs bien délimités (Citroën, téléphone, Framatome). Soutien des secteurs de base. Transferts Etat-Industrie pour l'énergie, les transports, les télécommunications, la chimie, la sidérurgie.</p> <p>— Politique fiscale, monétaire, financière, sociale, de R et D facilitant les fusions, la compétitivité de grands groupes.</p> <p>— Marchés publics, accords des entreprises publiques et privées, cependant la part des marchés de l'Etat dans la production nationale n'a pas crû depuis dix ans.</p>
<p><i>Spatialement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les zones développées attirent les industries dynamiques. 	±	<p>Simultanément, investissements sur :</p> <p>— les zones frontalières (firmes « binationales »),</p> <p>— les zones sous-industrialisées (Ouest, Provence-Côte d'Azur pour l'électronique américaine).</p>

Sidérurgie et construction navale-aéronautique-armement ont reçu un important transfert positif après impôts alors que les branches désignées comme prioritaires par le Plan (chimie, biens d'équipement dont électronique informatique, télécommunications et industries agro-alimentaires) n'ont pas été très soutenues. Seul le secteur public de la chimie a été aidé à la hauteur des objectifs. La transformation de puissantes firmes publiques, comme Cdf-chimie, ou les efforts d'investissements envisagés par d'autres, comme E.D.F. traduisent-ils autre chose que des volontés technocratiques ? L'Etat s'orienté-t-il vers des actions ponctuelles importantes ? L'exemple de l'aide apportée à Michelin pour se dégager de Citroën le montre, comme la réorganisation de la production téléphonique.

Ainsi, les formes d'intervention de l'Etat sur la société industrielle se sont modifiées depuis dix ans et le poids de l'appareil d'Etat est fort sur des opérations d'envergure.

La tendance principale, dans le scénario, de la spatialisation des établissements industriels ne peut pas être retenue en l'état. Le facteur quantitatif de la main-d'œuvre a été déterminant pour la localisation des nouveaux établissements, et l'extension géographique de l'industrie sur l'ensemble du territoire français a été beaucoup plus importante que prévue. Ce point de vue quantitatif doit toutefois être complété par une analyse plus qualitative s'appuyant sur quelques indicateurs comme la qualification des emplois par région ou l'investissement par emploi dans les régions. Bien qu'on ne dispose encore que de données partielles et datant déjà de quelques années (en l'absence actuelle des résultats du recensement de 1975), ces indicateurs tendent à prouver que là où apparaît un développement industriel plus important que celui envisagé dans le tendanciel (notamment dans l'Ouest), les postes de travail sont globalement peu qualifiés.

2. LA SOCIÉTÉ URBAINE

Pour comparer les tendances d'évolution de la société urbaine présentes dans le scénario de l'inacceptable et celles qui se sont développées réellement entre 1970 et 1975, il nous paraît adéquat toujours sans remettre en cause, pour le moment, l'opportunité et le contenu du découpage en quatre sociétés, d'utiliser deux approches différentes et complémentaires. Il nous semble, en effet, nécessaire d'insister successivement sur deux aspects que le tendanciel mêlait dans l'étude de la seule société urbaine, estimant pour sa part que l'espace était un élément suffisamment déterminant pour la nature et les formes du déploiement des mécanismes sociaux en France (Ex. : les grands affrontements se déclenchaient entre espaces plutôt qu'entre groupes sociaux) pour que la lecture qu'on fasse de ces mécanismes soit très territorialisée.

Nous pensons en fait plus cohérent, pour une comparaison avec la réalité française d'aujourd'hui, de cerner d'abord un certain nombre de mouvements au niveau de la ville proprement dite, espace physique en évolution constante, et inscrit lui-même dans un espace plus vaste national et international, et ensuite d'opérer une lecture plus horizontale au niveau des mécanismes d'ensemble qui structurent globalement la société française, même s'il est vrai que ceux-ci s'inscrivent bien par ailleurs dans tel ou tel espace urbain et les prennent effectivement en compte ; cette lecture a cependant le mérite de resituer les phénomènes urbains observés dans l'ensemble des phénomènes sociaux français.

1. La ville

Les tendances prises en compte dans la base du scénario tendanciel paraissent encore se manifester.

— La partition de l'espace urbain continue. Les centres historiques sont — après la grande vogue de la rénovation qui a dans les grandes villes, permis de déplacer les populations à faibles revenus — l'objet d'une « réhabilitation » qui attire le capital immobilier. La restauration des appartements anciens dans les centres historiques s'annonce comme un marché privilégié qui peut concurrencer la construction d'immeubles nouveaux. La « gestion du stock », comme l'indiquent les rapports Nora et Barre, s'annonce fructueuse. En première approximation elle devrait cependant nécessiter moins de capital et entraîner un accroissement de main-d'œuvre plus qualifiée.

— Dans les grandes villes, le report de population des centres vers les périphéries a accentué les dysfonctionnements (manque d'équipements collectifs, problèmes de transports, accroissement des migrations alternantes).

— La concentration urbaine se poursuit sur les grandes villes et leur périphérie, même si **elle se réduit**. La Région Parisienne, par exemple, est passée de 2 % de croissance an, avant 1968, à 0,9 % entre 1968 et 1975. Même si 22 600 Parisiens (1) sont partis en province en 1975, la Région Parisienne voit sa population croître de 70 000 personnes par an (l'équivalent d'une ville moyenne).

Pour le moment, bien qu'on enregistre un ralentissement sensible de la croissance dans les unités urbaines de plus de 50 000 habitants, quelle que soit la région, on ne peut encore affirmer qu'il s'agisse d'un renversement de tendance. La spatialité dominante (2) telle qu'elle apparaît dans le tendancier, semble devoir s'inscrire dans l'espace.

Il n'est pas impossible d'envisager que les contrats de villes moyennes et les contrats de pays aient été élaborés comme régulateurs. En réalité, ces contrats et surtout les seconds ont provoqué, ou vont provoquer, un endettement important des villes dont les charges sont déjà lourdes. En l'état actuel, il n'est pas possible de voir dans cette politique contractuelle urbaine un germe capable en se développant d'entraver la spatialité dominante.

Quant aux **rôles des villes**, des tendances contradictoires sont observables :

- renforcement du rôle des villes, des élus locaux,
- prolifération des associations et des comités qui se développent parallèlement au pouvoir municipal, exigeant concertation et participation (la question de l'intérêt général est désormais fortement posée, négation de certains intérêts au profit d'autres)
- dépendance accrue des villes, gestionnaires du système.

Les villes ont donc de plus en plus de difficulté à définir, à concrétiser un projet urbain (d'autant que la crise économique le rend plus vulnérable). Dans ce contexte, la concurrence entre les villes ne paraît pas jouer le rôle dynamique qu'elle avait dans le tendancier. A quoi il faut ajouter que les échéances électorales et le nouvel enjeu qu'elles représentent ont détourné les tensions interurbaines sur d'autres opportunités. La politisation attendue de ces élections joue un rôle régulateur au moins momentanément dans les affrontements interurbains.

2. Le social

Deux points caractérisent le tendancier du point de vue du social :

- c'est un scénario de croissance, faisant l'hypothèse que rythme et niveau du développement économique se poursuivent à l'identique jusqu'en l'an 2000 ;
- les affrontements fondamentaux identifiés ne sont pas des affrontements entre classes ou groupes sociaux, mais des affrontements entre espaces : entre régions riches et pauvres, entre villes, etc.

C'est par rapport à ces points qu'on analysera la réalité sociale 1970-1975.

2.1. Un scénario de croissance

a) Cette grande hypothèse économique avait dans le tendancier des implications fondamentales sur le plan social, et d'abord au niveau de l'emploi et **du travail en général**.

(1) Faute de connaître l'appartenance sociale de ces 22 600 Parisiens, nous ne pouvons pas dire s'ils représentent des germes de groupes innovateurs s'expatriant vers les villes moyennes, tels que nous en avons parlé. Nous ignorons de surcroît s'ils se sont installés dans les villes moyennes.

(2) On entend par spatialité dominante la logique d'organisation spatiale (répartition des établissements de production, normes d'occupation de l'espace, grandes infrastructures de communication) qui découle du déplacement et de la transformation de la société industrielle.

- Le plein emploi était approximativement atteint, en raison de cette croissance continue et malgré une inadéquation relative entre offre et demande d'emplois (cf. encadré n° 3). Mais si ce double mouvement du marché de l'emploi paraît bien réel, la réduction très sensible du rythme de croissance ne permet plus un ajustement suffisant, en sorte que le chômage est, en 1975, le problème le plus important, générateur de tensions profondes.

Encadré n° 3

Le double mouvement du marché de l'emploi

C'est au niveau de l'emploi que l'on enregistre les plus grandes transformations : diminution des postes d'exécution, apparition de postes « d'innovation » de plus en plus nombreux, spécialisation à un niveau de plus en plus élevé et persistance malgré tout d'un volant d'emplois mal rémunérés et peu stables.

Or, le marché de l'emploi n'est pas armé pour répondre à cette situation nouvelle de l'offre : d'une part, les agriculteurs et les ruraux, encore inadaptés aux travaux spécialisés, refusent cependant les postes sans qualification de peur de voir s'abaisser leurs revenus et leur statut social ; d'autre part, la formation des universités et des écoles spécialisées ne répond pas aux besoins nouveaux de la société industrielle.

Cette inadéquation entre l'offre et la demande provoque un double mouvement sur le marché de l'emploi : chômage d'une partie de la population active sans formation, insuffisance de personnel qualifié dans les entreprises, ce qui risque de compromettre l'expansion de la société industrielle.

L'évolution de la société industrielle aggrave constamment la situation. L'automatisation des tâches, l'accroissement de la productivité, la division du travail ne font que libérer un nombre croissant d'exécutants qui viennent grossir les rangs des chômeurs.

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable*, op. cit. pp. 24 et 26.

- On ferait pour acquis un accroissement des postes requérant une plus grande spécialisation, une certaine innovation (cf. encadré n° 3), et donc globalement une augmentation de la qualification ; corrélativement, il nous semblait inévitable que se mette en place un système de formation et de recyclage efficace, fortement soutenu par le corps social. En réalité, il semble qu'on ait assisté à une « déqualification relative » (1) ; et si le système de formation a produit en amont du marché du travail, un nombre de diplômés en augmentation rapide, ils ont eu énormément de mal à trouver un emploi. De même, le système de recyclage-formation permanente ne visait pas à répondre au besoin de qualification supérieure, mais à réduire le chômage. Son efficacité n'est pas la même, le contexte dans lequel il intervient non plus, et sa fonction régularisatrice très faible.

b) La croissance économique, avec pour support la société urbaine, produisait le développement **d'innovations** en tous genres. A cet égard, on peut certes noter un accroissement de l'usage social de certaines innovations technologiques (T.V. couleurs machines à calculer électroniques, chaînes HIFI, caméras super 8), la diffusion élargie de pratiques sociales nouvelles, plutôt que pro-

(1) Cf. l'annexe 4 du chapitre I « Déqualification du travail ? ».

prement innovantes (développement du tourisme de masse, notamment grâce au transport aérien par charter), ou même la naissance de certaines innovations sociales, mais d'application encore **très limitées** (systèmes d'intervention pour les personnes âgées).

Cependant, beaucoup d'innovations sociales ont avorté ou sont considérablement différées par rapport à ce que prévoyait le tendancier (pratiques pédagogiques, usages nouveaux média, type télédistribution, etc.), notamment pour tout ce qui concerne l'espace et son occupation (transports collectifs, équipements collectifs, etc.),

- les conséquences sociales d'innovations prévues dans le mode de production économique (montage de coopératives, etc.).

Si on essaie d'analyser ce domaine de l'innovation, on peut avancer l'idée que particulièrement dans les secteurs nécessitant une intervention de la puissance publique, sous forme de prise en charge ou d'incitations, l'innovation est fortement en retard par rapport aux prévisions du tendancier.

c) Enfin, le scénario tendancier décrivait des phénomènes apparaissant « à la marge » de la société française en développement, sous le moteur de sa fraction industrielle.

- Il s'agit d'abord de la fin de la société rurale dans sa structure sociale notabiliaire. On assiste à la montée de jeunes, de techniciens aussi, souvent regroupés au sein d'associations de sauvegarde ou de défense, ou de groupements agricoles qui disputent aux notables traditionnels leur pouvoir, y compris sur leur terrain privilégié — le terrain politique — lorsqu'ils sentent un rapport de forces favorable. Inversement, ceux-ci tentent parfois de participer au jeu de nouvelles forces, lorsqu'ils s'y sentent contraints. Les situations sont très variables selon les régions et les zones. Sur ce point, l'évolution envisagée par le tendancier s'est assez bien vérifiée ; le contexte général de cette évolution est peut-être cependant moins unidimensionnel en réalité que dans le tendancier. Le tendancier envisageait, en effet, un urbanisation assez homogène et « totalitaire » sur les modes de vie ruraux. Il semble qu'il faille relativiser cette hypothèse largement vérifiée en tendance, en prenant compte la façon dont cette urbanisation a produit, en fait, de nouveaux modèles ruraux, retournant au système urbain (1).

- Il s'agit ensuite de la montée de la marginalisation, surtout dans les régions défavorisées, où la population se sentant coupée de la communauté nationale, opérant un repli sur soi, c'est-à-dire la recherche d'une identité propre par un retour aux sources s'exprimant souvent par un discours régionaliste et des modes de vie « en marge » ; de même, dans la société urbaine des régions favorisées, mais pour d'autres raisons (essentiellement contestation des valeurs qui la fondent). Or, on s'aperçoit en fait que la marginalisation dans les régions sous-développées n'est pas très importante et que, dans la société urbaine, si elle existe, elle ne semble pas être de même nature que celle prévue par le tendancier. En ce qui concerne les jeunes par exemple, on constate plutôt qu'ils participent aux rites de la société dans laquelle ils vivent tout en en contestant le sens : il s'agit plus d'une **anomie** que d'une marginalisation sur la base d'un nouveau système de valeurs.

(1) Cf. infra, « La société rurale ».

- De même, tous les « laissés pour compte de la croissance » que le tendancier ignorait beaucoup ou dont il régulait les difficultés, ont aussi été les plus vulnérables à la crise. Il y a là un phénomène de marginalisation par la pauvreté ou la difficulté à vivre, réelle, assez négligé par le tendancier.

2.2. Les oppositions dans l'espace

On se rappelle les nombreux conflits qui, dans le tendancier, affectaient l'espace ou trouvaient dans l'espace une pression renforcée.

L'opposition « région développée/région sous-développée » demeure toujours réelle mais s'exprime sur un mode différent. Il y a certes revendication des régions moins développées, mais à l'égard de l'Etat central par suite de l'absence d'une régionalisation du type de celle envisagée.

Nous tiendrons pour symptomatique de cette opposition les affrontements de la Corse et du Languedoc-Roussillon qui ont comme dimension commune des problèmes économiques régionaux. Nous tiendrons pour secondaires les survivances « ethniques », les aspirations culturelles locales qui sont utilisées dans ces affrontements (1).

Nous enregistrons une stabilisation de cette opposition entre les régions et l'Etat central pour les raisons suivantes :

- les préoccupations liées à la crise ont relégué au deuxième plan des préoccupations « locales »,
- l'effort consenti par l'Etat en matière de création d'emplois a atténué les conflits régionaux spécifiques. C'est le cas de la Bretagne par exemple.
- les concurrences entre villes ne se sont pas exacerbées (cf. par exemple le déplacement de la préfecture du Var). D'une manière générale, la France digère les grandes opérations d'aménagement qui ont bouleversé sa « spatialité ».
- les tensions actuelles se situent beaucoup plus dans les problèmes que soulèvent les dysfonctionnements réels ou potentiels, liés aux modalités concrètes du développement économique ; citons :
 - l'implantation des centrales nucléaires,
 - la pollution croissante des fleuves, des rivières et des mers,
 - l'insuffisance des mesures de protection de l'environnement.

Ces tensions sont importantes dans la mesure où les associations et comités de défense de l'environnement ont fortement progressé dans les cinq dernières années. Nous les estimons « régulables » parce que les associations et comités sont dispersés, fractionnés et qu'il est possible sans trop de difficultés de les intégrer au système, de leur donner satisfaction (cas de Markolsheim en Alsace). Par contre, elles portent en germe une transformation du pouvoir municipal qui, jusqu'à présent, avait carte blanche entre deux élections et ne rendait aucun compte sur sa gestion intermédiaire.

La sanction électorale n'apparaît plus comme une solution en elle-même. C'est moins un problème de blanc-seing ou de satisfecit qui va désormais se poser que le problème de trouver (de façon continue) des interlocuteurs et des appuis.

(1) Le régionalisme français lié aux traditions paysannes — et non renforcé par des particularités religieuses comme en Irlande — tend à faire preuve de pondération. La structure centralisée des institutions (partis et syndicats entre autres) contribue à maintenir le statu quo existant.

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIÉTÉ URBAINE

d'après le scénario tendanciel	dans la réalité 1970-1975
<p><i>Population</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendence à l'accroissement de la population urbaine. 	<p>Stabilisation de la population — En 1968 70 % dans les agglomérations de plus de 5 000 habitants ; en 1975, 71 %.</p> <p>Toujours 42 % dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.</p>
<p><i>Villes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendence à l'éclatement des villes en forte expansion sur leur périphérie. • Tendence à la constitution d'un tissu diffus à la périphérie. Fin de la centralité. • Tendence à la création de centres secondaires. • Tendence à la superposition de l'utilisation des sols. Villes minérales. 	<p>Confirmée (se poursuit).</p> <p>Partiellement confirmée. Germe de structuration des périphéries.</p> <p>Confirmée. Mais réhabilitation des centres.</p> <p>Confirmée. Tours, Parkings, centres commerciaux.</p>
<p><i>Habitants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendence à l'occupation des centres par les revenus élevés. • Tendence à l'homogénéisation des comportements. • Tendence à des rapprochements de voisinage (familiaux) • Tendence à des rapprochements ethniques. • Tendence à fuir les villes (week-end, vacances). • Tendence à la non-mobilité géographique. 	<p>Confirmée. Se poursuit en concurrence avec l'emploi tertiaire.</p> <p>Confirmée. Se poursuit dans la jeunesse.</p> <p>Confirmée (qualitativement).</p> <p>Confirmée. Mise en œuvre de mesures de dispersion.</p> <p>Confirmée. Se poursuit.</p> <p>Manque de données.</p>
<p><i>Organisation des habitants</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendence à l'apparition de groupes innovateurs structurant la vie urbaine, travaillant dans les secteurs recherche et développement et quaternaires. • Germe. Débordement des organisations institutionnelles. 	<p>Sociologiquement vrai.</p> <p>Multiplication très rapide des associations, comités de quartiers, tendance au développement de la vie associative. Mais retombées sur la société industrielle encore très faible.</p> <p>Germe toujours présent, ne constitue plus une tendance.</p>
<p><i>Villes et syndicats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tendence à des conflits syndicaux affectant des établissements et non des branches ou des secteurs. Implication croissante, bon gré, mal gré, des villes. 	<p>Confirmée. Implication réciproque établissements/villes.</p>

3. LA SOCIÉTÉ AGRICOLE

Le scénario tendanciel identifiait les tendances d'évolution de la société agricole à partir d'un certain nombre de mouvements fondamentaux qui produisaient des effets d'une part au niveau des entreprises, d'autre part au niveau des rapports sociaux.

Globalement, ce sont bien ces tendances qui se sont développées dans la réalité française depuis 1970, même s'il apparaît nécessaire d'y apporter aujourd'hui plusieurs précisions.

1. Les mouvements fondamentaux

— Il s'agit d'abord de la diminution de la part des actifs agricoles dans la population totale. Elle a bien eu lieu et semble se poursuivre. En 1968, cette part était encore de 15 % ; en 1973, elle est tombée à 1,3 %.

— Le nombre des exploitations est lui aussi en diminution dans le tendanciel, sans que diminue la surface agricole utile (S.A.U.) totale française, d'où une augmentation de la surface moyenne des exploitations. Compte tenu de cette réduction globale du nombre des exploitations qui s'est, en effet, produite, on observe aujourd'hui qu'il y a relativement plus d'exploitations de plus de 20 ha, mais aussi plus d'exploitations de moins de 5 ha, c'est-à-dire que la taille intermédiaire d'exploitation (entre 5 et 20 ha) si elle reste la plus fréquente, se rencontre de moins en moins.

Années	Exploitations				Total
	de moins de 5 ha	entre 5 et 20 ha	entre 20 et 50 ha	de plus de 50 ha	
1963	28,8	44,7	20,8	5,7	100
1970	30,8	38,2	23,3	7,6	100

— Le scénario prévoyait également que la double activité se répandait dans le monde agricole. Le phénomène reste en fait assez limité : on peut seulement noter que le nombre d'actifs non agricoles mariés à des actifs agricoles est en augmentation. En outre certaines firmes industrielles, préconisant ou prétextant la double activité, cherchent à maintenir unité de production et main-d'œuvre en zone rurale.

— Le mouvement de base était la recherche systématique de la hausse de productivité brute du travail agricole. Il s'est bien trouvé confirmé, en même temps que ses conséquences :

- l'amélioration des conditions de travail,
- l'acquisition d'une plus grande indépendance par rapport aux cycles biologiques et naturels,
- l'amélioration des communications de tous ordres avec les autres secteurs de production.

— Ce mouvement était accompagné de, et soutenu par un mouvement annexe : le progrès de la mécanisation et de la motorisation avec pour conséquence l'élimination des risques sanitaires et parasitaires. Dans ce domaine également, le tendanciel est conforté par la réalité.

— Cependant, conjointement avec ce progrès dans les conditions et techniques de travail, avec cette indépendance accrue par rapport aux milieux naturels, est apparue une tendance négligée par le tendanciel : la gestion d'une entreprise agricole devient de plus en plus sensible aux effets financiers des risques divers (investissements aussi bien que variation des prix au niveau européen, etc.). L'agriculture française s'est, en effet bien développée selon le schéma indiqué par le scénario : un secteur archaïque qui vivote mais qui sombre et un secteur dynamique qui s'intègre aux mouvements économiques internationaux, tentant de suivre le rythme d'une société industrielle qui reste motrice dans la société française.

2. Conséquences au niveau des entreprises agricoles

Il y a concordance entre le tendanciel et la réalité ; on a assisté à :

- l'élévation des seuils de rentabilité et leur forte dispersion régionale,
- la constitution de très grandes unités de production, même s'il faut noter la résistance de l'entreprise familiale de type traditionnel,
- la diversification des structures d'organisation interne des entreprises,
- l'apparition d'entreprises de services se substituant aux intermédiaires classiques,
- le développement des coopératives,
- des **prises de contrôle** d'entreprises agricoles par des non-agriculteurs (le tendanciel parlait un peu excessivement d' « intégration verticale »),
- la diminution des fonctions commerciales assurées individuellement par des agriculteurs (développement de la contractualisation).

3. Conséquences au niveau des rapports sociaux

— Le scénario tendanciel avait noté l'éclatement prévisible du mythe de l'unité des agriculteurs devant les contraintes du développement, et la rupture entre le secteur dynamique et le secteur archaïque de la société agricole : cela se confirme.

— Il avait souligné l'apparition d'une couche intermédiaire d'agriculteurs qui se voulaient plus techniciens que propriétaires.

En fait, il s'agit plutôt du maintien d'une couche moyenne (fragile) qui existait déjà, mais se technicise.

— Il relevait que, cependant, l'accélération de la concentration dans le secteur alimentaire était un obstacle à la formation de cette couche ; or, s'il est vrai qu'il y a bien concentration, il ne semble pas qu'il s'agisse là d'un obstacle à la technicisation de cette couche moyenne.

— La conclusion selon laquelle, si les agriculteurs ne parvenaient pas à contrôler au moins une partie de la distribution et de la transformation des produits agricoles, on irait vers la prolétarisation de la majeure partie des agriculteurs, doit être nuancée : plutôt que de parler de « prolétarisation », il vaut sans doute mieux dire qu'on va tendanciellement vers une dépendance accrue des agriculteurs au point de vue économique vis-à-vis de grands groupes ou de grandes entreprises appartenant ou non à la société agricole, et, à terme, vers des conditions de vie et de travail se rapprochant de la condition salariale sans l'atteindre dans la majorité des cas.

Ces quelques remarques faites, on peut considérer que les tendances d'évolution relevées par le scénario tendanciel pour la société agricole (comme d'ailleurs pour la société rurale) étaient bien celles qui se sont effectivement développées à partir de 1970 et qui restent motrices aujourd'hui.

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIÉTÉ AGRICOLE		
d'après le scénario tendanciel	dans la réalité 1970-1975	
<i>Mouvements</i>		
• Diminution de la part des actifs agricoles dans la population active totale.	oui	En 1968, la part des actifs agricoles s'élevait à 13 % ; en 1973, à 11,3 %.
• Diminution du nombre des exploitations et accroissement de la surface moyenne des exploitations.	oui	Cependant : il y a maintenant relativement plus d'exploitations de plus de 20 ha mais aussi d'exploitations de moins de 5 ha.
• La double activité se répand.		Phénomène encore limité : tout de même le nombre d'actifs agricoles mariés à des actifs non agricoles augmente. En outre, certaines fermes ont tendance à maintenir leur main-d'œuvre en zone rurale (ramassage, etc.).
• Mouvement fondamental : recherche de la hausse de productivité brute du travail agricole avec :	oui	
— amélioration des conditions de travail,	oui	
— plus grande indépendance par rapport aux cycles biologiques et naturels,	oui	
— amélioration des communications avec les autres secteurs de production.	oui	Oui, mais en même temps, plus grande sensibilité de l'entreprise agricole aux effets financiers des risques divers (investissements aussi bien que variation des prix au niveau européen, etc.).
• Mouvement annexe : progrès de la mécanisation et de la motorisation avec élimination des risques sanitaires et parasitaires.	oui	

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIÉTÉ AGRICOLE (suite)

d'après le scénario tendanciel	dans la réalité 1970-1975	
<p><i>Conséquences au niveau des entreprises agricoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • élévation des seuils de rentabilité et forte dispersion régionale de ces seuils. • Constitution de grandes unités de production. • Diversité des structures d'organisation interne des entreprises. • Multiplication des entreprises privées vendant services ou biens aux agriculteurs. • Développement des coopératives. • Tentatives d'« intégration verticale » par les non-agriculteurs. • Diminution des fonctions commerciales assurées par agriculteurs. 	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>Mais aussi résistance de l'entreprise familiale de type traditionnel.</p> <p>Plutôt des entreprises de services se substituent aux intermédiaires classiques.</p> <p>Mais possibilités plus que tentatives. Prises de contrôle plus qu'intégration.</p> <p>Individuellement, mais développement de la contractualisation.</p>
<p><i>Conséquences au niveau des rapports sociaux</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eclatement du mythe de l'unité des agriculteurs. • Formation d'une couche d'agriculteurs moyens qui se veulent plus techniciens que propriétaires. • Mais l'accélération de la concentration dans le secteur alimentaire est un obstacle à la formation de cette couche. • Si les agriculteurs ne parviennent pas à contrôler au moins une partie de la distribution et de la transformation des produits agricoles, tendance à une prolétarianisation d'une grande partie des agriculteurs. 	<p>oui</p> <p>oui</p>	<p>Plutôt, maintien d'une couche moyenne (fragile) qui se technicise.</p> <p>Il y a bien concentration, mais ce n'est pas un obstacle.</p> <p>Mais plutôt que « prolétarianisation », dépendance accrue au point de vue économique et, à terme, conditions de vie et de travail se rapprochant de la condition salariale, sans l'atteindre dans la majorité des cas.</p>

4. LA SOCIÉTÉ RURALE

Le scénario tendanciel fait de la société rurale l'un des acteurs de l'évolution de la société française. Il définit deux tendances l'affectant simultanément : une tendance à sa disparition rapide partout où la vie économique locale s'affaiblit peu à peu, ou se maintient à un niveau très faible ; une tendance à son **urbanisation** dans les autres cas. C'est en effet ce qu'on a pu constater ces dernières années.

1. La société rurale en zone déprimée

Dans ces zones, à faible densité de population, sans pôle urbain dynamique, où le niveau d'activité économique reste faible, sans possibilité réelle de développement, on rencontre tous les signes du dépérissement progressif de la vie sociale. Situées hors des axes de développement des départements et régions dans lesquelles elles se trouvent, elles ne bénéficient que marginalement d'aides et de subventions et voient, au contraire, s'accroître les fermetures de services publics qui accompagnent tout départ de population ; la portée symbolique de la suppression d'une école, d'un bureau de poste, d'une halte ferroviaire dépassant d'ailleurs dans la majeure partie des cas, celle des inconvénients pratiques qu'elle suscite.

Le tendanciel avait bien décrit ce mouvement général qui conduit à la disparition ou au dessèchement de certains bourgs ou villages.

Mais si la tendance reste valable globalement, elle a été modulée dans la réalité sur certains points :

- d'abord, la déchéance des petites villes est moins rapide et moins nette que prévue. Centres de résistance et de fixation de la vie économique et sociale en monde rural, elles polarisent souvent les fonctions et parfois les activités autrefois diffusées dans l'espace rural déprimé. Il est vrai pourtant que les paysans qui quittent la terre dans ces zones, vont souvent au-delà de la petite ville la plus proche qui offre difficilement les emplois nécessaires ;
- ensuite et surtout, on assiste à une certaine stabilisation de la population dans ces zones, due au fait qu'il ne reste sur place que celle capable d'y survivre : les autres sont déjà partis. Cette population est néanmoins une population vieillie dont le maintien et le renouvellement semble improbable à terme ;
- enfin, ces zones déprimées sont atteintes, elles aussi, par le phénomène de résidences secondaires qui prend chez elles une dimension relative très importante. Il ne s'agit pas seulement du développement des gîtes ruraux (ou équivalents), mais également de celui des résidences appartenant à des propriétaires

urbains, situées sur un petit terrain pris le plus souvent sur une terre agricole inexploitable. Elles sont occupées pendant la belle saison surtout bien sûr à l'époque des vacances, pendant laquelle la population locale peut facilement doubler ou tripler. Plus ou moins bien acceptée par les ruraux qui, s'ils voient bien à court terme la possibilité d'une rentrée d'argent quelquefois importante, sentent aussi qu'un « mitage » trop grand des exploitations contrarierait encore davantage leurs chances de survie, cette population supplémentaire freine parfois la fuite des services publics et privés et surtout constitue une occasion de contacts entre les grands centres de développement et les vastes espaces dans lesquels ces zones s'inscrivent.

2. L'urbanisation

Dans tout le reste du monde rural, le scénario tendanciel voyait se développer un mouvement de pénétration des valeurs, des modèles culturels et des pratiques de la société urbaine, qu'il qualifiait d'« urbanisation ». Accompagnant la croissance de la partie dynamique de l'agriculture française et ses conséquences au niveau des rapports sociaux (rapport au travail agricole, pensé maintenant comme un métier, formation d'une couche moyenne d'agriculteurs plus techniciens que propriétaires, etc.), cette urbanisation était en fait la conséquence du développement de l'agriculture sur un mode proche de celui de la société industrielle et donc de son support que constituait la société urbaine. Ce mouvement général recouvrait deux réalités distinctes bien que liées : d'une part la tendance de la société urbaine à « coloniser » physiquement l'espace rural (en y implantant résidences principales, secondaires, espaces de loisirs, etc.), d'autre part la tendance de la société rurale à adopter les valeurs proprement dites du monde urbain. Les manifestations de ce phénomène d'urbanisation, le tendanciel les relevait déjà au niveau :

- de l'habitat : aussi bien dans l'architecture que dans l'équipement (confort, électroménager, etc.),
- de l'aménagement spatial (trottoirs, abris-bus sur routes de campagne, mais aussi développement des clôtures, etc.),
- du rapport au travail agricole, considéré comme métier, et à la terre considérée comme facteur de production (attitude plus rationnelle),
- des modèles culturels,
- des loisirs,
- du développement des relations fonctionnelles et institutionnelles (alourdissement des procédures et démarches administratives et sociales qui rythment la vie quotidienne),
- de la participation plus fréquente des ruraux à la gestion des affaires publiques, dans des groupes institutionnalisés ou non, qui permet une mise en perspective plus facile de la société rurale dans la société française, et qui doit se traduire à terme par l'expression d'une politique régionale intégrée,
- enfin, de la volonté des agents ruraux d'être présents dans les centres de décision.

On peut considérer qu'excepté la mise en perspective globalisante de la société rurale, toutes ces manifestations de l'urbanisation sont encore présentes et tendent à se développer. L'urbanisation est un phénomène réel que le tendanciel a bien saisi, même s'il l'a fait d'une façon trop abrupte.

En effet, la société rurale a possédé longtemps un système de valeurs qui la justifiait « en soi ». Or, sous la pression du phénomène d'urbanisation, tout se passe comme si elle cherchait désormais à se fonder « par rapport » à la société urbaine et non plus « en opposition » à elle. La « condition paysanne

traditionnelle » était liée à l'opposition rural-urbain. Cette opposition désormais niée dans le monde paysan lui-même, y est remplacée aujourd'hui par la nécessité de définir une spécificité d'un mode de vie « à la campagne », intégrée néanmoins à un modèle urbain hégémonique.

Loin de se répandre dans l'espace rural « tel qu'en lui-même », le modèle urbain de civilisation est donc vécu dans le monde rural sur un mode qui permet à ce dernier, au bout du compte, de reconnaître sa spécificité.

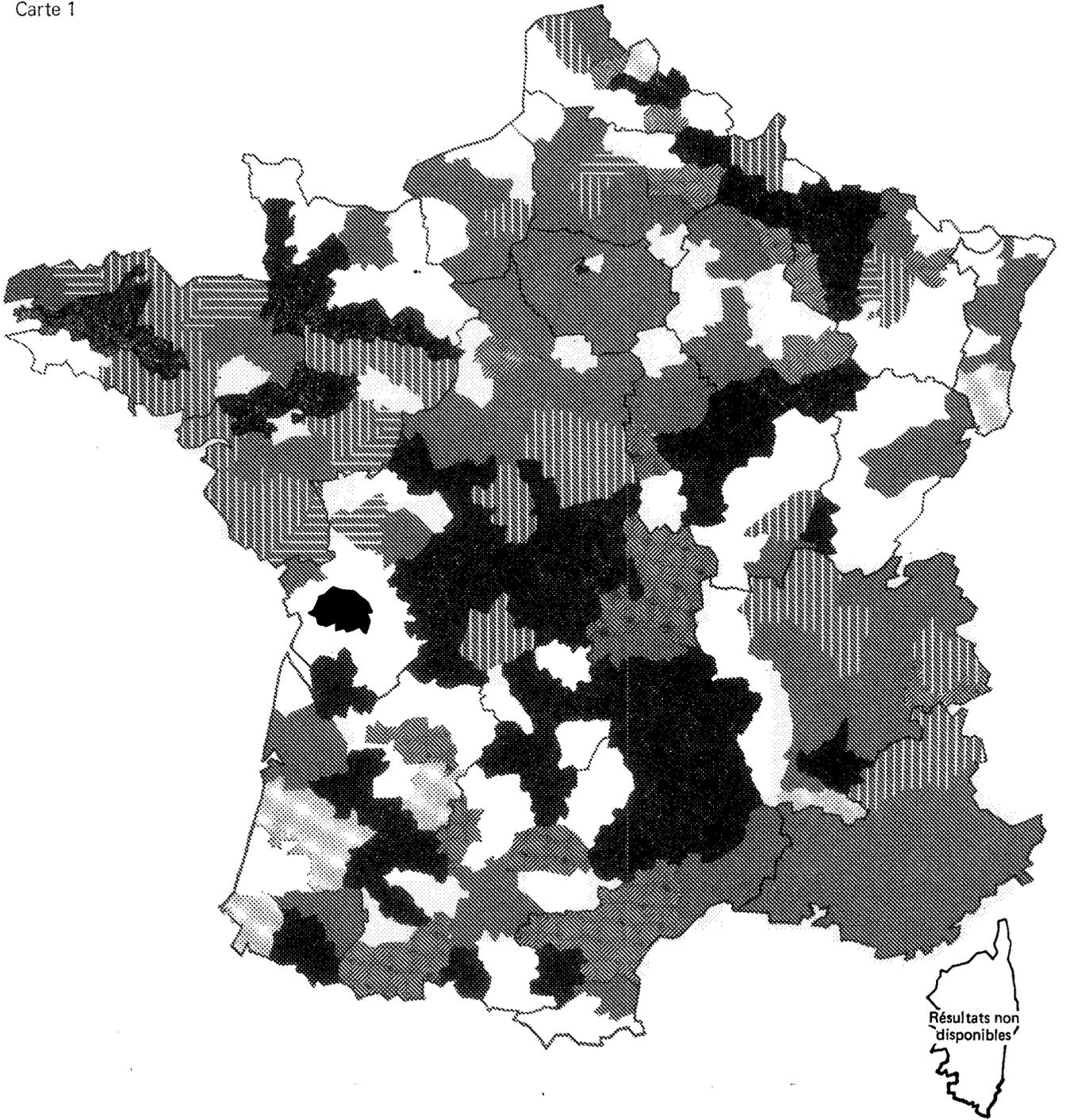
Cette ruralisation des valeurs de la société urbaine est, par ailleurs, à son tour récupérée par la société urbaine qui intègre cette variante structurelle du mode de vie type qu'elle engendre (cf. l'idéologie du retour à la nature, etc.).

Il reste que, dans leurs grandes lignes, l'examen que le tendancier avait fait de la société rurale et les tendances qu'il avait identifiées (notamment l'urbanisation), rendent bien compte de la réalité 1970-1975.

TENDANCES AFFECTANT LA SOCIÉTÉ RURALE		
d'après le scénario tendancier	dans la réalité 1970-1975	
<ul style="list-style-type: none"> ● Dans les zones rurales en difficulté (environnement sans dynamisme ; pas de pôle urbain dynamique, etc.), disparition des bourgs, villages, déchéance des petites villes. 	oui	Mais mouvement stabilisé et importance du phénomène des résidences secondaires, résistance des petites villes.
<ul style="list-style-type: none"> ● Dans les autres zones, urbanisation : 		
— Formation et accueil nouvelles couches sociales	oui	Mais un peu moins abrupte que dans le tendancier.
— Appropriation de l'espace par les urbains	oui	Le monde rural ne se situe plus en opposition à l'urbain mais par rapport à lui :
— Développement des infrastructures d'échange entre monde rural et urbain	oui	maintien d'une spécificité d'un mode de vie « à la campagne », intégré à un modèle urbain hégémonique.
— Manifestation de ce phénomène d'urbanisation visibles au niveau de :		Le modèle urbain n'est pas repris « tel quel », mais sur un mode permettant au monde rural de reconnaître et fonder sa spécificité.
- habitat = architecture, équipement	oui	Cette ruralisation des valeurs de la société urbaine est d'ailleurs à son tour récupérée par la société urbaine, qui intègre cette variante du mode de vie qu'elle secrète.
- aménagement spatial	oui	
- attitude plus rationnelle vis-à-vis de la terre, considérée comme facteur de production	oui	
- modèles culturels	oui	
- loisirs	±	
- développement des relations fonctionnelles et institutionnelles	oui	
- participation à la gestion sociale :	±	
- dans des groupes institutionnalisés ou non		
- mise en perspective globalisante de la société rurale, notamment par une politique régionale intégrée	non	
- volonté des agents ruraux d'être présents dans les centres de décision	±	

ÉVOLUTION DE LA POPULATION
PAR ARRONDISSEMENT
DE 1968 A 1975

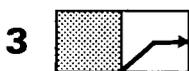
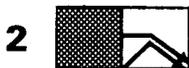
Carte 1



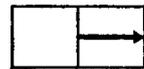
TENDANCES POSITIVES



TENDANCES NÉGATIVES



ZONES STABLES



Résultats non
disponibles

5. BILAN SPATIAL

Le scénario tendanciel avait analysé assez précisément les aspects régionaux des divers phénomènes et mécanismes décrits afin de mettre en évidence certaines disparités régionales dont l'accroissement avait conduit à la mise en place du régulateur, la régionalisation. Les données utilisées à l'époque s'échelonnaient selon les sources entre 1962 et 1968. Par ailleurs l'aspect spatial figurait également dans les éléments prospectifs, notamment pour la description des images 1985 et 2000. Qu'en est-il aujourd'hui, en 1975-1976 ? Les évolutions que l'on a pu observer depuis une dizaine d'années vont-elles dans le même sens que ce qui était annoncé dans le tendanciel ? Les tendances marquantes ont-elles eu l'impact envisagé, ne se sont-elles pas révélées moins importantes, et leur effet dans le temps contrecarré par d'autres tendances ? Le régulateur de la régionalisation — on le verra plus loin — ne s'est pas mis en place comme prévu dans le tendanciel, les tensions nées des disparités régionales n'ayant pas actuellement la même acuité que ce qui était alors envisagé.

Malheureusement, établir en 1976 les grandes lignes d'un bilan spatial de la France de 1975-1976 est pratiquement impossible. La plupart des données recherchées et disponibles concernent les années antérieures à 1974. Toutefois, le même problème existait en 1969 pour la construction du scénario tendanciel, et la « base » alors élaborée s'appuyait dans certains cas sur des données déjà très anciennes, jusqu'à 1962. C'est pourquoi, il nous a semblé malgré tout intéressant d'établir quelques cartes à partir des données disponibles, soit que celles-ci, anciennes, permettent de conforter — a posteriori — la base du tendanciel soit que, plus récentes, elles permettent de visualiser et de compléter des aspects pris en compte de manière plus qualitative par ailleurs.

Il faut rappeler que nous ne disposons pas, à ce jour, des résultats spatialisés du recensement de 1975, autres que ceux de la population totale. Nous n'avons pas repris ici la transcription cartographique déjà réalisée par la D.A.T.A.R. de cette évolution globale de la population (carte 1), il faut néanmoins rappeler la très grande similitude entre l'évolution spatiale de la population esquissée dans le scénario tendanciel et celle que mesure le recensement général (à l'exception, peut-être, de la Bretagne).

Les quelques cartes ci-après s'efforcent de mettre en évidence les évolutions marquantes de la réalité observée au cours des dernières années, ainsi que les écarts par rapport au scénario tendanciel.

Ces cartes doivent être examinées avec précaution en raison des difficultés statistiques de comparaison de données relevées à des dates différentes et souvent dans des cadres qui ont eux-mêmes sensiblement évolué, mais aussi parce que 1975 ne constituait qu'une étape dans le scénario tendanciel, et qu'aucune « image » n'avait été réalisée à cet horizon.

1. L'emploi

Les disparités régionales en matière d'emploi constituaient l'un des principaux déséquilibres conduisant à la mise en place du régulateur régionalisation dans le scénario tendanciel. L'objet de la carte 1 est de comparer ce qui était alors prévu avec la situation réelle observée.

Variation de l'emploi par région (carte 2)

Il est difficile de faire une comparaison précise en l'absence de résultats du recensement de 1975 en matière de population active.

Le tendanciel donnait des prévisions d'évolution de l'emploi par branches entre 1966 et 1975 ainsi que des précisions sur la répartition régionale (matrice de création ou de disparition de 1 000 emplois par branche et par région).

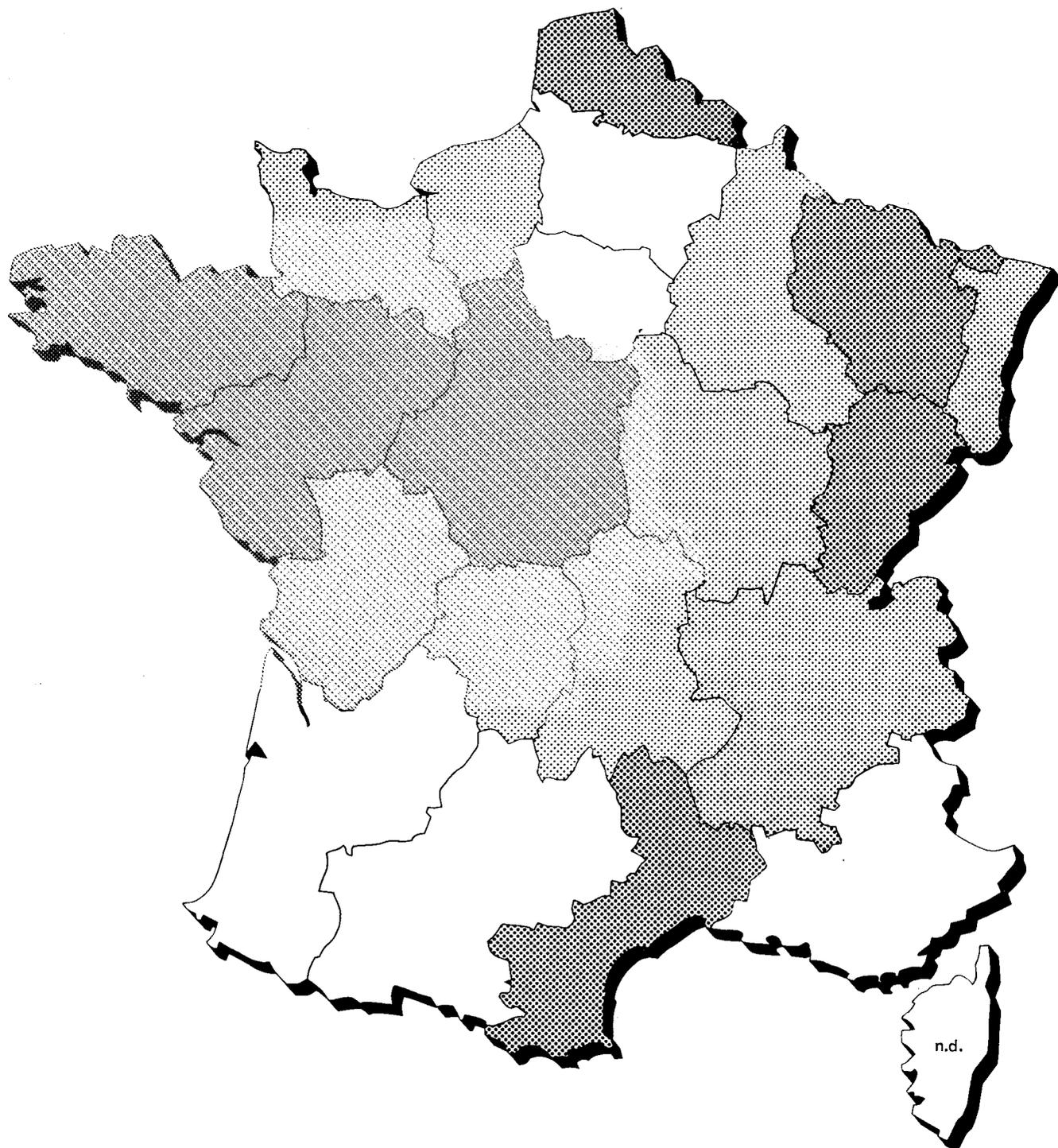
Les données disponibles pour faire une comparaison sont relatives à l'emploi salarié par branche et par région dans l'industrie. L'évolution entre le 31-12-1967 et le 31-12-1973 permet de mesurer, par région, les secteurs en croissance ou en décroissance et de rapprocher ces informations de celles données dans le tendanciel. Les limites de la comparaison sont celles de l'écart existant entre emploi total et emploi salarié, écart plus ou moins important selon les branches. De plus l'enquête sur l'emploi salarié ne concerne que le secteur industriel.

Une première remarque possible est relative à l'évolution de l'emploi par branche au niveau national : on observe ainsi que, pour certains secteurs, il avait été envisagé une décroissance de l'emploi total, alors que l'on a observé une croissance de l'emploi salarié suffisamment forte pour être significative : c'est le cas des **industries mécaniques**, de la branche **construction navale-armement** et de la branche **industries plastiques et divers**. La croissance a été plus forte que prévue dans certains secteurs : **première transformation des métaux, industries électriques, automobile** (et cycles), **chimie et caoutchouc**, tandis que, au contraire, la décroissance de l'emploi a été nettement moins forte que prévue dans les secteurs suivants : **sidérurgie** et **industries textiles**.

Sur le plan régional, on observe que certaines régions ont connu un bilan de création d'emplois nettement plus favorable que prévu : il s'agit des régions de l'Ouest et du Nord. En revanche, la situation s'est détériorée dans l'Est (Lorraine et Franche-Comté, mais pas en Alsace) et en Languedoc-Roussillon.

De ces résultats, il ressort que la politique d'aménagement du territoire a atténué certains déséquilibres en matière d'emploi : c'est au niveau des régions les plus fortement aidées que l'on mesure les écarts (positifs) les plus importants. A l'opposé, quelques régions ont connu une mutation industrielle défavorable plus forte que prévue ou qui n'était pas décelable il y a huit ans.

VARIATION DE L'EMPLOI PAR RÉGION (industrie et BTP)
Comparaison entre le scénario tendanciel (emploi total 1966-1975)
et l'évolution observée (effectifs salariés 31.12.67 – 31.12.73)



Comparaison

-  réellement positive
-  positive
-  équivalente
-  négative
-  nettement négative

Source : Pour l'emploi salarié par région, les collections de l'INSEE D 22 et D 40

2. Structures des activités

L'état des structures des activités aujourd'hui ainsi que leur évolution depuis 1968 donne une image plus précise du développement régional mesuré en termes quantitatifs d'emploi.

Cinq critères ont été retenus :

- les investissements industriels par emploi,
- les primes de développement régional,
- la participation étrangère dans les entreprises industrielles,
- les services aux entreprises
- le produit régional brut.

Les deux premiers critères à rendre compte de la nature des investissements industriels et de l'aide de l'Etat. Le troisième donne la traduction régionale de l'internationalisation de l'économie tandis que le quatrième mesure le développement du secteur tertiaire lié au développement industriel.

Investissements par emploi dans l'industrie (carte 3)

L'évolution de l'emploi industriel ne donne qu'une image quantitative et partielle du développement industriel. Afin de mieux saisir la nature de ce développement, nous avons analysé les investissements industriels par région.

Le critère retenu est l'investissement par emploi. Les statistiques publiées par le S.T.I.S.I. (Ministère de l'Industrie) portent sur les années 1970, 1971, 1972 pour l'industrie (hors IAA et BTP) (1).

En observant l'ensemble des investissements on aperçoit que l'importance de certains secteurs fortement capitalistiques (sidérurgie, chimie lourde, énergie) fait ressortir l'importance des investissements réalisés pendant ces trois années dans les régions Provence - Côte d'Azur et Haute-Normandie, ainsi qu'à un degré moindre dans les régions Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Alsace.

Pour éliminer ces effets, cependant importants à rappeler, liés à la fois aux années retenues et à la place des secteurs capitalistiques, nous présentons une carte basée sur un ratio excluant ces secteurs. Les disparités sont alors moins grandes et font apparaître d'une part quelques régions où l'investissement par emploi est sensiblement plus fort que la moyenne nationale (Provence-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Bourgogne et Pays de la Loire) et, d'autre part quelques régions au-dessous de la moyenne (Bretagne, Basse Normandie, Aquitaine).

Il apparaît ainsi notamment que l'amélioration de la situation de l'emploi dans certaines régions de l'Ouest et du Sud-Ouest ne correspond pas à des investissements par emploi élevés, ce qui peut être considéré comme une marque de fragilité, probablement aussi de moindre qualification des emplois.

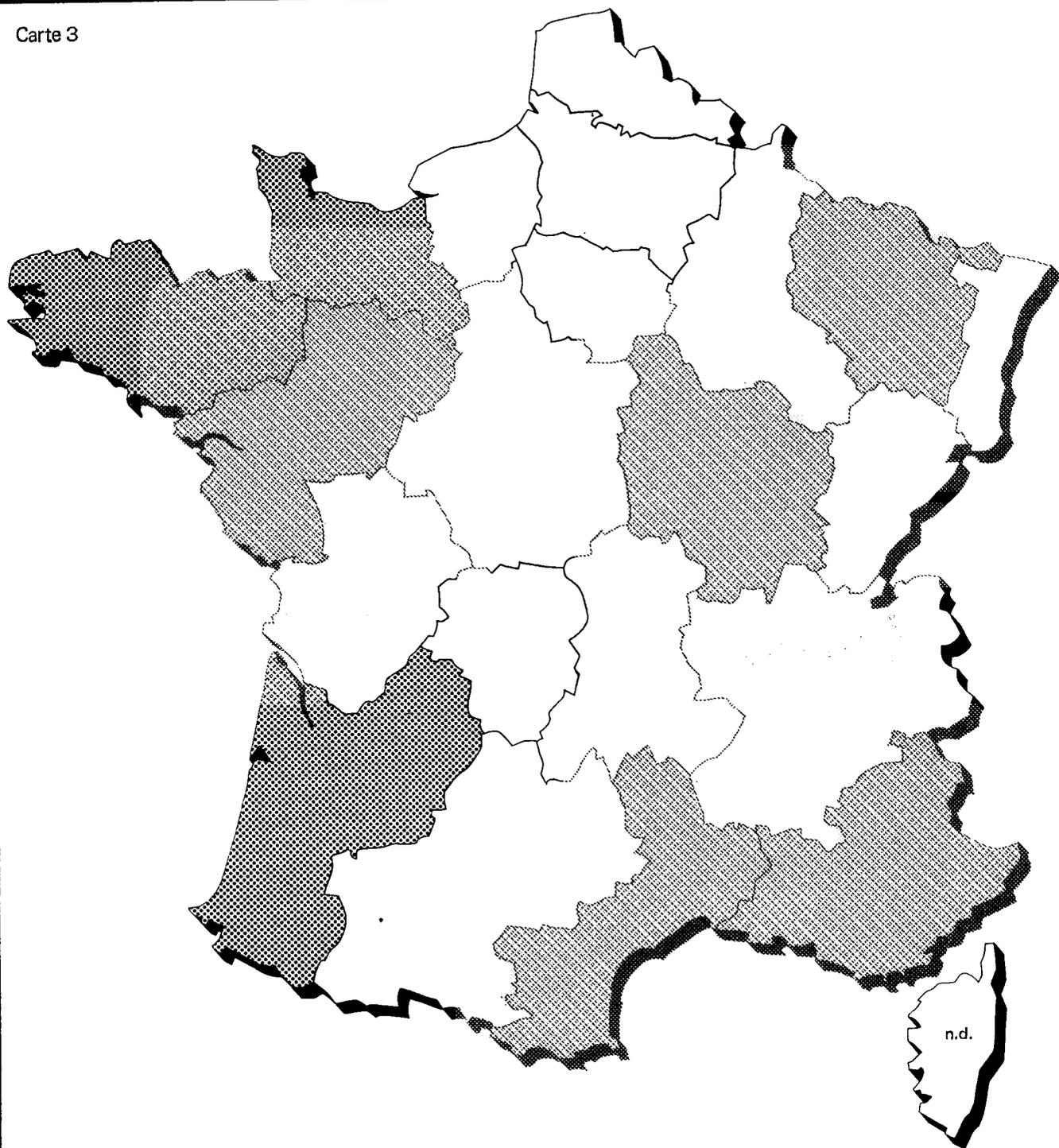
(1) S.T.I.S.I. : Service du Traitement de l'Information et de la Statistique Industrielle, du Ministère de l'Industrie et de la Recherche (MIR).

I.A.A. : Industries Agricoles et Alimentaires.

B.T.P. : Bâtiment et Travaux Publics.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS PAR EMPLOI
Hors BTP et IAA
Hors industries capitalistiques (énergie, sidérurgie, chimie lourde)

Carte 3



Écart par rapport à la moyenne nationale de 1970-1972

-  de + 10 à + 20%
-  ± 10%
-  de - 10 à - 20%

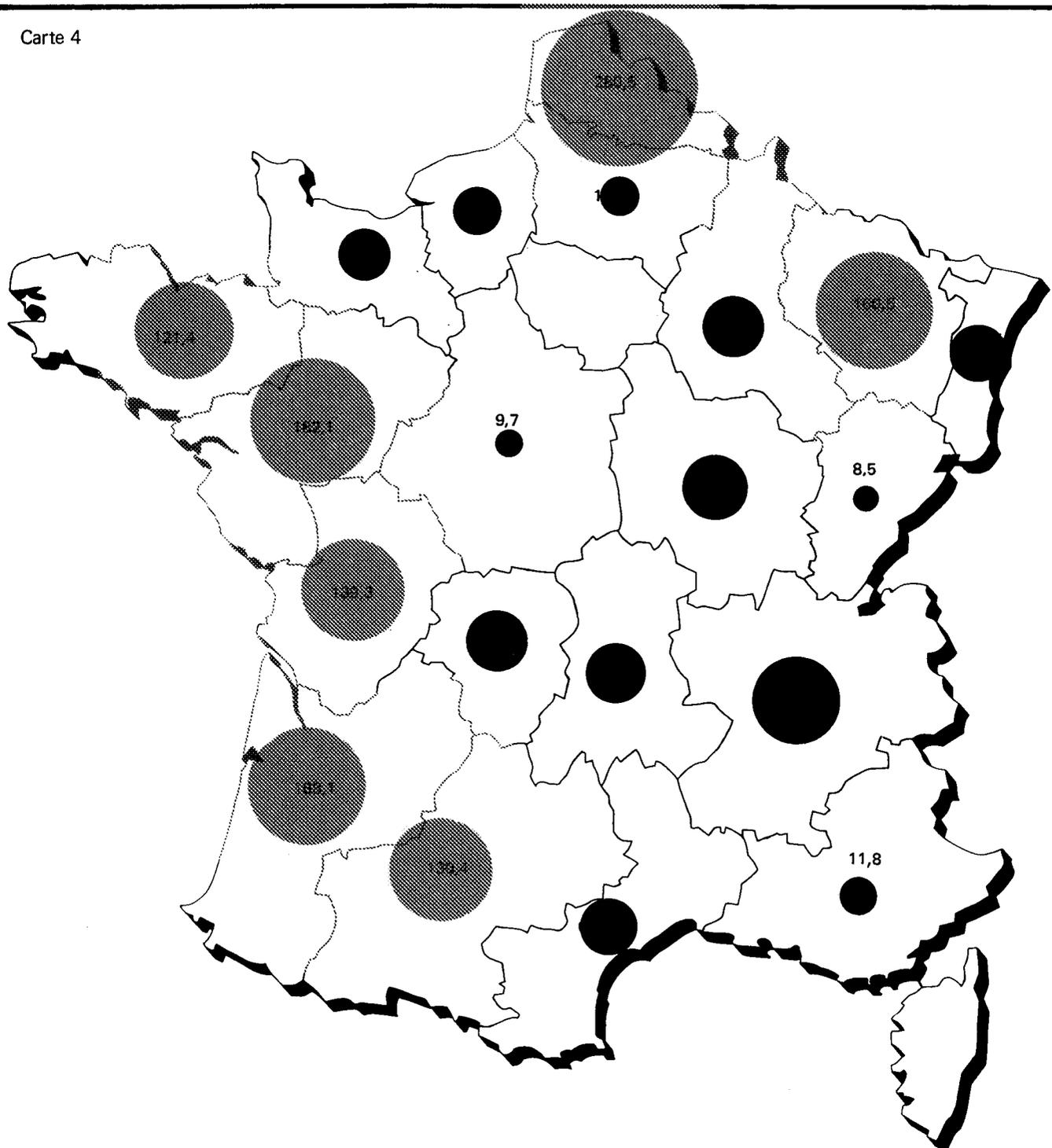
Source : S.T.I.S.I. - M.I.R., les structures industrielles françaises en 1970, 1971, 1972 - résultats régionaux

Primes de développement régional (carte 4)

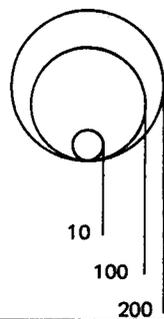
L'aide de l'Etat aux investissements industriels traduit la politique d'aménagement du territoire d'une part en faveur de l'Ouest et du Sud-Ouest, et d'autre part en faveur de la reconversion du Nord et de la Lorraine. La comparaison entre cette carte et celle sur la variation de l'emploi par région montre les effets de cette politique sur le niveau d'emploi par rapport à ce que l'on pouvait envisager au moment du tendancier. Sauf, peut-être, en Lorraine, où la situation de l'emploi s'est dégradée malgré un volume d'aides important.

PRIMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
Répartition régionale des opérations aidées
pour la période 1969-1973

Carte 4



Montant des primes
en millions de francs



Source : Pierre DURAND, industrie et régions, 1975

DATAR CAES 1977

Participation étrangère dans l'industrie (carte 5)

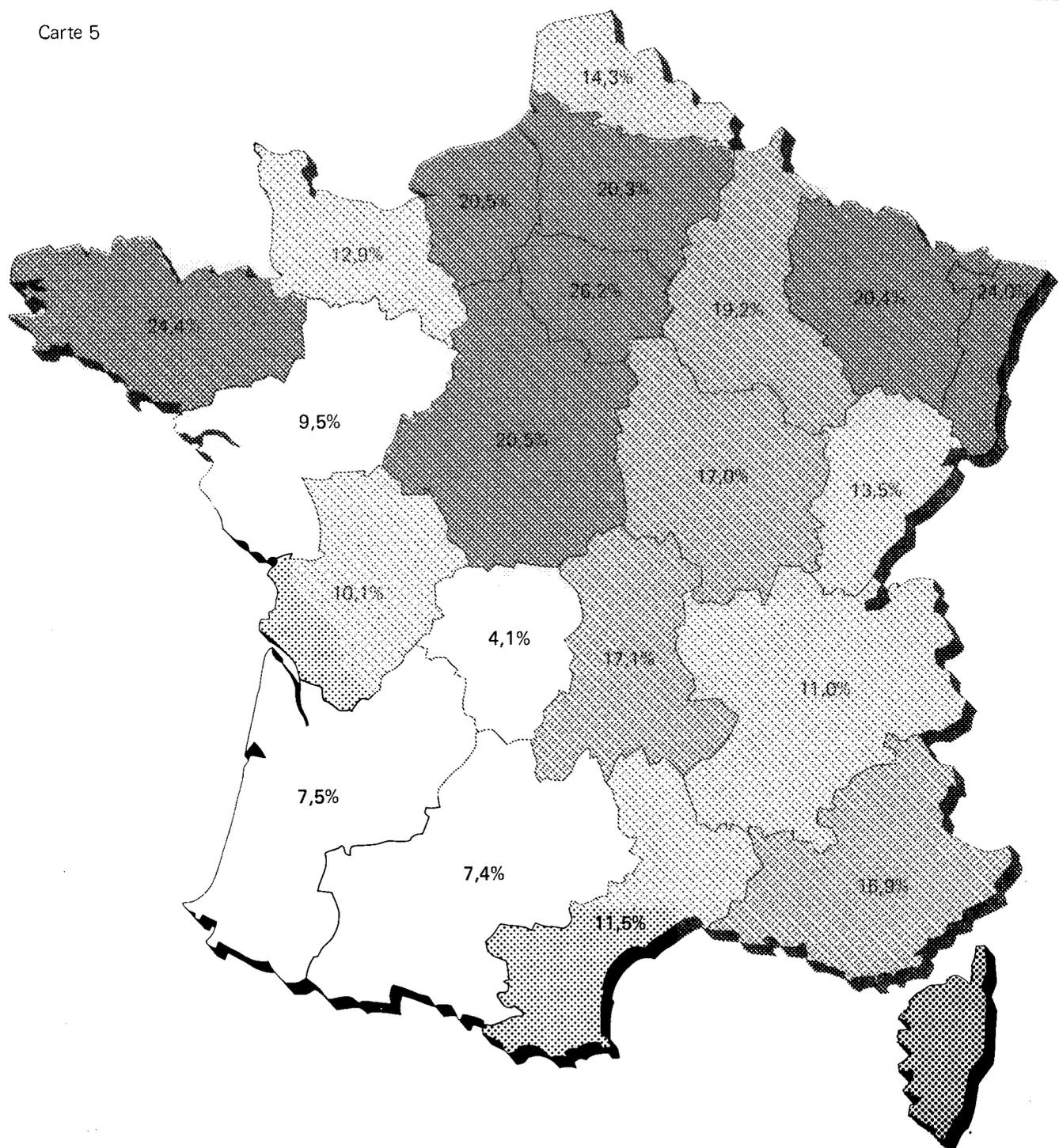
Une des évolutions importantes de la société industrielle française a été sa participation à l'internationalisation de l'économie depuis une dizaine d'années. Afin d'en saisir les modalités régionales, nous avons retenu comme critère la part des effectifs industriels employés dans la région et dépendant d'une firme dont les actionnaires sont étrangers, pour une part soit majoritaire, soit comprise entre 20 et 50 %.

On observe ainsi que la pénétration étrangère est plus forte dans la moitié Nord de la France, principalement dans le Bassin parisien, l'Est et la Bretagne.

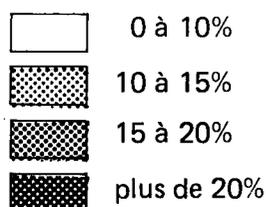
On voit ainsi que la respatialisation du système productif en France et le rééquilibrage qui en résulte ne peut être attribué que très partiellement au développement des entreprises étrangères.

IMPLANTATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES A PARTICIPATION ÉTRANGÈRE AU 1^{er} JANVIER 1973

Carte 5



Part des effectifs industriels de la région employés dans des entreprises à participation étrangère (majoritaire ou minoritaire)



Source : Économie et statistique n° 72, novembre 1975

Services aux entreprises (carte 6)

Une des manifestations de la qualité du tissu industriel d'une région peut être saisie par l'importance des services aux entreprises. Cet aspect du secteur tertiaire permet ainsi de refléter la plus ou moins grande capacité d'autonomie locale par rapport aux centres mieux équipés et notamment à Paris.

Le critère retenu est le nombre d'emplois pour 100 000 habitants dans les 32 plus grandes agglomérations françaises. La carte met en relief différents niveaux : l'agglomération parisienne tout d'abord, puis la métropole lyonnaise, puis les autres principales métropoles d'où émerge peut-être Toulouse qui exerce son influence sur une région pauvre en villes importantes.

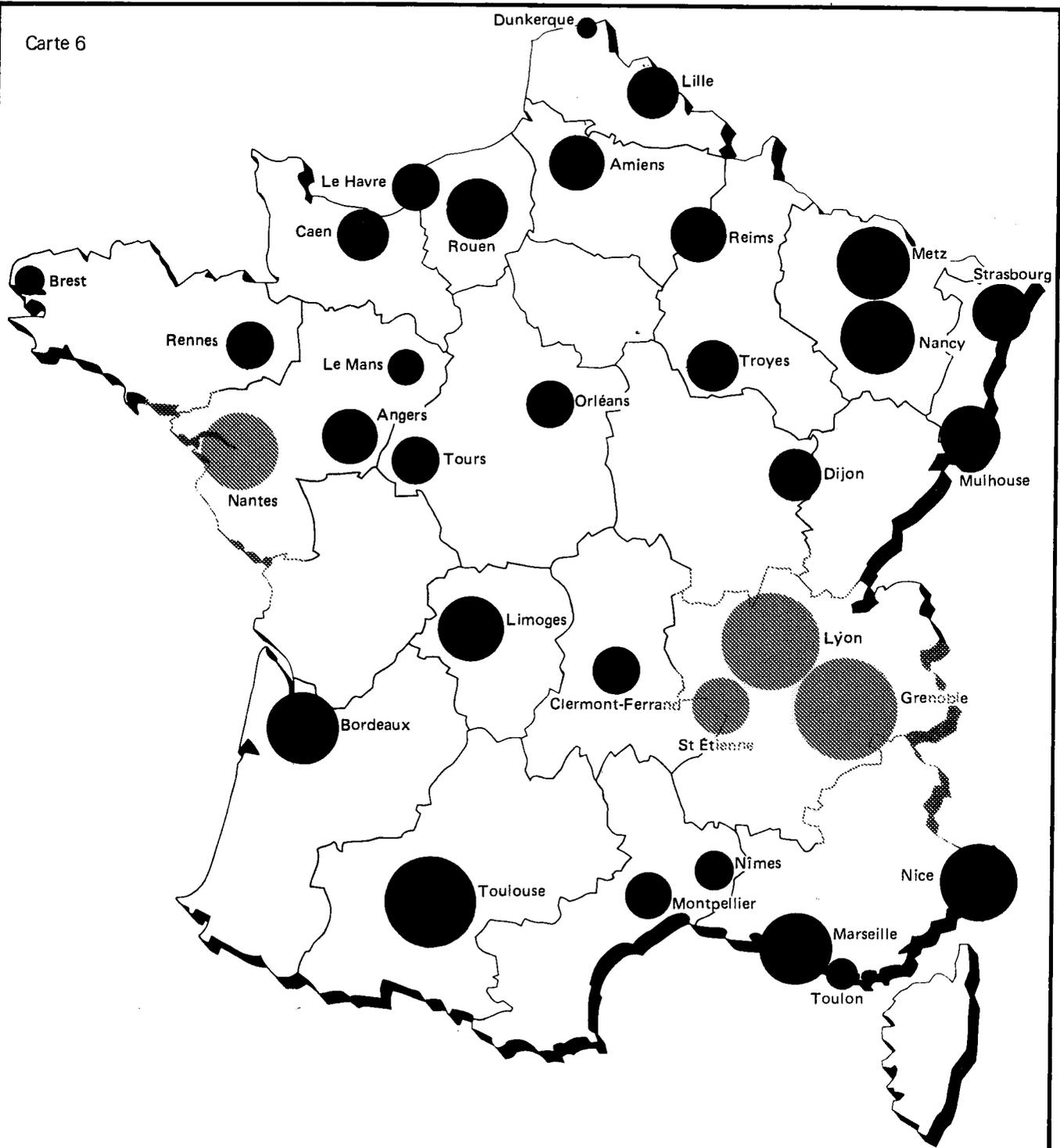
Les villes proches de Paris présentent pour la plupart un niveau de services moindre.

Produit régional brut (cartes 7)

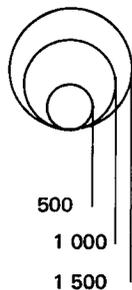
Il a paru intéressant de situer dans chaque région les sources de la valeur ajoutée, dans les secteurs de production ou de répartition de la richesse. Il n'est pas sans intérêt de se rappeler qu'en 1970, dans presque toutes les régions françaises, ce sont les salaires, les profits et les impôts transitant dans la distribution qui représentent le flux principal, et que, par contre, l'agriculture a perdu beaucoup de son importance relative par rapport à 1962. La carte des valeurs ajoutées 1970 montre bien, en outre, qu'il ne faut pas surestimer l'amélioration industrielle en termes quantitatifs des régions de l'Ouest. Enfin, notons que la comparaison directe entre les deux dates est impossible, car en 1962, les travaux sur lesquels nous appuyions ne comprenaient pas l'administration et les services publics, très présents, en termes de valeur ajoutée, dans la partie la moins industrielle de la France.

SERVICES AUX ENTREPRISES EN 1968 (hors services financiers)

Carte 6



Nombre d'emplois
par 100 000 habitants



Total 21 branches (3 chiffres NAE 1959)

32 grandes agglomérations de province (isolément ou regroupées)	919
l'agglomération parisienne	1 919
le reste de la France	288
la France entière	683
la province	429

Source : Yves BUSSIERE, *le secteur tertiaire et les mécanismes de création d'emplois. Fascicule II, annexes juin 1974. (Institut d'Études de l'Emploi).*

PRODUIT RÉGIONAL BRUT EN 1962

Branches apportant le plus de valeur ajoutée*

1962	
Agriculture	
Industrie agricoles et alimentaires	
Combustibles minéraux solides	
Électricité, eau et divers	
Pétrole, gaz naturel, carburants	
Matériaux de construction – verre	
Minerais de fer. Produits sidérurgiques	
Minerais et métaux non ferreux	
Produits des industries mécaniques et électr.	
Produits des industries chimiques et du caout.	
Textile – habillement – cuirs	
Bois, papier, industries diverses	
Bâtiment et travaux publics	
Distribution (commerces)	
Services du logement	
Autres services (services publics exclus)	



* Les cinq premières dans l'ordre
 Si une région ne comporte pas cinq branches, cela signifie qu'en dehors des branches indiquées, les valeurs ajoutées sont faibles.

1970
Agriculture
Industries agricoles et alimentaires
Produits énergétiques
Minerais et métaux ferreux et non ferreux
Autres produits des industries mécaniques et électriques
Matériels de transport
Produits des industries chimiques
Textile — habillement — cuirs
Papiers — cartons
Industries diverses (bois, plastique, caoutchouc...)
Bâtiment et travaux publics
Distribution (commerces)
Services de transport et de communications
Services financiers
Services marchands divers (entreprises, logements...)
Services publics (administration, enseignement, recherche, santé...)

PRODUIT RÉGIONAL BRUT EN 1970



Source : I N S E E, cahiers régionaux

3. Les problèmes sociaux et humains

Les analyses précédentes portaient sur l'emploi et la structure du tissu industriel. Mais si les phénomènes observés marquent un relatif rééquilibrage sur le territoire, tout au moins sensiblement plus important que ce qui était prévu dans le scénario tendanciel, il s'agit essentiellement d'un bilan quantitatif. Il faut se poser la question de savoir si, sur un plan qualitatif, on peut observer une évolution analogue.

Nous avons cherché à saisir cet aspect qualitatif sur le plan humain et social en retenant trois critères :

- la qualification,
- les rémunérations,
- le chômage.

Evolution de la qualification (carte 8)

Le critère retenu (part des emplois peu qualifiés — OS et manœuvres) permet de distinguer des régions à faible qualification (notamment Basse Normandie, Champagne - Ardennes, Franche-Comté, Auvergne) des régions à forte qualification (Région parisienne, Provence - Côte d'Azur).

Cette structure se déforme assez peu dans le temps (évolution 1968-1972), cependant, il apparaît que :

- quelques régions à faible qualification évoluent dans le sens de la déqualification : c'est le cas de la Basse-Normandie, la Bretagne, le Poitou-Charentes ;
- à l'inverse, quelques régions voient leur qualification sensiblement améliorée, qualification qui était déjà moyenne ou forte : Provence - Côte d'Azur, Midi-Pyrénées, Lorraine et, dans une moindre mesure, Nord et Rhône-Alpes.

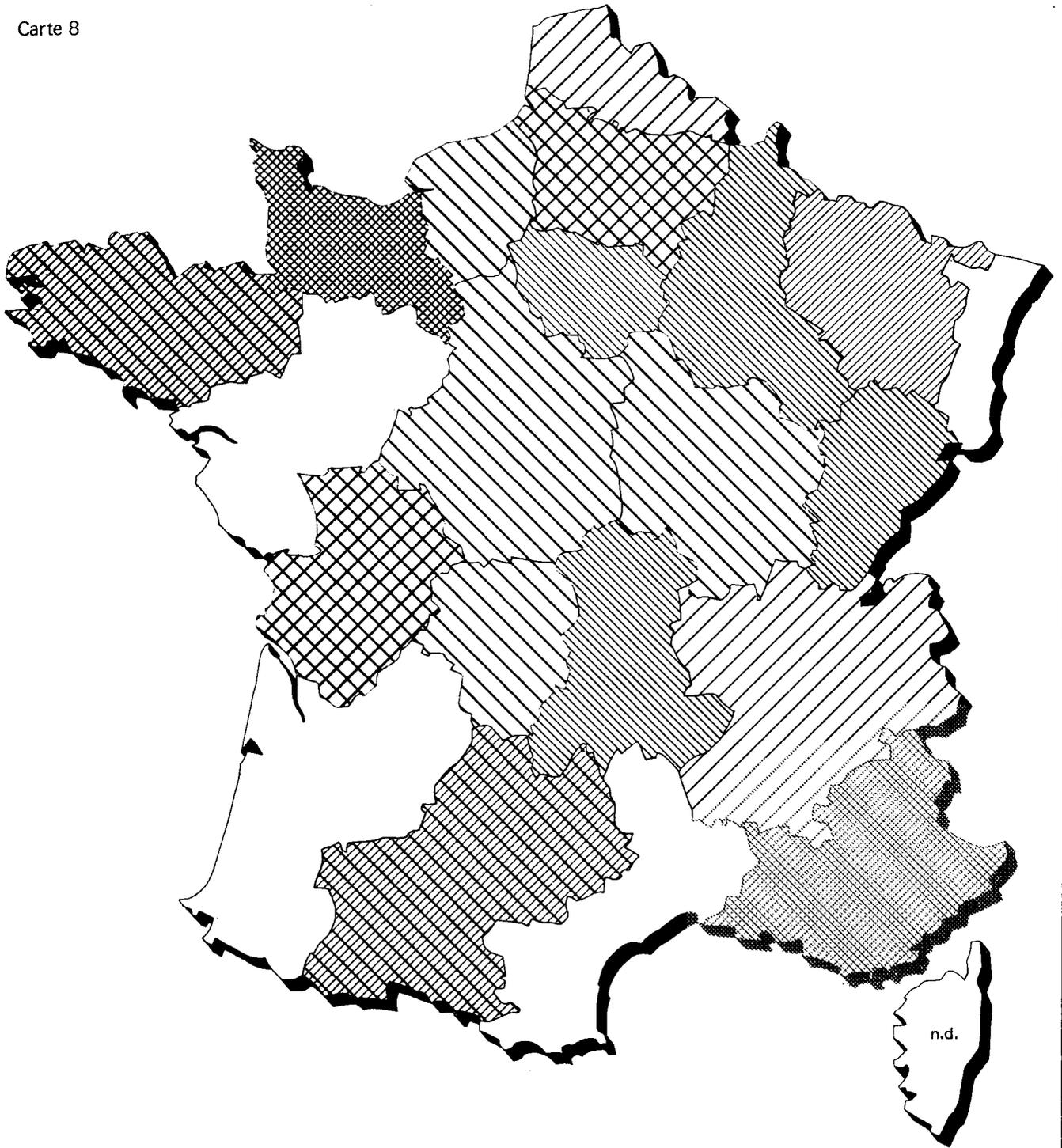
Ces résultats en matière de qualification sont à examiner avec précaution quand on connaît les difficultés d'ordre statistique pour bien saisir certaines catégories d'emploi.

Ils permettent cependant de distinguer les régions d'emploi peu qualifiée et les régions connaissant une certaine déqualification (il s'agit des régions de l'Ouest dont l'industrie est peu développée et récente).

Si d'un point de vue quantitatif la situation de l'emploi s'est améliorée dans certaines régions, elle s'est accompagnée d'une relative déqualification.

QUALIFICATION DES EMPLOIS
 Part des emplois peu qualifiés (O.S. et manœuvres)
 dans la population active industrielle (hors B.T.P.)

Carte 8



Situation 1972 par rapport à la moyenne nationale de la part des emplois peu qualifiés

-  de + 30 à + 50%
-  de + 10 à + 30%
-  moyenne de $\pm 10\%$
-  de - 10 à - 30%
-  de - 30 à - 50%

Évolution 1972/1968

-  accroissement important de la déqualification
-  } stabilité
-  }
-  diminution importante de la déqualification

Source : Les collections de l'INSEE, D 9 Statistiques du S.T.I.S.I. - M.I.R.

DATAR CAES 1977

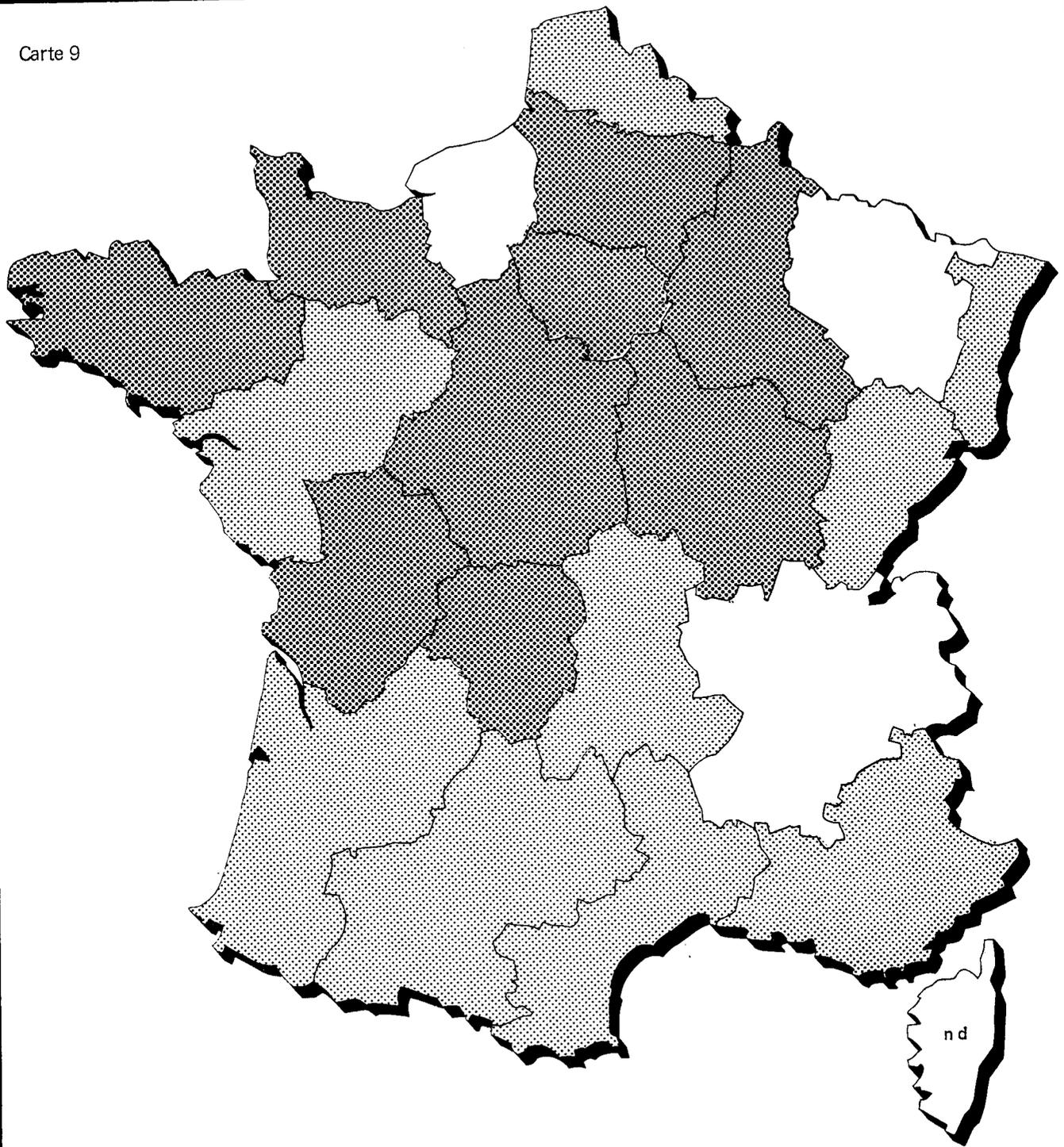
Rémunérations (carte 9)

Le critère retenu est le niveau de rémunération par emploi dans l'industrie (hors BTP et IAA).

Les résultats présentés confirment la permanence d'un relatif déséquilibre entre la Région parisienne d'une part et certains régions du Bassin parisien et de l'Ouest d'autre part. On voit ainsi que, même en dehors des surcoûts liés à l'agglomération parisienne, des écarts importants subsistent traduisant notamment ce que l'on a vu précédemment sur les écarts régionaux en matière de qualification.

RÉMUNÉRATION PAR EMPLOI DANS L'INDUSTRIE EN 1972
(hors BTP et IAA)

Carte 9



Écart avec la moyenne nationale

-  supérieur à 15%
-  de 5 à 15%
-  de - 5 à + 5%
-  de - 15 à - 5%
-  inférieur à - 15%

Source : S.T.I.S.I. - M.I.R., les structures industrielles françaises en 1972, résultats régionaux. Les données de 1970 et de 1971 correspondantes ont une structure sensiblement identique.

DATAR CAES 1977

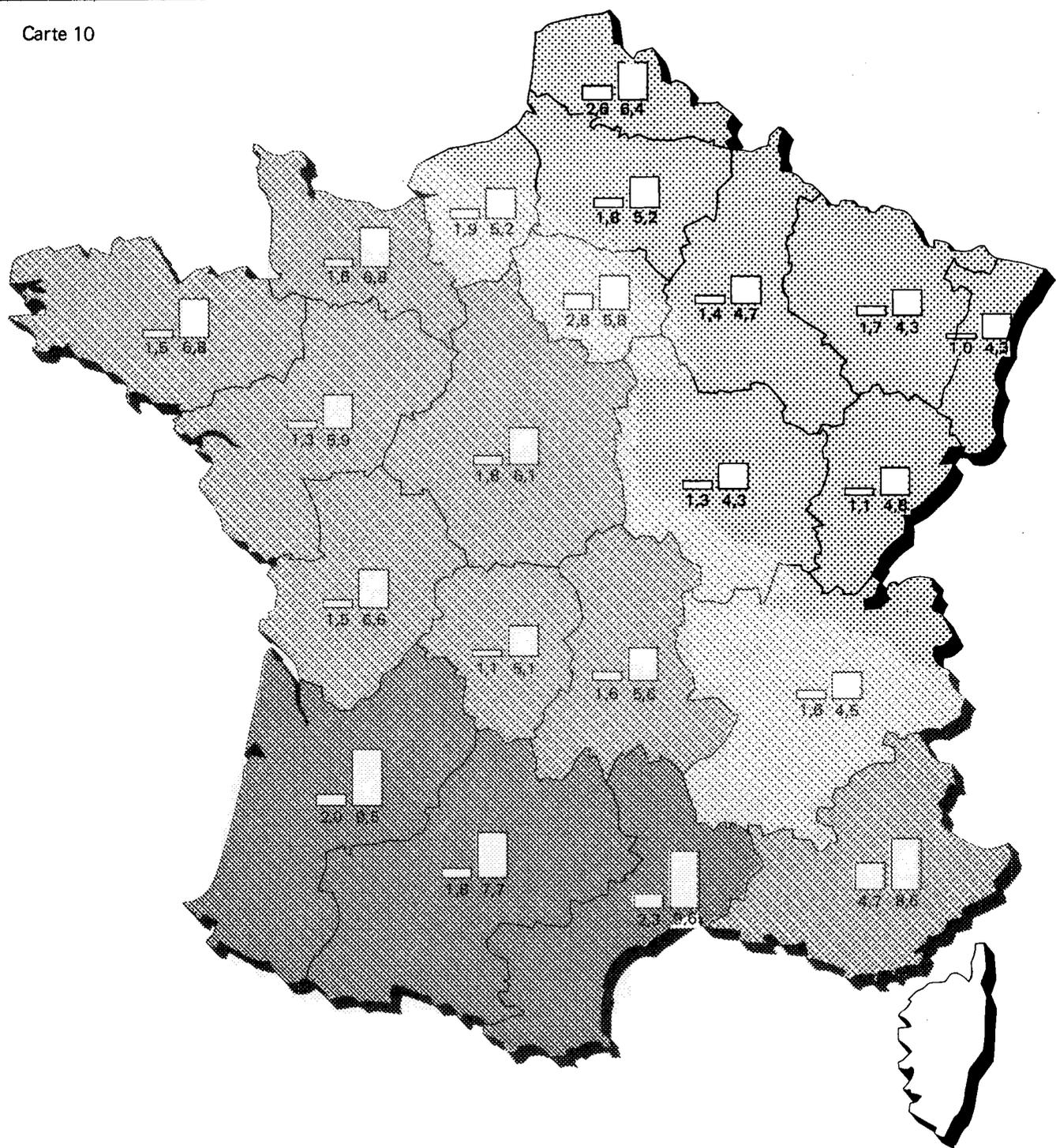
Chômage (carte 10)

La mesure du chômage a été prise par le taux de chômage (pourcentage de chômeurs parmi les actifs).

En 1968, les régions les plus touchées par le chômage étaient, la Région parisienne, le Nord et le littoral méditerranéen (Provence-Côte d'Azur - Languedoc-Roussillon). En 1975, les taux de chômage ont fortement augmenté : les régions précédentes restent parmi les plus touchées, mais sont venues les rejoindre les régions de la moitié Ouest de la France. Les taux les plus forts concernent les régions les plus au Sud (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur). A l'inverse, les régions de l'Est (Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bourgogne, Champagne, Ardennes, Rhône-Alpes) résistent mieux à la montée du chômage, ainsi qu'il apparaît sur la carte.

ÉVOLUTION DU CHÔMAGE DE 1968 A 1975 (Pourcentage de chômeurs parmi les actifs)

Carte 10



 Pourcentages de chômeurs parmi les actifs
1968-1975

Accroissement du chômage

-  important
-  moyen
-  faible

Source : Pour 1965, les collections de l'INSEE, R 16-17

Pour 1975, l'Expansion n° 5, l'Expansion n° 90 et 90 bis, novembre 1975

DATAR CAES 1977

★ LA MOBILITÉ SOCIALE DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Il nous a paru opportun d'ouvrir un dossier sur ce thème bien qu'il n'ait pas son correspondant dans la base du scénario tendanciel. En 1975, de très vives tensions persistent en effet dans l'éducation nationale et les universités, dont témoignent les réformes successives. Pour mieux saisir ces tensions, mais aussi l'engagement syndical des cadres, la prise de distance quant à la valorisation, certains disent la sur-valorisation du travail (principalement mais pas seulement chez les jeunes), nous nous sommes intéressés au problème de la mobilité sociale. Nous pensions, en 1969, au vu des résultats d'une enquête de l'I.N.S.E.E. 1964 que la société française était figée. Si cela reste encore vrai, ce jugement doit être en partie nuancé. Nous nous sommes appuyés pour faire cela sur une étude de Philippe Bénéton (1) qui a exploité les résultats d'une enquête I.N.S.E.E. 1970.

De cette étude, il ressort que l'intensité de la mobilité est directement fonction de la catégorie d'origine. Les plus stables sont les individus issus des catégories populaires qui, dans la proportion des trois-quarts, ont la même appartenance que leur père. Les individus d'origine élevée sont apparemment les plus mobiles. Les professions libérales, les professions littéraires ou artistiques cependant se reproduisent pour plus de la moitié contre un tiers chez les industriels et gros commerçants (le taux de reproduction est de 28,3%), les ingénieurs et cadres administratifs supérieurs se trouvant dans une situation intermédiaire.

Les classes moyennes sont légèrement moins mobiles que les couches supérieures sauf les employés.

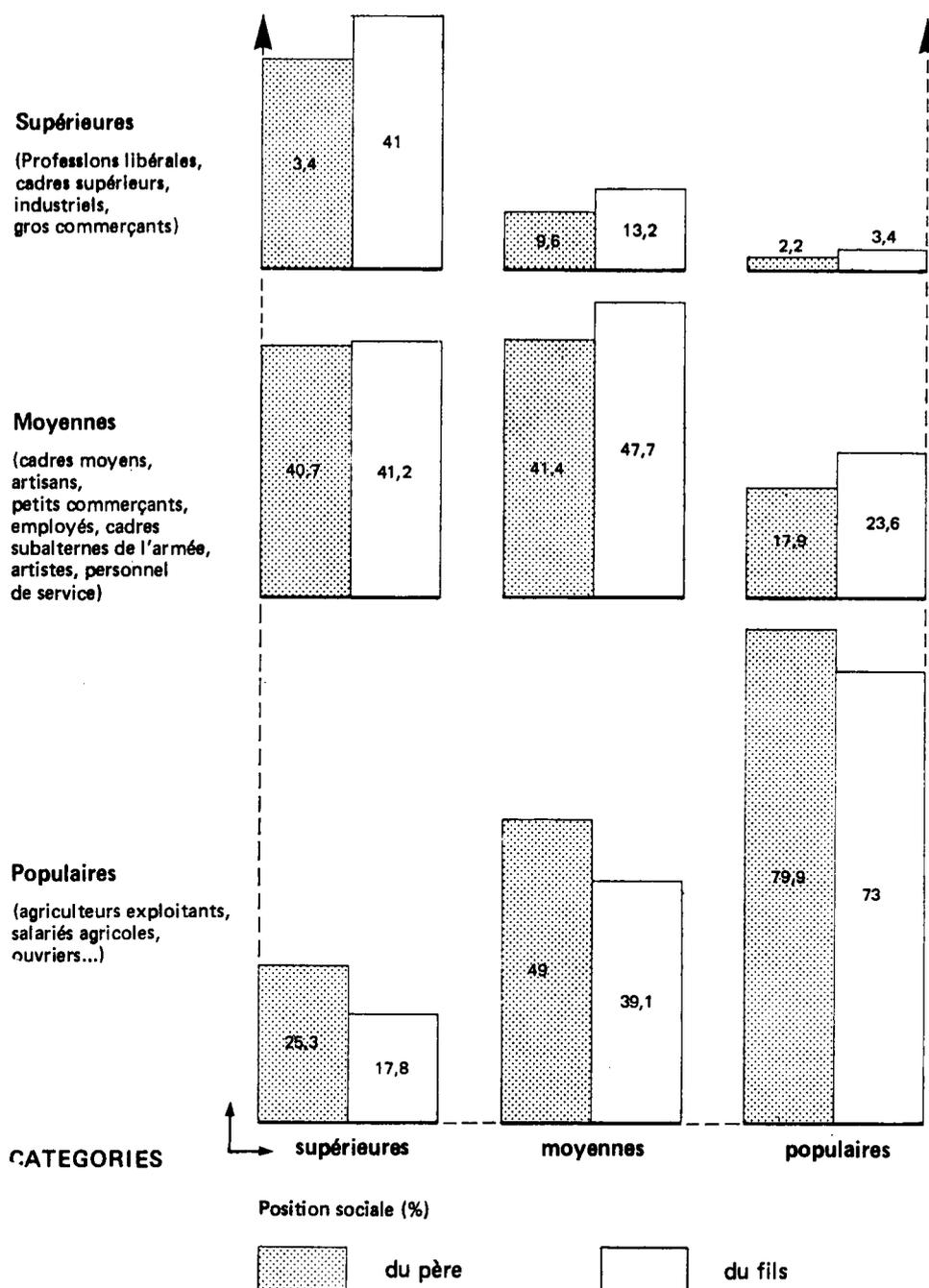
La viscosité sociale est donc principalement le fait du monde agricole et ouvrier. Ce sont les groupes les moins mobiles et les plus nombreux.

Le recrutement des catégories sociales

263 650 personnes d'origine populaire accèdent à une position supérieure. Ce qui est très peu par rapport aux individus de même origine (3,4%), ce qui n'est pas négligeable par rapport aux individus de même position (25,3%). De toute façon, en cas de mobilité parfaite, le taux d'accès aux catégories supérieures des individus d'origine populaire ne serait que de 8,8%.

(1) Philippe BÉNÉTON, « Quelques considérations sur la mobilité sociale en France », *Revue française de sociologie*, octobre-décembre 1975, vol. 16, n° 4.

Graphique 1



Le pourcentage situé dans les colonnes blanches est le taux de reproduction qui mesure le devenir des individus de même origine.

Ainsi, sur 100 fils dont les pères appartiennent aux catégories supérieures, 41 resteront dans la catégorie d'origine, 59 passeront soit dans les catégories moyennes (41,2), soit dans les catégories populaires (17,8).

Le pourcentage situé dans les colonnes grisées est le taux de recrutement qui mesure l'origine des individus de même position.

Ainsi, les pères dont les fils appartiennent à la même catégorie supérieure, se répartissent de la manière suivante : cat. pop., 25,3 ; cat. moy., 40,7 ; cat. sup., 34.

On remarque que la catégorie populaire recrute à 8 % dans sa propre catégorie mais, comme le volume d'actifs en catégorie populaire diminue, le nombre de fils allant de la catégorie populaire vers les autres catégories (27 % soit plus de 2 millions d'actifs) est nettement plus élevé que le nombre de fils allant des catégories supérieures et moyennes vers la catégorie populaire (respectivement 17,8 et 39,1, soit environ 1,4 million).

Chez les agriculteurs, le recrutement est en majorité endogène, la classe ouvrière n'est pas en majorité d'origine ouvrière : 47,3% des ouvriers sont fils d'ouvriers. Dans les classes moyennes, la moitié environ provient des catégories populaires. Les catégories supérieures sont pour 41% d'origine moyenne et 25% d'origine populaire.

Si peu d'enfants issus des couches défavorisées ont des chances de monter socialement, beaucoup d'enfants issus des catégories supérieures courent le risque de descendre. Parce que globalement plus de la moitié d'entre eux connaissent la régression, les individus issus des catégories supérieures connaissent de fortes inquiétudes et insatisfactions. Ainsi les « privilégiés » n'assurent nullement à leurs enfants le monopole des privilèges. S'il vaut mieux être privilégié pour devenir privilégié, le fait d'être un héritier ne garantit pas le privilège. Il faut cependant mettre de côté la strate supérieure de la classe dominante, mini-couche où le cumul des privilèges est la règle, et dont le taux de reproduction est très élevé, comme l'ont montré de nombreux travaux, notamment ceux de P. Bourdieu et de son équipe.

Eléments de conclusion

Les résultats de cette enquête mettent en évidence un certain nombre de faits sociaux dont il ne faut tirer qu'avec prudence des enseignements sociologiques dans la mesure où la classification traditionnelle en C.S.P. occulte probablement des mouvements importants, notamment psychologiques et culturels.

Ainsi, le fait qu'un individu n'occupe pas une position sociale donnée de la même « façon », selon le chemin social qu'il a dû accomplir pour l'atteindre (un ingénieur fils d'ingénieur et un ingénieur fils d'employé), est un des éléments qui font que la société change finalement moins vite que l'évolution de sa structure socio-professionnelle pourrait le laisser penser.

De même, il faut tenir compte, quand on étudie des mouvements dans l'échelle sociale d'une génération à l'autre, de l'évolution relative de la structure même de cette échelle sociale dans le même temps. Notamment, dans la période étudiée, l'échelle sociale ayant été tirée « vers le haut », il faut relativiser l'effet social des mouvements ascendants.

De même encore, les individus comparés (« fils », « père ») ne sont pas saisis au moment de leur histoire sociale.

Cela dit, on peut faire les remarques suivantes :

- 1) on ne peut pas parler d'une société figée ou immobile, dès lors que ceux qui bougent sont aussi nombreux que ceux qui ne bougent pas ; quand, en d'autres termes, la moitié des fils n'ont pas la même situation que leurs pères ;
- 2) les chances sociales sont distribuées très inégalement ; la fréquence d'accès aux catégories supérieures s'élève avec l'origine ; cela n'exclut pas toutefois que beaucoup d'enfants issus des catégories supérieures courent le risque de « descendre ». On peut en déduire que, dans les catégories supérieures, les tendances d'évolution peuvent créer également, et de plus en plus, inquiétudes et insatisfactions ;
- 3) l'existence d'une inégalité des chances n'est pas exclusive d'un renouvellement de certaines catégories sociales ; ainsi les « privilégiés » n'assurent nullement à leurs enfants le monopole des privilèges. En d'autres termes, beaucoup des membres des catégories supérieures actuelles avaient des pères occupant les positions moyennes, et à moindre titre inférieures, d'alors ;
- 4) l'enquête réalisée traduit la vaste « restructuration » due au développement industriel, puis tertiaire et à la régression du secteur agricole. Si l'on admet

que cette dernière est en grande partie terminée, il est vraisemblable que l'on va assister à une relative décroissance des ouvriers et à une croissance des employés et des cadres moyens. D'où quatre interrogations :

- la catégorie « ouvrier » maintiendra-t-elle un taux de reproduction élevé ?
- assistera-t-on à la constitution d'une classe moyenne ayant un taux de reproduction important ?
- la catégorie « employé » qui était, jusqu'à présent, une catégorie de passage, tendra-t-elle vers une certaine spécificité ?
- le renouvellement des catégories supérieures a fait largement appel aux fils des catégories moyennes et populaires ; ce mouvement peut-il continuer ?

★ LA SOCIÉTÉ URBAINE : CONCEPT ACTUEL ?

Le concept systémique de société urbaine utilisé dans le scénario tendanciel est un concept dynamique. La société urbaine n'est pas un état achevé, elle est toujours en cours de constitution, elle est un devenir qui prend corps au travers de l'opposition de certains groupes urbains à la société industrielle, à ses impératifs (profit, rentabilité, concurrence, concentration urbaine et capitalistique), au contenu même de la production, à l'obsolescence rapide de certaines marchandises ou biens intermédiaires d'équipements ménagers, etc.

Une image 1975 confirme bien la dynamique de la société urbaine en voie de constitution.

D'un point de vue sociologique, en cinq ans, les associations de toute nature ont proliféré : comités de quartiers, comités de défense, associations de protection des sites, etc... Elles exigent la sauvegarde des espaces urbains et péri-urbains, l'installation ou la modernisation des équipements collectifs, la participation à leur gestion, etc.

Ces associations sont souvent le fait d'ingénieurs, de techniciens, d'enseignants, de fonctionnaires, couches moyennes sensibilisées à la **défense du cadre de vie**, disposant de temps et capables de s'y retrouver dans la complexité des procédures techniques de l'administration.

Dans les grands ensembles, ces comités ont pris aussi de l'extension, pour s'opposer à l'augmentation des loyers, des charges locatives, pour exiger des équipements manquants. Là encore, il s'agit d'employés, contremaîtres, petit personnel d'encadrement. D'une façon générale, les couches les plus défavorisées ne participent pas, ou participent peu à ces comités par manque de temps, par manque d'information, par crainte d'être expulsées. L'attribution d'un logement est souvent perçue comme une faveur et non pas comme un droit.

En regard de ce développement, deux faits méritent aussi attention : l'intérêt nouveau que manifestent les partis d'opposition aux associations et comités, leur sensibilisation au thème du cadre de vie. Alors qu'en 1969, seule la C.F.D.T. avait publié un document sur les rapports de l'homme et de la ville, en 1974, le Parti communiste organisait à Grenoble une confrontation entre chercheurs, élus municipaux, techniciens de l'urbanisme pour aider à la définition d'une « politique démocratique de l'espace urbain ».

(N.B.) La société urbaine n'est pas le substitut de l'antagonisme des classes sociales. Dans un scénario de croissance où l'antagonisme des classes sociales manquait de « perspective historique », elle est la réactivation d'un mode d'organisation et de résistance qui déborde le lieu classique d'affrontement que constitue l'entreprise.

Le Parti socialiste, à son tour, se préoccupait de la pertinence d'une théorie socialiste de l'espace, provoquait une rencontre sur les luttes urbaines. Ces efforts — que nous ne détaillerons pas — témoignent de l'importance que commencent à prendre « les mouvements urbains ».

En retour, la majorité parlementaire s'est récemment prémunie contre ce qu'elle a estimé être un nouveau danger en repoussant une proposition du Ministre de l'Équipement, M. Galley, visant à permettre que les associations ayant plus de cinq ans d'existence puissent se porter partie civile devant les tribunaux judiciaires quand elles relèvent des infractions au code de l'urbanisme. L'amendement Fanton a réduit cette proposition aux associations reconnues d'utilité publique qui se comptent sur les doigts de la main alors qu'on estime, pour la seule année 1975, à 20 000 les associations et les comités de quartiers qui se sont créés. Intérêt de la gauche, contre-attaque du pouvoir politique, nous paraissent des signes d'émergence — sinon de vitalité — de la société urbaine. Par contre, les « groupes innovateurs », ferments de cette dynamique, ne se manifestent pas (ou pas encore) tels que nous les avons discernés.

Rappelons que l'innovation était principalement fondée sur des transformations dans la production, les services, dans le développement de la publicité, etc... Contrainte d'inventer, une partie des actifs n'arrêtaient pas d'innover aux portes de leurs bureaux, de leurs laboratoires, de leurs entreprises ; ils transportaient dans la vie quotidienne, dans la ville, cette capacité que l'on avait sollicitée, favorisée dans le travail.

Pour le moment, on n'observe rien qui ait l'ampleur de ce qu'on envisageait dans le scénario tendanciel ; les groupes urbains sont prisonniers des documents, des démarches administratives, dans lesquelles bien souvent ils s'enlisent. Leur modèle urbain de référence est encore du style « pré-industriel », répétition d'un passé survalorisé. Nous le qualifierons de « romantisme urbain ». Les expérimentations sont encore rares (terrains d'aventures, rues piétonnières, centres d'animation de quartier, spectacles, initiation artisanale, projection de films vidéo) mais tendent toutefois à se développer. Cependant on est encore loin du niveau d'expérimentation existant à l'étranger comme la multiplication des radios pirates urbaines dans les villes italiennes qui comptent plus de 200 chaînes privées à Turin, Milan, Rome, etc... portant à faible distance mais bénéficiant d'une forte écoute compte tenu de la concentration urbaine.

Il apparaît pourtant prématuré de juger que les groupes innovateurs n'émergeront pas. Une certaine insatisfaction des couches moyennes actives, amorce un mouvement de report de l'innovation des lieux de travail à l'espace urbain. Le mode défensif du report ne condamne pas à terme l'apparition d'un mode plus actif.

★ LES EMPLOIS TERTIAIRES - ÉVALUATION

Il a paru nécessaire de faire des estimations sur les principales masses d'emplois que représentent les différents types de tertiaires. Ce relevé est destiné à évaluer les types d'emplois dont les variations pourraient être les plus fortes.

Les deux tableaux joints sont extraits, dans l'enquête sur l'emploi en 1972 (1), du tableau donnant les divers statuts, non salariés, salariés du secteur privé, salariés des services publics, salariés de l'État et des collectivités locales des actifs français.

Le premier tableau donne une ventilation entre ces divers statuts des emplois d'une activité donnée. Le deuxième tableau construit avec les mêmes données, répartit les emplois d'un même statut entre les activités tertiaires.

Les grandes masses d'emplois apparaissent plus clairement et on peut faire les remarques ci-après sur les mouvements que peuvent imprimer des politiques étatiques sur ces masses d'emplois.

1) Les marges de manœuvre des politiques de l'Etat sur les non-salariés sont faibles, sauf à encourager des activités de commerce individuel ou de production marchande (nouvelle croissance du commerce aisé dans les centres villes en liaison avec les opérations de rénovation, réforme de l'artisanat). Les non-salariés des secteurs tertiaires représentent 1 670 000 emplois.

2) Les salariés du secteur privé des activités du tertiaire sont très nombreux. Ils sont près de 1 600 000 dans les « autres services ». Une estimation faite au cours de travaux précédents montre que plus des trois-quarts de ces salariés travaillent dans de petites entreprises. Les 400 000 autres personnes travaillent dans des entreprises grandes et moyennes, gérées selon les règles du marché (publicité, restauration hôtellerie, tourisme, presse-édition, etc...) :

- les activités de circulation de la richesse produite dans le pays (commerces, banques et assurances pour l'essentiel) occupent, toujours dans le secteur privé, 2 millions de personnes ;
- enfin, les emplois de services domestiques représentent encore 400 000 personnes.

Les politiques étatiques ne pourront que jouer à la marge sur ces quatre millions de personnes actives. 2 400 000 dépendent de secteurs très concurrentiels où les interventions de l'Etat seront du type politique industrielle. 1 600 000 ne pourront être touchés que par des aides au secteur des services divers, aux particuliers et aux entreprises, très peu modifiés en dehors d'une gestion sociale de type social-démocrate.

3) Les masses importantes d'emplois des services publics sont localisées dans trois activités : la S.N.C.F., les banques, institutions financières, assurances nationalisées, et la sécurité sociale (710 000 emplois). Le jeu des politiques étatiques est ici beaucoup plus libre, bien que les deux premières activités soient sur des secteurs partiellement concurrentiels (les banques et assurances, le transport de marchandises).

4) L'analyse des emplois dépendant directement de l'Etat montre que, entre 1968 et 1972, les postes n'ont pas connu une variation très importante : les P.T.T. n'ont pas beaucoup crû, les services de l'Etat comprenant principalement l'administration et la justice d'une part, l'école publique d'autre part, ont décréu. Il en va de même de l'armée. Seules les collectivités locales se sont maintenues, après avoir connu, comme on le sait, une vive croissance entre 1954 et 1968.

Autrement dit, dans ce type d'emplois où la liberté de l'Etat est la plus grande, l'analyse rétrospective montre que les variations ont été faibles. Il ne faut pas en déduire qu'il ne peut en être autrement dans les années à venir, mais on peut supposer qu'un fort changement de rythme dans les nombres d'emplois ne peut dépendre que d'une très forte politique étatique, soutenue par des groupes puissants et porteurs d'un projet politique prenant ses distances par rapport au passé récent.

(1) R. POHL, P. LAULHE et A. MERLET, *Enquête sur l'emploi de 1972. Résultats détaillés* (Les Coll. l'INSEE, D 33-34).

TABEAU I
Répartition des emplois des diverses activités tertiaires selon les statuts

	Non-salariés		Salariés						Ensemble des salariés		TOTAL		
			Secteur privé		Salariés services publics		Etat et collectivités locales						
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
AGRICULTEURS	1 905 000	85,2										2 237 000	
INDUSTRIE	373 300	6,0										6 216 700	
B.T.P.	295 300	16,6										1 778 400	
TERTIAIRES	1 668 300	16,4	4 844 700	47,7	763 900	7,5	2 870 300	28,3	8 478 900	83,6	10 147 200	100	
dont :													
Transports	56 400	7,0	384 200	47,4	363 400	44,9	— —		760 000	93,0	810 300	100	
S.N.C.F.					346 400								
Télécommunications	—		3 157	0,9	—		354 200	99,1	357 400	100	357 400	100	
P.T.T.							341 200				359 000	100	
Services logement	— —		84 684	70,9	—		32 300	27,1	117 000	98,1	120 000	100	
Autres services	820 700	28,8	1 591 400	55,9	— —		427 200	15,0	2 028 300	71,2	2 849 000	100	
Santé publique							308 200						
Commerces	737 700	29,6	1 752 700	70,4	—		—		1 752 700	70,4	2 490 400	100	
Banques et assurance	— —		238 700	53,3	193 100	43,2	—		439 300	98,2	447 400	100	
Banques, institut.													
Assurance national.					137 500								
Services de l'Etat (sauf armée)	— —		— —		— —		1 427 600	99,4	1 433 900	99,8	1 437 100	100	
Administ. et justice							1 024 000	(E)					
Ecole publique							655 500						
Armée	— —		— —		— —		246 900		247 800	100	247 800	100	
Armée							318 000	(E)			318 000	100	
Collectivités locales et organ. semi-publique	— —		28 300	7,2	24 700	6,3	338 00	86,4	391 000	100	391 400	100	
Collectivités locales							320 800						
Sécurité sociale	— —		11 600	6,3	172 120	93,4	— —		184 500	99,7	185 000	100	
Administration et enseignement privé	40 000		— —		149 400		— —		— —		40 000	100	
Administ. étrangère et inter. .													
Seservices domestiques	— —		428 500	98,8	— —		— —		428 500	98,8	433 800	100	

* La rubrique Autres services comprend outre la Santé publique et privée, les services aux entreprises, l'hôtellerie-restauration, les activités culturelles, les professions libérales. Il n'a pas été possible de les distinguer.

— Total nul.

— Total faible par rapport à la ligne.

En italique, les chiffres 1968 de secteurs précis (recensement, sauf E estimations de l'Institut de l'Emploi de Toulouse d'après recensement).
Les chiffres sont arrondis à la centaine près.

TABLEAU II

Répartition des emplois des divers statuts selon les activités tertiaires

	Non-salariés		Salariés						Ensemble des salariés		TOTAL	
			Secteur privé		Services publics		Etat et coll. locales					
AGRICULTURE		44,9		2,7						2,1		11
INDUSTRIE		8,7		45,2		25,8		2,5		36,2		30,4
B.T.P.		7,0		12,2						9,2		8,7
TERTIAIRES		39,4		39,9		74,2		97,5		52,5		49,9
dont :												
Transports				3,2		35,3				4,7		
Télécommunications								12,0		2,2		
Services du logement										0,7		
Autres services		19,4		13,1				14,5		12,6		
Santé publique										10,9		
Commerces		17,4		14,4						2,7		
Banques et assurances			banques	2,0	assurances	18,8				8,9		
Services de l'Etat								48,5		1,5		
Armée								8,4		2,4		
Collect. locales, org. semi-publ.								coll. loc.	11,5	1,1		
Sécurité sociale						16,8						
Administration et enseignement privé - Adm. étrangère et internationale				2,6								
Serv. domestiques				3,5						2,1		
TOTAL	4 241 909	100	12 164 662	100	1 028 687	100	2 944 083	100	16 137 432	100	20 379 341	100

★ DEQUALIFICATION DU TRAVAIL ?

Le « scénario de l'inacceptable » a pris en compte, comme un des mécanismes de fond, la transformation graduelle du contenu des emplois dans l'industrie et les services vers une « qualification » supérieure.

Il a semblé nécessaire de faire le point sur cet aspect qui commande tout un ensemble de conséquences et de déterminations tant au niveau des composantes du système productif français industriel et tertiaire qu'au niveau de sa répartition dans l'espace.

Rappelons que le terme de « qualification » est loin d'être simple. Pour des raisons qui seront rappelées ci-après, l'utilisation des statistiques officielles est sujette à caution. Restent alors les thèses entre lesquelles il nous faudra bien choisir. L'exposé même de ces thèses permet heureusement de déplacer la question et de mieux fonder les éléments de choix de l'atelier.

Nous empruntons nos données à deux travaux parus récemment : l'un de Freyssenet (1), l'autre de A. D'Iribarne (2).

M. Freyssenet utilise une définition de la qualification que nous qualifierons d'« objective », « la qualification d'un travail se mesure au degré et à la fréquence de l'activité intellectuelle qu'il exige pour être exécuté ».

A. D'Iribarne prend une définition subjective : « la notion de qualification est contingente et caractérise les individus en **rapport** avec leurs activités professionnelles et non les activités professionnelles elles-mêmes ».

Les deux auteurs analysent et critiquent les statistiques officielles. Ils rappellent les différences importantes entre les évaluations du Ministère du Travail faites à partir de renseignements donnés par les chefs d'entreprises et celles de l'I.N.S.E.E., à partir des documents de recensement remplis par les travailleurs eux-mêmes. Ils s'accordent pour penser que les modifications des qualifications officielles sont de fait l'expression d'un rapport de forces entre partenaires sociaux, les employeurs préférant classer les travailleurs en les surqualifiant que modifier vers le haut les échelles de salaires, liées rigidement aux échelles de qualifications (cf. le tableau ci-après). Nous retiendrons avec eux que le biais ainsi introduit est tel qu'il n'est pas possible d'utiliser les évolutions du ratio de type ouvriers non qualifiés/ouvriers qualifiés pour conclure, à un niveau fin de désagrégation ou non, à la plus ou moins forte « déqualification du travail ».

Partant de là, les conclusions des deux travaux examinés sont différentes.

— La thèse de M. Freyssenet est simple : le mécanisme majeur de l'évolution de la qualification du travail dans la formation sociale française est la déqualification d'un très grand nombre de postes de travail et la surqualification d'un petit nombre, cette évolution touchant aussi bien le travail industriel que le travail des services, les travaux considérés par le passé comme qualifiés que ceux considérés comme non qualifiés.

La démonstration de sa thèse n'est pas sans faille. Procédant à l'aide d'exemples peu nombreux, l'auteur affirme que dans l'industrie automobile, l'ouvrier sur machine automatique aujourd'hui a un travail requérant beaucoup moins d'opérations intellectuelles que celui qui travaillait sur les premiers tours universels (qui ne permettaient que la production de pièces seulement ébauchés, terminés à la

(1) Michel FREYSSENET, *Qualification du travail. Tendances et mise en question* (Collection Travaux et Recherches de Prospective, n° 57), Paris, La Documentation Française, 1975.

(2) Alain d'IRIBARNE, Notes sur l'évolution des qualifications. CEREP, document ronéotypé (pour la préparation au VII^e Plan).

TABLEAU III

Répartition des ouvriers qualifiés selon leur qualification effective

Catégorie d'activité économique	Ouvriers spécialisés qualifiés	Surveillants opérateurs	Ouvriers de corps de mét. industriel (fabrication)	Ouvriers de corps de mét. industriel (entretien)	Ouvriers de corps de métier artisanal	Total
Mines	75,4	2,0	10,5	10,8	1,3	100,0
Bâtiments et travaux publics	32,4	—	51,4	7,0	9,2	100,0
Production et 1 ^{re} transformation des métaux	29,0	7,3	8,4	54,0	1,3	100,0
Automobile	21,2	0,7	56,6	21,5	—	100,0
Aéronautique	4,4	2,5	87,5	5,0	0,6	100,0
Mécanique générale ..	21,2	0,3	68,2	9,6	0,7	100,0
Construction électrique	35,8	0,9	57,3	5,8	0,2	100,0
Pétrole	1,6	65,3	1,1	32,0	—	100,0
Chimie	38,8	33,0	6,5	21,0	0,7	100,0
Industries alimentaires ..	19,5	22,8	0,3	55,7	1,7	100,0
Imprimerie	37,3	0,4	55,4	6,9	—	100,0
Divers	31,0	2,0	40,0	22,0	5,0	100,0
SNCF	7,8	28,0	5,6	53,6	5,0	100,0
Ensemble (sans SNCF)	29,0	4,8	45,5	19,5	1,2	100,0

Tous les ouvriers qualifiés n'occupent pas des emplois qualifiés. On y lit par exemple que, dans les mines, les trois quarts des ouvriers qualifiés sont en fait des ouvriers spécialisés.

Source : *Les emplois industriels*, PUF, 1973, p. 39. Cité dans *Economie et Statistique*.

suite par des ouvriers très qualifiés ; l'ouvrier sur ces machines était classé manœuvre, l'outilleur terminant les pièces était classé professionnel). N'existe-t-il pas, à l'inverse, quantités d'autres procès de travail, sur des pièces considérablement plus difficiles à faire que les pièces d'automobiles, ou même de montres (autre exemple étudié) qui, même sur des tours spécialisés, requièrent un travail extrêmement qualifié (fabrication aéronautique, mécanique nucléaire, usinage de certaines machines outils). Ceci n'est pas traité. Est-ce important en volume d'emploi, au point de rendre la thèse contestable ? Cette évaluation est difficile.

— La démarche de A. D'Iribarne est moins assurée. De manière implicite, il met l'accent sur la distance entre formation et emplois. En effet :

- l'étude des stocks de formation montre que, pour tous les emplois par grandes catégories, ces stocks tendent à s'élever ;
- quand on compare, dans un type d'emploi donné, la répartition des diplômes des actifs occupant ce type d'emploi, à celle des jeunes qui l'exécutent, le niveau des diplômes des jeunes est supérieur à celui du reste de la population.
- pour un niveau de diplôme donné, les jeunes entrant dans la vie professionnelle tendent à avoir plus de difficultés à trouver un emploi d'un niveau équivalent à celui que trouvaient les générations précédentes avec un même niveau.

L'auteur se refuse cependant à enregistrer une déqualification (des postes de travail) mais opte, sans fonder son jugement, pour des emplois à contenu **stable**. « (Il y a) possibilité de disposer de personnes à niveau scolaire de plus en plus

élevé pour des emplois à contenu stable. » N'ayant pas de moyen de mesure de la qualification « objective », on voit mal comment il peut parler de stabilité du contenu des emplois.

Par plusieurs aspects, l'auteur opte nettement cependant pour une déqualification « subjective » : « les modalités de structuration du travail et la façon dont la vie est vécue donne souvent le sentiment, à chaque catégorie professionnelle, qu'elle vit une déqualification professionnelle ».

Ce mécanisme est en tout cas suffisamment puissant pour que, lors de la présentation à la presse du rapport sur le VII^e Plan, le Commissaire au Plan ait déclaré : « il faut adapter les emplois aux travailleurs, à leur niveau culturel (...), les adapter aussi à ceux qui sortent de l'appareil de formation. La contradiction entre le niveau de formation et la nature des emplois est un des problèmes les plus graves des sociétés industrialisées quelles qu'elles soient » (*Le Monde*, 23 avril 1976).

Face à cette situation, le système scolaire et universitaire tente de s'adapter. Des études déjà anciennes ont montré que l'enseignement primaire, base de l'ensemble du système scolaire, produit depuis longtemps deux types de formation, l'une adaptée à des travaux déqualifiés, l'autre à des travaux très qualifiés. Si le niveau moyen de formation est trop élevé, n'est-ce pas que la formation destinée à des travaux qualifiés fonctionne sur une base quantitative trop large. Ne faut-il pas alors que cette formation devienne plus sélective, plus hiérarchisée ? N'est-ce pas le sens des réformes du secondaire et de l'enseignement supérieur, dont on pourrait alors dire qu'elles préparent un enseignement encore mieux adapté que par le passé aux besoins du système socio-économique, mais dont on serait en droit de critiquer l'orientation choisie, celle de la « professionnalisation » ?

Nous retenons, en conclusion, une tendance à la polarisation des emplois, qui peut, comme toute tendance, être provisoirement ou partiellement contrariée.

Cette disjonction entre une grande masse d'emplois peu qualifiés et un petit nombre d'emplois très qualifiés a permis au système productif de s'étendre de manière plus extensive sur l'ensemble du territoire français depuis dix ans.

L'analyse de la décentralisation de quelques établissements appartenant à des grands groupes industriels nationaux (1) a indiqué que celle-ci a été permise par la rencontre entre les évolutions de procès de travail se déqualifiant (en nombre relatif d'emplois) et de l'existence de bassin de main-d'œuvre d'origine rurale. A l'inverse, ce type de création d'emplois industriels fait perdurer là où il a lieu, une faible qualification de la main-d'œuvre.

Il ne faut pas en déduire pour autant que l'espace productif français puisse encore être étudié selon un schéma simple centre-périphérie. Il apparaît en effet de plus en plus nettement que les entreprises produisant selon une très grande échelle décentralisent un certain nombre de fonctions liés à la production, aux essais, et partiellement aux études, et que les établissements de ces entreprises, par le réseau de sous-traitance et de services qu'ils utilisent, contribuent à animer un tissu industriel local dans lequel les meilleures des entreprises, moyennes et petites, ne dépendant plus uniquement comme par le passé, des établissements importants locaux, réussissent de plus en plus à promouvoir des stratégies commerciales nationales, voire internationales.

L'analyse de la qualification-déqualification doit donc être renvoyée continuellement à celle de la transformation des espaces socio-économiques et réciproquement.

(1) *Décentralisation industrielle et relations de travail* (Travaux et Recherche de Prospective, n° 61), Paris, La Documentation Française, 1976.

Chapitre II
La régionalisation

1. Régionalisation, déconcentration, décentralisation

1.1. Les ambiguïtés de la régionalisation

La régionalisation au sens strict est le montage juridico-institutionnel transférant du niveau central à la région, circonscription administrative, un certain nombre de compétences ou un certain nombre de pouvoirs.

Mais, à l'extrême, la régionalisation peut être considérée, au sens large, comme l'ensemble du système d'actions de l'Etat central vers le niveau régional. En ce sens, on ne parle de régionalisation que pour rendre compte de la prise en charge dans la gestion étatique d'un espace infranational spécifique par rapport aux circonscriptions territoriales déjà existantes (département, municipalités, cantons, etc.), mais dont le caractère reste vague, puisqu'il intègre aussi bien des éléments culturels que socio-économiques.

Autour de cette ambiguïté s'est développé un discours « régionaliste » prônant la reconnaissance institutionnelle d'une région dotée d'une autonomie politico-administrative relative, comme légitimation d'un espace socio-culturel homogène et porteur d'une identité propre, et l'intégration de ce même discours par l'Etat central pour « couvrir » les processus administratifs techniques qui « parlent de région », et qu'il est de toute façon obligé de mettre en place.

Il y a en effet ambiguïté dans la mesure où il est de toute manière indispensable pour un Etat, même et surtout centralisé, de déléguer un certain nombre de pouvoirs de gestion et de décision à un niveau infranational pour assurer le fonctionnement de son appareil administratif, mais il n'est pas obligé pour autant d'établir les règles d'une démocratie locale réelle.

La régionalisation, à la fois reconnaissance de l'identité d'une communauté infranationale et technique obligée de gestion d'un Etat même centralisé, prend la forme concrète et le contenu que lui donnent les choix politiques du pouvoir en place dans une société donnée à un moment donné. Mais sa portée idéologique se nourrit du discours régionaliste dans lequel elle baigne en permanence. Pour démêler autant que faire se peut l'idéologie du politique et de l'administratif, pour situer les uns par rapport aux autres les divers types de régionalisation (et ce qui nous intéresse est bien de confronter « régionalisation-tendanciel » et « régionalisation-réalité »), on peut considérer que toute régionalisation est l'ensemble de deux mouvements : un mouvement de déconcentration, un mouvement de décentralisation.

Selon les modalités d'articulation de ces deux mouvements la régionalisation a tel ou tel contenu, tel ou tel sens, produit tels ou tels effets.

1.2. L'articulation déconcentration-décentralisation

Il ne s'agit pas ici de dire qu'une régionalisation est « plus » ou « moins », « meilleure » ou « pire », par rapport à un idéal politico-administratif donné. Il s'agit de comprendre comment l'articulation spécifique d'éléments de déconcentration et d'éléments de décentralisation, permet d'identifier la réalité d'une régionalisation donnée.

Remarquons au préalable qu'il n'est pas possible de parler de régionalisation s'il n'existe pas au minimum un échelon administratif spécifique dans l'organigramme d'ensemble des processus étatiques. Il n'est pas suffisant par exemple qu'un système d'aide à l'implantation industrielle soit mis en place en direction d'espaces régionaux spécifiques, mais reste complètement intégré au niveau central de l'appareil étatique pour qu'il y ait régionalisation. S'il existe par contre ne serait-ce qu'un simple relais institutionnel chargé de la mise en application de cette politique, on peut considérer qu'il y a esquisse de régionalisation.

Il nous semble donc que déconcentration et décentralisation sont les deux mouvements dont l'articulation permet de typer une régionalisation.

— **La déconcentration** est une technique d'organisation qui consiste à transférer des compétences ou des pouvoirs du niveau central à un agent du pouvoir central implanté localement. Mais, comme le rappelle J.M. Gourévitch (1), « cet agent local ne possède qu'une marge très limitée d'initiative. A la limite, on pourrait dire que la déconcentration est la technique qui permet de rendre opérationnelle la centralisation ». Le pouvoir d'un préfet de département ou d'un directeur départemental de l'équipement (D.D.E.) par exemple est un pouvoir déconcentré. Si, en fait, il peut être important, en droit il reste limité et soumis à un contrôle du niveau central qui va systématiquement jusqu'à l'opportunité des actes qu'il pose en application des compétences qui lui sont transmises. La déconcentration est bien une « technique de commandement », directement issue du modèle militaire. La subordination hiérarchique de l'agent déconcentré est totale.

En droit (2), on ne parle de décentralisation qu'à partir du moment où il y a, non plus subordination hiérarchique totale, mais « contrôle » par un pouvoir de tutelle qui ne peut s'exercer jusqu'à l'opportunité des actes posés par l'agent déconcentré qu'à condition qu'elle soit **limitée** et réglementée par des textes.

— S'enfermer dans des querelles de juristes pour définir la **décentralisation** serait stérile par rapport à l'objet qui nous occupe, vu notamment l'abondante jurisprudence qui s'aventure dans la définition d'une distinction pure et définitive entre déconcentration et décentralisation. Néanmoins, critères et éléments de droit sont des outils pertinents pour nous, dans la mesure où ils peuvent servir à la description de ce que sont ces deux mouvements dans lesquels nous cherchons à distinguer des pratiques différentes dont l'articulation spécifie une régionalisation. D'ailleurs la régionalisation elle-même n'a toujours pas atteint au Panthéon des normes juridiques. Elle n'est « encore qu' » une pratique sociale, politique, que le droit réglemente peu à peu.

Cela posé, que peut-on dire de la décentralisation ? Pour G. Vedel (3), elle « consiste à remettre des pouvoirs de décision à des organes autres que de simples agents du pouvoir central, non soumis au devoir d'obéissance hiérarchique et qui sont souvent élus par les citoyens intéressés ». Si l'on veut aller plus loin, il faut constater qu'il y a deux éléments essentiels dans la décentralisation : l'organe décentralisé a une compétence qui, même si elle est limitée à un domaine précis, reste **générale** sur ce domaine (ex. les pouvoirs de la commune). L'autre élément fondamental est son **indépendance** par rapport au pouvoir central. En fait, l'idéal type de la décentralisation comprend trois éléments :

(1) « La région », *Les Cahiers Français*, n° 158-159, janvier-avril 1973.

(2) Cf. par exemple, G. VEDEL, *Droit Administratif*. Paris P.U.F., 1973.

(3) G. VEDEL, *Droit Administratif*, op. cit.

- élection des organes délibérants ; dans le cas où l'organe décentralisé est nommé par le pouvoir central, qu'il ne soit pas soumis au pouvoir hiérarchique de celui-ci ;
- pas d'autorité hiérarchique du niveau central, mais tutelle de la légalité ; s'il y a tutelle de l'opportunité, elle est limitée et réglementée par des textes ;
- autonomie financière de l'organe décentralisé.

Ce dernier élément souligne bien la part du droit et du fait. Quelle portée peut bien avoir une décentralisation qui transfère des compétences en ignorant le problème des conditions financières de leur exercice, qui, par exemple, donne la responsabilité de l'entretien d'une partie du réseau national de voirie de 2^e catégorie aux départements, sans assurer le transfert de ressources correspondantes à terme ? Il faut donc à chaque fois relativiser la portée des processus technico-administratifs par les conditions de leurs mises en œuvre, et particulièrement lorsqu'il s'agit de démocratie locale. L'identification d'un mouvement de déconcentration doit donc rester à chaque fois critique (1).

La régionalisation est donc une politique étatique qui modifie un ordre institutionnel existant par délégation de pouvoirs du central vers le local en jouant de deux modalités simultanément ou pas : la déconcentration et/ou la décentralisation.

C'est l'étude de leur part respective et leur articulation dans deux types de régionalisation mis en place, qui nous guidera dans la comparaison de ce que prévoyait le tendanciel et de la réalité sur la période 1970-1975.

2. La régionalisation du « scénario tendanciel »

2.1. Après l'échec du référendum de 1969 sur la régionalisation, ce sont toujours les décrets de 1964 qui encadrent ce qu'est la région en 1970, point de départ du tendanciel. Ces décrets réalisaient pour la première fois une déconcentration réelle au niveau du préfet de région, entouré de sa mission régionale, de la conférence administrative régionale et des avis consultatifs de la CODER où coexistaient des élus locaux, des représentants socio-professionnels et des personnalités désignées. La région, simple « relais entre le pouvoir central et le département », n'avait pas de budget et existait surtout par son préfet dont la mission était de « mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement économique et d'aménagement du territoire de sa circonscription ».

2.2. Au-delà du régime de la région, c'est le contexte socio-économique de 1970 sur lequel se fonde le tendanciel qu'il faut prendre en compte, particulièrement ce que dit le tendanciel de l'évolution qui pousse l'Etat à introduire en 1972 « la régionalisation » comme régulateur fondamental de la société française. Le scénario pose le problème en ces termes : sous la pression de son environnement international, la société française, contrainte de suivre l'évolution du système économique auquel elle appartient, a pour moteur essentiel sa société industrielle, et particulièrement le secteur avancé de celle-ci. Les tensions sociales nées d'une telle évolution sont produites par des déséquilibres qui s'accroissent et se multiplient, entre régions développées économiquement et sous-développées, entre secteurs d'activité économiques, etc. Les groupes de pression et les mouvements revendicatifs s'attaquent alors aux responsables des difficultés auxquelles ils sont confrontés. Contrairement à la période précédente, leur remise en cause est globale (un lien est fait entre les divers problèmes et difficultés dues à l'évolution économique et sociale) et générale (c'est l'Etat lui-même dont

(1) Cf. *Infra*. Aussi, contrairement à G. Vedel, nous ne qualifierons pas le texte de la loi de 1972 de « décentralisateur ». Tel qu'en lui-même, il ne l'est pas, même s'il permet implicitement que des textes postérieurs puissent créer une décentralisation réelle, en compatibilité relative avec lui (une de ses dispositions prévoyant une évolution possible du régime de la régionalisation).

la responsabilité et l'autorité sont mises en cause directement, les « soupapes de sécurité traditionnelles » comme les échelons administratifs intermédiaires-département, etc., ne jouant plus leur rôle d'écran). Cette double mise en cause amène le pouvoir central à maintenir la permanence de l'Etat et donc à dévier ou polariser les revendications qui se multiplient, en accompagnant le développement économique de la France. La très grande centralisation du système politico-administratif de la France apparaissant comme le facteur ayant accéléré la globalisation des attaques contre l'Etat, c'est son adaptation ou sa réduction qui semble être la seule solution possible.

Encadré n° 4

Que faut-il entendre par « régionalisation » ?

Le centralisme, tendance historique en France, est actuellement source de profonds conflits qui opposent les rationalités régionale et nationale.

La démarche logique permettant d'assurer la permanence du système consiste à renforcer le pouvoir des régions.

La « régionalisation », dont l'idée s'impose peu à peu, apparaît pour l'instant comme le seul régulateur viable face à l'accumulation des tensions économiques, sociales et politiques supportées par l'Etat.

Au départ, il n'a pas été donné dans l'étude de contenu précis à ce régulateur. Les travaux ultérieurs ont permis de dégager ses éléments les plus significatifs.

Il s'agit tout au plus de créer des instances régionale, responsables de certains équipements, mais dont les dépenses restent contrôlées par l'Etat. Les autorités régionales décident de :

- la répartition des finances locales (provenant des impôts après prélèvement de l'Etat) ;
- l'implantation d'équipements et plus généralement de l'aménagement régional.

L'Etat garde la haute main sur les organismes centraux d'aides au développement. Il conserve un budget de planification nationale et assure la cohésion de la politique globale par le biais de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Information, du Développement industriel, des services publics.

Les régions devenues directement responsables de leur développement, l'Etat joue le rôle d'arbitre dans les conflits régionaux.

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, op. cit. p. 44.*

D'où l'idée de la régionalisation (cf. encadré n° 4), qui permettrait à la fois un développement économique plus harmonieux et surtout la focalisation des tensions sur un niveau intermédiaire, et redonnant à l'Etat son image de garant de l'intérêt général et de la pérennité de la Nation, battue en brèche par l'évidence des responsabilités de l'Etat centralisé. Le régulateur « régionalisation » apparaît bien comme la condition nécessaire à un moment donné à la reproduction de la société française. Le tendancier date l'institutionnalisation de cette politique en 1972, au moment où les tensions lui apparaissent trop fortes pour que leur régulation soit différée.

2.3. De quelle régionalisation s'agit-il ? Quant aux formes concrètes qu'elle prend, il faut être très prudent : le tendancier est volontairement très flou. On peut distinguer deux temps distincts (cf. encadré n° 5) :

— en 1972-1975, première étape de la régionalisation proprement dite, des pouvoirs administratifs sont accordés aux régions, qui deviennent responsables de certains équipements. Des ressources leur sont affectées qui ne leur permettent toutefois pas d'élaborer encore des politiques autonomes fondamentales. Dans le même temps, l'Etat central maintient des poches d'activités relativement dynamiques dans les régions « sous-développées ».

— aux environs de 1975, deuxième étape, c'est l'accord « pouvoir central/ Région Rhône-Alpes » qui donnera naissance peu après à la nouvelle loi de répartition des ressources. Les régions reçoivent alors des moyens proportionnels à leur

Les deux étapes de la régionalisation

Les groupes de pressions, les plus puissants et les mieux organisés, ceux des régions développées comptent cependant davantage dans un monde ouvert à la concurrence étrangère. Ce sont eux qui garantissent l'expansion. Ce sont eux qui, en définitive, sont écoutés.

Les pressions des autres régions sont moins sensibles. La population y est relativement plus âgée, les intérêts des différents groupes vont souvent à l'encontre de l'évolution globale de la société, l'action des mouvements organisés apparaît comme un combat d'arrière-garde.

Pourtant, dans un premier temps, l'Etat cherche à éviter une coupure du pays en « deux France ». Il joue alors sur le niveau de l'aide accordée. Il aboutit pourtant à un constat d'échec.

Cette politique d'équilibrage freine le processus d'évolution, irrite de plus en plus les responsables des régions développées. L'Etat est sommé de prendre parti : pour la croissance ou pour l'équilibre.

Son intérêt est de satisfaire les revendications des groupes de pression des régions développées qui ont une importance croissante sur le développement national, lequel lui donne tout son poids politique face aux autres nations.

La fonction d'équilibrage qui lui est communément reconnue ne lui permet pas cependant d'étaler ouvertement l'orientation réelle de sa politique. Il ne souhaite pas d'ailleurs accorder un pouvoir décisionnel trop puissant à certaines autorités régionales.

Cependant, le dialogue entre les autorités étatiques et les responsables régionaux est entamé. Une phase de négociations discrètes s'amorce portant essentiellement sur une nouvelle répartition de l'impôt entre l'Etat et les régions.

La région la plus en pointe dans ce mouvement est la région Rhône-Alpes.

Les groupes de pression de la région ont utilisé la « régionalisation » pour affirmer leur puissance. Ils contrôlent le pouvoir économique régional. Une telle situation ne peut laisser indifférentes les autorités nationales car elle risque, en se maintenant, de nuire à l'ensemble de la société, c'est-à-dire de freiner le processus de reproduction de la société globale.

Or, — c'est l'hypothèse de départ du « scénario tendanciel » — il dépend en fait de l'Etat d'assurer cette pérennité. Dès 1973-1974, le gouvernement entreprend donc des négociations avec les représentants des principaux groupes de pression de la région.

Le dialogue aboutit, aux environs de 1975, à un accord attribuant à la région Rhône-Alpes des moyens financiers qui permettent aux autorités locales de rendre plus effectif leur pouvoir de décision. L'exemple de Rhône-Alpes va faire école.

Dans les régions développées (Nord, Alsace, Lorraine, Provence-Côte d'Azur) les groupes de pression revendiquent l'assouplissement du contrôle étatique et l'augmentation de leurs ressources propres : ne s'agit-il pas, en effet, de favoriser l'expansion de la société industrielle, qui assure la survie de l'ensemble de la société régionale ?

Ce sont donc les « industriels » qui dialoguent avec le pouvoir étatique. Leurs arguments sont convaincants : outre les exigences de l'expansion, ils invoquent la concurrence des pays limitrophes et le précédent créé par Rhône-Alpes.

Le pouvoir hésite d'abord, cherchant à éviter qu'un débat trop large, peut-être exploité par les forces politiques d'opposition, ne vienne nuire à l'unité nationale. Son objectif est d'éviter à tout prix un conflit politique.

Pourtant l'expérience Rhône-Alpes semble s'avérer positive, c'est-à-dire favorable à la stabilité du système et bon nombre de conflits trouvent, plus aisément qu'auparavant, leur solution au niveau régional.

Le gouvernement sent dès lors qu'il peut aller plus loin dans l'assouplissement de la régionalisation. Durant les années 1975-1978, des négociations sont ouvertes avec les responsables du Nord, puis avec ceux d'Alsace, de Lorraine et de Provence-Côte d'Azur qui ont renforcé progressivement leurs positions économiques.

contribution à la production nationale. Elles deviennent potentiellement maîtresses de leur développement. Certaines seulement le deviennent effectivement, et de manière progressive.

Si le scénario est volontairement imprécis quant aux formes de la régionalisation, il lui accorde par contre des effets considérables. Elle accélère en effet la coupure « régions développées/régions sous-développées », accentuant le processus de polarisation en zone de forte concentration (Paris, frontières), les instances mises en place servant en fait au déploiement des stratégies des industriels du secteur avancé. Les tensions que la régionalisation devaient contribuer à réduire, ne mettent plus en effet directement en danger l'autorité de l'Etat, et se déplacent bien sur l'échelon ainsi créé. Le rôle d'écran protecteur du régulateur semble donc jouer effectivement, mais dans un seul sens : il fonctionne pour les régions pauvres qui se sentent exclues de la communauté nationale ; les groupes de pression ne remettent plus en cause la société globalement et directement à travers l'Etat. Mais pour les régions riches, au contraire, la région apparaît comme une tribune, un moyen pour poser le problème des conditions nécessaires à leur plus grand développement au plan national.

C'est que les industriels des régions riches s'emparent de la région de 1972 pour, en liaison avec les instances régionales créées, poser le problème du choix nécessaire entre développement équilibré et croissance élevée sur la place publique au niveau national. En 1975, le pouvoir central choisit la croissance pour permettre la toujours plus grande adaptation de la société française à son environnement international à travers sa société industrielle. On assiste à des accords explicites « Etat central/régions », permettant aux régions développées de recevoir des ressources les rendant maîtresses de leur développement. Ce principe est généralisé vers la fin des années 70 par la loi de répartition des ressources (cf. encadré n° 6). La portée du processus de régionalisation est telle que l'Etat devient vite un simple relais entre les régions développées et leur environnement ; celles-ci négocient directement au plan international et le régulateur régionalisation a si bien réussi, l'effacement de l'Etat central a été si réel, qu'il paraîtra nécessaire de restaurer l'autorité de l'Etat face aux déséquilibres interrégionaux en ayant recours à un nouveau régulateur : le nationalisme (vers 1990).

Encadré n° 6

La loi de répartition des ressources

Les autres régions réagissent aussitôt par l'intermédiaire de leurs responsables. Des mouvements d'opposition surgissent parmi la population. A la pointe de la revendication : les régions à fort particularisme ethnique.

C'est, en particulier, le cas des Bretons qui intensifient l'action menée de longue date. Ils réclament à l'Etat les moyens financiers nécessaires pour sortir de leur état « sous-développé » par rapport à la moyenne nationale.

Les responsables locaux s'inquiètent de la réduction relative des subventions allouées. Les partis politiques dénoncent l'attitude de l'Etat qui renonce à assurer l'équilibre du développement industriel et financier.

Devant le risque d'une remise en cause des accords passés avec les responsables des régions développées, le pouvoir central donne à ces accords force de loi, en les unifiant et les généralisant.

En vertu de cette « loi de répartition des ressources », l'Etat ne prélèvera sur les impôts locaux que ce qui lui est nécessaire pour assurer le fonctionnement des services publics (d'ailleurs de moins en moins déficitaires), les relations internationales et la défense du territoire national.

Il renonce donc de plus en plus à équilibrer le développement. Par là, il entend donner aux responsables des régions développées les moyens de rendre plus effectif et opératoire leur pouvoir décisionnel.

L'Etat accepte le risque qui menace l'avenir d'une partie de la France, pour mieux garantir le développement de l'ensemble de la société dans le cadre d'un système socio-économique et politique dont il entend assurer la permanence.

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable*, op. cit. p. 55.

2.4. Bien que les formes institutionnelles de la régionalisation n'aient pas été précisées lors de l'élaboration du scénario de l'inacceptable, on peut induire, à partir des effets décrits, certaines hypothèses sur les formes institutionnelles de la régionalisation si on prend comme support les effets prévus par le tendancier.

— Dans la première étape (1972-1975), pour que la région puisse supporter le choc des contestations, il lui faut un minimum de représentativité politique. Il a été également nécessaire de créer une structure associant industriels et représentants administratifs régionaux. Même si ses pouvoirs de gestion sur certains équipements sont réels, la faiblesse de son autonomie financière accentue l'aspect déconcentré et faiblement décentralisé de la région.

— A partir de 1975, la région dispose de pouvoirs forts : elle devient progressivement maîtresse de son développement économique. Pour que l'Etat en vienne, à terme, à n'être que relais entre l'environnement international et les dynamismes régionaux, il faut que la région dispose de moyens politiques et financiers importants. Il faut envisager alors une élection des organes délibérants qui peut seule légitimer l'affectation de ressources importantes aux régions développées, tout en conservant un pouvoir-clé aux représentants patronaux de l'économie régionale. Anticiper plus avant serait faire la politique-fiction à laquelle le tendancier s'est toujours refusé.

2.5. De même, est-il possible d'induire le caractère dominant — décentralisation ou déconcentration — de la régionalisation prévue par le tendancier ?

Si dans un premier temps, il y a surtout déconcentration et peu décentralisation, dans un deuxième temps, la décentralisation est réelle, effective, et l'Etat central n'assurera plus bientôt que les fonctions nécessaires à un minimum de cohésion nationale (armée, justice, etc.). En 1975, on n'en est pas là mais la loi de répartition des ressources, que préfigure déjà l'accord « Etat central/Région Rhône-Alpes », fonde les conditions de cette évolution. C'est l'aboutissement de la logique décentralisatrice de la régionalisation : à chaque région de gérer la pauvreté ou la richesse que lui a léguée l'Etat central. L'évolution 1970-1975 dans le tendancier repose sur un processus de transfert de pouvoirs en deux temps, mais radical, très peu modéré ou tempéré par des facteurs d'ajustement, si ce n'est la possibilité, la capacité que garde l'Etat central de pouvoir vers 1990, alors que l'éclatement de l'unité nationale pourrait produire des effets irrémédiables, réintroduire un régulateur de cohésion et de renforcement de cette unité.

Mais de 1970 à 1972, puis en 1973, et surtout à partir de 1975, on a bien dans le tendancier, institutionnalisation d'une régionalisation aux principes décentralisateurs par laquelle l'Etat central va renoncer progressivement à contrôler jusqu'au développement économique du pays.

3. La réalité de la régionalisation

Par rapport à ce qu'était la régionalisation dans le scénario de l'inacceptable, tel que nous venons de le rappeler au paragraphe précédent, quelle a été la réalité ?

3.1. La loi de 1972

On est frappé par la concordance entre la réalité et le cheminement du tendancier qui situait « vers 1972-1973 » l'institutionnalisation de la régionalisation. Mais il faut souligner que dans la réalité, le projet de loi du pouvoir central ne semble pas correspondre aux mêmes nécessités, ou du moins au même ordre de priori-

tés. En effet, il semble que la réforme soit dictée par la nécessité plutôt de perfectionner le fonctionnement de la machine administrative en déconcentrant des compétences et des pouvoirs, tout en prétendant répondre aux vœux des revendications régionalistes, que de créer d'abord un écran propre à intercepter les manifestations de mécontentement. En ce sens, le texte même de la loi de 1972 semble faire du préfet de région le simple exécutif du conseil régional, alors qu'en fait il devient l'homme fort de la région par lequel tout doit passer. Il est plus relais, élément de déconcentration de l'Etat central, qu'exécutif d'une assemblée élue au deuxième degré, sans grand pouvoir, sans grand moyen. Ainsi, en 1972, on a bien une régionalisation-déconcentration dans la réalité comme dans le tendanciel ; mais alors que le tendanciel prévoyait des embryons de décentralisation indispensables pour provoquer la polarisation des revendications sur la région, et qui devaient se développer par la suite, la loi de 1972 prévoit une possibilité de transfert d'attributions et de ressources de la part de l'Etat ou des collectivités locales, en vertu de textes postérieurs, mais ne confie au conseil régional que le rôle de voter un budget préparé et exécuté par le préfet de région.

La région de 1972 prend la forme d'un « établissement public » spécifique appelé « établissement public régional », être juridique hybride sur lequel il est, au départ, difficile de faire un pronostic sinon qu'on n'a pas voulu en clarifier les principes.

Ce n'est pas une collectivité territoriale au même titre que le département, la commune (comme le prévoyait le projet soumis au référendum de 1969), car s'il a la personnalité juridique et financière, sa compétence est spécialisée et non pas d'ordre général sur tout son territoire. De plus, l'organe délibérant qui l'administre n'est pas élu au suffrage universel à l'inverse de celui d'une collectivité locale. Ce n'est pas un établissement public classique, en ce sens que son exécutif n'est pas un directeur nommé par décret ; cela semble être un établissement public territorial particulier, d'un type nouveau. En fait, la régionalisation de 1972 dit très peu de choses sur ce qu'est ou doit être la région. Elle organise une déconcentration accentuée autour du préfet de région, tout en réduisant au maximum l'impact de ces dispositions sur l'organisation administrative préexistante : la région n'a pas de service propre, la prépondérance du département est réaffirmée avec force.

Elle crée un organe consultatif, le comité économique et social, et surtout un organe délibérant, le conseil régional, qui vote le budget, mais n'a de pouvoir propre que d'avis, ou de décision dans des domaines où il ne peut que compléter les politiques menées par le niveau central.

Pourtant la loi de 1972 que D. Maquart (1) qualifiée à juste titre d'« ouverte à la décentralisation », si elle n'optait pas elle-même pour la décentralisation, en permettait sans doute l'apparition et, sans doute dans un sens voisin du tendanciel : l'existence d'un plafond de ressources « par habitant » valable pour toutes les régions riches ou pauvres, sans possibilité de péréquation, semblant aller dans le sens d'une extension du décalage entre régions développées et sous-développées (2), que laissait prévoir le scénario.

Mais l'exécutif régional dont la loi de 1972 parle si peu se voit parallèlement investi du pouvoir de répartir entre les départements des enveloppes d'investissements publics qui augmentent sans cesse. Il joue de sa double casquette pour maintenir la marge de manœuvre du conseil régional dans la limite générale définie par l'Etat central dont il est le représentant.

Entre ces deux images, celle d'une région potentiellement semblable, même si c'est pour des raisons différentes au départ, à celle du tendanciel en 1972, et

(1) « La région », *les Cahiers Français*, n° 158-159 (1973), p. 51.

(2) Cf. également un extrait de l'interview accordée par M. Frey au journal *Combat* le 15-12-1971 et cité dans « La Région » (op. cit.) : « ... Ce n'est pas aux budgets régionaux à effectuer les corrections indispensables » (entre régions riches et régions pauvres), « c'est le rôle — et un des rôles essentiels — du budget de l'Etat. »

celle d'une région dominée par son « super-préfet » et réduisant la régionalisation à une déconcentration perfectionnée, quelle est celle qui s'impose peu à peu en 1975 ?

On peut s'en faire une idée à partir des décrets d'application de la loi de 1972 élaborés peu à peu, et de l'intervention à un titre ou à un autre, des organes mis en place par la loi de régionalisation, dans les procédures d'intervention de l'Etat central vers des espaces infranationaux.

En effet, au service de sa politique nationale, pour la moduler, l'adapter aux configurations locales spécifiques, ou pour en corriger certains effets, l'Etat central a mis en place tout un système d'aides et plus généralement de prise en compte des espaces infranationaux. Le fait que la région, en tant que telle, intervienne ou non dans ce système (et qui ? dans la région) peut être révélateur de la place et des fonctions que l'Etat central tend à lui affecter.

3.2. Vers la déconcentration fermée

- Les décrets d'application de la réforme régionale accentuent son caractère de déconcentration. Ainsi, le décret du 3 février 1976 supprime le contrôle, a priori, de l'exécution du budget et le remplace par un contrôle a posteriori. C'est une nouvelle amélioration qui facilitera le travail du préfet de région. C'est (ce n'est que) de l'huile dans la machine administrative. Le décret du 16 décembre 1975 classe certains investissements de catégorie 1 en catégorie 2, ce qui revient à faire répartir les crédits correspondants par les préfets de région et non plus directement par le niveau central : toujours pas de caractère décentralisateur. Enfin, en application du discours du Premier Ministre, à Lyon en septembre 1975, quelques décrets pris entre janvier et février 1976, ont « décentralisé » (mis à la disposition des assemblées régionales) quelques crédits de catégorie 3 (intérêt départemental) mais dans des domaines (voirie, santé, éducation nationale) et des proportions limités. Ces crédits sont d'ailleurs « délégués au préfet de région » qui les « met à la disposition » des assemblées régionales, ils ne sont pas incorporés aux ressources propres de la région.

Dans les textes traitant en propre de la région, de 1972 à 1975, on ne décèle donc pas d'orientation vers la décentralisation, bien au contraire.

- Le système d'actions de l'Etat central vers des espaces infranationaux ne met en place que des procédures au mieux déconcentrées, qui ignorent l'organe élu de l' « établissement public régional ».

On retiendra à titre d'exemples trois grands groupes d'actions :

a) le régime des aides aux secteurs industriel et tertiaire

Il s'agit d'abord de la prime de développement régional, dont le régime, mis pour la première fois au point en 1954, révisé en 1960 et 1964, a donné lieu à une réforme d'ensemble en 1972 : une des mesures prises fut alors de déconcentrer les procédures d'instruction des dossiers pour tout investissement inférieur à cinq millions de francs, auprès du préfet de région et de sa mission. Mais tout récemment (février 1976) lors d'une réunion des présidents de conseils régionaux et de comités économiques et sociaux chez le Premier Ministre, celui-ci a annoncé la déconcentration de la décision d'octroi des primes jusqu'à un niveau d'investissement non encore précisé... auprès du préfet de département.

En ce qui concerne les contrats de localisation et de développement avec les grandes firmes, l'Etat central négocie directement avec elles, sans aucun intermédiaire même régional.

Pour les prêts à taux préférentiels destinés aux zones industrielles, les autorités régionales sont consultées pour contribuer à l'établissement des priorités en fonction de la situation des bassins de main-d'œuvre. En ce qui concerne enfin le secteur tertiaire, que ce soit pour la prime de localisation ou que ce soit pour les accords directs avec les entreprises de service, à aucun moment la région n'intervient explicitement.

b) le régime des aides à des espaces spécifiques

En place à titre expérimental depuis 1975, il permet notamment à l'Etat central de verser à une structure ad hoc (ex. un S.I.V.O.M.) une subvention globale pour financer les équipements prioritaires du programme de développement d'une micro-zone entité spatiale culturelle et socio-économique, baptisée « pays ». Or, depuis 1976, à la suite de l'accord passé entre la D.A.T.A.R. et la région Poitou-Charentes, une pratique originale tend à se généraliser : au lieu que chaque conseil général propose deux « pays » à la D.A.T.A.R., qui de toutes façons n'en retiendrait au mieux que deux par région, la D.A.T.A.R. verse une subvention globale à l'établissement public régional qui lui s'engage à affecter un montant au moins égal de crédits à l'opération. Cela permet aux établissements publics régionaux de réguler eux-mêmes les tensions qui pourraient exister au sein d'une même région, entre les divers départements pour l'affectation de ses crédits. C'est le seul exemple que nous ayons rencontré d'esquisse de décentralisation régionale dans l'ensemble du système d'intervention de l'Etat central vers des espaces infranationaux. Encore est-elle toujours négociée au coup par coup avec telle ou telle région et ne s'exerce-t-elle que sur des points précis d'un programme de développement et qu'à propos de montants de subventions très minimes.

Mais même s'il est question de régionaliser dans le même sens la politique des villes moyennes, on reste en présence de phénomènes relativement marginaux (1).

c) les procédures réglant l'élaboration et la mise en application des grands documents nationaux

La régionalisation du budget se réduit à une présentation, a priori, du budget prévisionnel d'équipement et d'aménagement du territoire, et à une présentation, a posteriori, de l'exercice du budget de l'année passée.

La régionalisation du Plan a consisté, pour le VII^e Plan, à l'envoi par le Commissariat au Plan d'un questionnaire à remplir par les régions indiquant leurs préférences en matière d'équipements collectifs, puis à proposer des programmes d'actions prioritaires d'intérêt national, local venant en complément de ceux préparés au niveau national. Il devrait s'élaborer par la suite des « plans régionaux » qui, par le biais d'engagements « limités, fermes et réciproques » conclus avec l'Etat seront raccordés au plan national. Cela dit, la lecture d'une circulaire du Premier Ministre demandant aux préfets de région de veiller à ce que « la consultation des régions prévue au VII^e Plan ne débouche pas sur un exercice de programmation régionale », impose d'être sceptique pour le moins sur le caractère décentralisé des plans régionaux qui seront éventuellement construits.

Il faut surtout souligner que dans l'ensemble du système d'intervention de l'Etat central vers des espaces infranationaux, la région n'apparaît que peu, soit de manière sélective (villes moyennes, contrats de pays), soit à titre purement consultatif. Le département paraît l'instance privilégiée de la déconcentration.

(1) Contrats de pays : en 1975, 12 opérations expérimentales. En 1976, une dotation budgétaire permet de subventionner sur fonds d'Etat une cinquantaine de contrats de pays, à raison d'un million environ de subvention par contrat. Un certain nombre d'opérations ont déjà été engagées.

Contrats ville moyenne : en 1975, 28 contrats ont été conclus depuis le lancement de l'opération en 1973.

On ne peut certes méconnaître le rôle incitatif joué effectivement par les conseils régionaux dans la vie régionale (occasions de débats et actions au coup par coup). Néanmoins, le double mouvement (d'une part la mise en place de procédures ignorant les instances régionales, comme les politiques de la montagne, de la rénovation rurale, etc., d'autre part l'accentuation d'une déconcentration de certains pouvoirs aux préfets de département (1), fait bien apparaître que la régionalisation de 1972 se réduit tendanciellement et se trouve enserrée dans de fortes contraintes. Autrement dit, en 1975, la régionalisation réelle apparaît bien éloignée de celle du tendanciel tant par ses formes que par ses effets.

● Pourtant parallèlement, en face d'une régionalisation qui se fige institutionnellement dans une déconcentration « fermée », on assiste à une remontée en force de thèmes régionalistes dans le discours politique. Car, que ce soit en période d'expansion rapide ou dans la crise, l'écart entre régions développées et régions sous-développées a suscité dans la société française des tensions, qui se sont traduites notamment par un sentiment d'abandon et de marginalisation par rapport à la communauté nationale en évolution, d'une part globalement dans les régions défavorisées, d'autre part dans les espaces périphériques des régions en fort développement là où ne s'inscrit pas ce développement (ex. l'arrière-pays provençal).

Ce sentiment s'est naturellement incarné dans les thèmes régionalistes préexistants où le retour sur soi et la quête d'une identité spécifique à travers une histoire propre ont produit d'abord un discours très culturaliste puis, au fur et à mesure qu'il était repris par les instances politiques traditionnelles, de plus en plus socio-économique.

Car, s'il fut d'abord porté plus par des marginaux, ce discours régionaliste a cristallisé un certain nombre de mécontentements imposant au système politique de l'intégrer dans son discours global. En raison de cette orientation plus institutionnelle, les partis d'opposition ont été conduits à se démarquer de la « régionalisation » de 1972, et à prôner une « réelle » démocratie locale, tandis que la majorité évitait de s'aventurer dans une décentralisation qu'elle n'était pas sûre de pouvoir contrôler, tout en affirmant prendre en compte le « nécessaire respect » des spécificités régionales, l'accent étant mis alors sur leurs aspects culturels.

La réalité de la régionalisation contraste ainsi avec la force des thèmes régionalistes qui resteront probablement de l'ordre du discours (plus institutionnel dans l'opposition que dans la majorité) tant que ne seront pas prises les décisions politiques d'instauration d'une réelle décentralisation. Car lorsque les partis politiques parlent de régionalisation, c'est toujours en la situant par rapport au problème plus général de la démocratie locale. Dans l'opposition, on en fait un élément parmi d'autres de l'institution de « procédures démocratiques dans l'élaboration de la politique étatique ». Dans la majorité au pouvoir, on tire argument du fait qu'il existe d'autres éléments (les finances du département, par exemple), pour repousser à plus tard la régionalisation-décentralisation, à laquelle on substitue un discours culturaliste « à propos d'elle ».

(1) Il faut souligner en outre l'importance du récent mouvement de déconcentration qui redonne avec netteté une place fondamentale au préfet de département, au détriment des différents ministères. Il semble que, actuellement, les transferts de pouvoirs administratifs tendent vers une combinaison de différentes procédures de déconcentration, qui passerait occasionnellement par le niveau régional. Cf. notamment l'article de M. François Essig dans *Le Monde* du 26 mai 1976 où le délégué à l'aménagement du territoire explique comment, pour mieux adapter l'action gouvernementale en matière de création d'emplois, pour mieux réguler les effets du mouvement difficile actuel de l'économie française, d'importants pouvoirs vont être transférés effectivement aux préfets de département assistés en matière d'emploi de « comités départementaux pour la promotion de l'emploi », où ne siègent que des représentants des administrations concernées.

C'est bien un nouvel aménagement de la politique globale de déconcentration de l'administration française où la région n'apparaît finalement que comme un élément parmi d'autres, et dont, par ailleurs, l'aspect « décentralisation » semble totalement absent de la réalité française d'aujourd'hui.

Là où le scénario de l'inacceptable mettrait en œuvre un processus de régionalisation nécessaire pour permettre une « régulation sociétale » des conflits qui se manifestaient, « s'actualisaient », en termes spatiaux, la réalité nous renvoie d'un côté un discours régionaliste qui sert souvent d'alibi, et de l'autre une institution régionale « murée » dans la déconcentration ; mais comment la revendication régionaliste peut-elle rester forte, exprimant ainsi la permanence de conflits spatiaux, alors que la régionalisation institutionnalisée reste très limitée ? Serions-nous en présence de l' « Etat fort », l'autre régulateur sociétal envisagé (et non retenu) dans le scénario tendanciel ? il ne le semble pas. C'est donc que les conflits et tensions qui ont agité la société française se sont exprimés prioritairement dans d'autres champs que le champ spatial, ou bien que ces conflits ont été en quelque sorte « occultés » ; l'analyse de l'intégration hiérarchisée de la France dans l'économie occidentale, du rôle de la « crise » économique et de ses conséquences nous montrera la pertinence de ces deux hypothèses.

Chapitre III

**Intégration hiérarchisée
de la France
dans l'économie occidentale**

1. LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET LES RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

1. Les hypothèses du scénario tendanciel

Les tendances générales d'évolution économique du système productif ont bien été mises en lumière par le scénario tendanciel, et confirmées par l'évolution récente : rôle moteur de la société industrielle sur l'ensemble des activités économiques et sociales et, à l'intérieur de la société industrielle, poursuite du mouvement d'accumulation et de concentration du capital, recherches de productivité, innovation technique, internationalisation de tous les aspects de l'activité industrielle.

Toutefois, l'internationalisation de l'économie française n'était envisagée que comme tendance générale à l'égalisation internationale des conditions de production, l'élargissement des marchés, les prises de participation en capital des firmes étrangères. Contrairement, ce scénario tendanciel fondé sur la contrainte méthodologique de l'isolement relatif de la formation sociale française de son environnement international aboutissait en fait à en faire un élément indifférencié du système industriel de l'ensemble des pays capitalistes développés. L'internationalisation de l'économie ne se marquait pas, à travers la spécificité des relations de la France avec certains pays sous-développés et leur évolution, par leurs conséquences sur le système productif français ; ni par celles des rapports entre pays développés, considérés comme un ensemble homogène et par là autorisant l'examen isolé d'une part de cet ensemble, alors que s'instaurent entre eux des rapports d'intégration et simultanément de différenciation aux répercussions internes peut-être importantes.

Encadré n° 7

La France et son environnement

La France est prise, ici, à l'intérieur de ses frontières naturelles : l'étude du contexte européen, voire mondial, n'a pas été entreprise. Tout au plus certaines hypothèses ont-elles été adoptées, telles que le renforcement d'une Europe économiquement intégrée (l'Europe politique ne nous ayant pas paru découler de la tendance). Certaines orientations générales du développement économique des pays industriels appartenant au même système socio-économique, ont été prises en compte : à ce titre, on peut dire que l'environnement international n'a pas été négligé.

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, op. cit., p. 5.*

Pour ce réexamen du scénario élaboré en 1969, confronté à l'évolution qu'a connue depuis la société française, il semble donc qu'on puisse distinguer, à l'intérieur de la contrainte méthodologique initialement retenue, deux contraintes implicites de pertinence inégale (1).

(1) La grande masse de travaux réalisés depuis 1969 sur les problèmes d'internationalisation donnent à l'observateur d'aujourd'hui les outils dont ne disposaient pas les rédacteurs du scénario.

D'une part, supposer qu'on puisse étudier l'évolution de la société française en réduisant l'influence de son environnement à quelques tendances stables, c'est faire l'hypothèse de la pérennité de la France en tant que formation économique et sociale : lieu singulier d'articulation de modes de production sous la domination de l'un d'entre eux, d'agencement des forces et des luttes sociales, des instances économiques et politiques, de reproduction sociale en général. Les travaux récents sur les relations entre Etat-nation et internationalisation de l'économie (2), l'observation des péripéties qui animent le processus d'intégration européenne, nous conduisent à confirmer la plausibilité de cet aspect majeur de la contrainte méthodologique de 1969.

Encadré n° 8

L'internationalisation de la société industrielle française

La société industrielle des années 1980-1985 est fortement marquée par les caractéristiques de la structure de production de type « avancé ».

L'évolution de ce système a conduit, au cours des dix ou quinze dernières années, à la constitution sur le plan international, à travers pénétration de capitaux, acquisition et de fusion, d'une centaine de « supergroupes » assurant une part importante de la production des pays d'économie non-socialiste. Bien que dépassant le cadre national, leur direction est très décentralisée et leur encadrement spécialement formé à la gestion internationale : ce sont des entreprises « multinationales ».

Elles posent des problèmes à la société industrielle française. En effet, la plupart des entreprises françaises de caractère « avancé » se trouvent placées dans leur orbite et donc soumises à une direction située hors du territoire. La société industrielle française ne s'est vraiment renforcée que dans le sillage de ces entreprises. De nombreux cadres français de très haut niveau, font partie des états-majors de ces entreprises. Ceci affaiblit d'autant la capacité de développement d'un système « avancé » de direction française.

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable*, op. cit., p. 65.

D'autre part, si l'internationalisation de l'économie se marque en France comme dans les pays voisins par l'accession de certains groupes au statut de firme multinationale (cf. encadré n° 8), par l'ouverture des frontières aux flux de marchandises et de capitaux, par l'interdépendance internationale des politiques financières et monétaires, etc., il semble qu'on ne puisse se satisfaire de n'envisager pour l'essentiel, comme il avait été fait en 1969, que ces aspects communs à l'ensemble des pays capitalistes développés. Certes, ces aspects sont sans doute encore suffisants pour caractériser l'évolution de l'économie et de la société française par comparaison avec celle d'un pays africain ou asiatique.

Mais, pour analyser plus précisément les implications régionales des évolutions en cours, et même pour appréhender l'avenir du système productif français, partiellement dicté par ses conditions d'insertion dans l'ensemble des économies développées, il convient de prendre en compte les tendances à la différenciation, à l'inégal développement, à la hiérarchisation dans l'intégration, qui affectent sélectivement et selon des modalités et des conséquences différentes les divers pays développés.

Ce travail est d'autant plus nécessaire que, d'une façon générale, les années soixante ont été marquées par un effort soutenu de l'industrie française pour combler (avec un certain succès) ses retards structurels sur certains pays plus développés. Les tendances à l'« égal développement » l'emportaient donc alors, qui ont pu inciter les commanditaires du scénario à les retenir pour fixer le cadre d'une évolution prospective. Par contre, avec les années soixante-dix,

(2) Cf. l'étude du bureau d'études Prospective et Aménagement, « Mutations industrielles et rôle de l'Etat », reprise dans *Restructuration de l'appareil productif français* (Coll. Travaux et Recherches de Prospective, n° 65). Paris, La Documentation Française, 1975.

divers éléments de restructuration mondiale apparaissent, jusqu'à faire éclater une situation de crise. Un temps occultées, les tendances à la différenciation des économies nationales concurrentes réapparaissent.

C'est donc l'évolution de la place de la formation économique et sociale française dans son insertion dans l'économie mondiale que l'on se propose d'appréhender ici, afin d'en apprécier les effets pour un bilan critique du scénario tendanciel.

2. Les ruptures de tendance des années soixante-dix

Les mutations qu'ont connues les relations économiques de la France depuis la dernière guerre jusqu'à la fin des années 60 sont aujourd'hui bien connues (1) : ouverture, réorientation des échanges (de l'empire colonial à la C.E.E.), rattrapage du retard structurel en termes de spécialisation relative.

Moins connues par contre et mal évaluées dans l'ensemble de leurs conséquences, sont les évolutions plus récentes, notamment à partir de l'année 1973, marquée simultanément par une crise conjoncturelle sans précédent depuis vingt ans et la « crise de l'énergie ». Il semble que se mette en place, à partir de cette époque, une nouvelle organisation des relations économiques mondiales, dans laquelle la place de la France n'est pas encore complètement perçue. On peut d'ailleurs voir dans ces réorganisations récentes les causes principales des insuffisances du scénario tendanciel, qui supposait implicitement la poursuite (sans rupture) de tendances dominantes lors de la décennie précédente.

3. Conséquences sur la société industrielle

C'est peut-être dans les nouvelles **modalités d'insertion internationale** de l'économie française qu'il **faut chercher l'explication de certains décalages** apparus entre le cheminement du scénario tendanciel et la réalité observable depuis six ans, en matière de qualification et de localisation des emplois par exemple.

S'il est apparu que le déséquilibre territorial de l'économie française n'allait pas, comme il était annoncé (cf. encadré n° 9) en s'accroissant, mais qu'au contraire la politique d'aménagement du territoire avait, notamment dans l'Ouest de la France, porté ses effets positifs en termes de créations d'emplois, on peut y voir les conséquences de la spécialisation internationale de certains segments de l'économie française.

Il apparaît en effet que le caractère « avancé » d'une industrie peut, selon les cas, tenir à différentes catégories de caractéristiques, parfois incompatibles. Dans certains cas, une industrie avancée se caractérise à la fois par le haut niveau technique de sa production et de ses produits, l'importance des travaux de recherche et développement et le haut niveau de qualification du travail. Une telle industrie aurait alors, aux termes du tendanciel, une localisation proche d'un des grands pôles urbains, susceptible de lui fournir le marché de main-d'œuvre innovante » requise. Mais, dans d'autres cas, ce haut niveau technique de la production et du produit s'accommode, requiert même une faible qualification du procès de travail. Laboratoires de mise au point et services économico-financiers d'une part, unités de production d'autre part sont alors nettement

(1) Cf. notamment les travaux de l'INSEE, **Fresque historique du système productif**, et l'étude de Jacques MISTRAL, « Vingt ans de redéploiement du commerce extérieur », **Economie et statistique**, n° 71, octobre 1975.

La France aux frontières

Les deux étapes successives de régionalisation et, de ce fait, l'abandon par l'Etat de son rôle de régulateur de la société globale ont consacré le partage de la France en deux parties.

a) L'Ouest, le Sud-Ouest et le Centre, nettement moins privilégiés, ne peuvent éviter leur récession relative. Traditionnellement moins développés, ils le sont d'autant plus que les jeunes émigrent et que les implantations industrielles nouvelles se raréfient :

- Sans possibilité de formation ni de débouchés dans les entreprises « avancées » pratiquement absentes de ces régions, les jeunes agriculteurs, artisans, petits commerçants quittent de plus en plus nombreux la terre d'origine pour se diriger vers les régions développées. L'âge moyen de la population augmente, les taux d'activité et le niveau des revenus baissent. Les modes de vie restent marqués par les valeurs traditionnelles. Le taux de natalité est inférieur à la moyenne.
- La présence de multiples entreprises archaïques, l'impossibilité de trouver une main-d'œuvre convenablement formée, le manque d'infrastructures et la faiblesse des débouchés n'attirent pas les industries nouvelles, et les entreprises qui survivent dépérissent lentement.

Dans ce paysage qui se vide, subsiste cependant un certain nombre de « poches » situées essentiellement le long de la façade atlantique, qui polarisent l'activité économique régionale : Nantes, Saint-Nazaire et Rennes ; Caen et sa périphérie ; Bordeaux et l'estuaire de la Gironde ; Toulouse, Bayonne et Pau, liés au développement du Nord-Ouest espagnol.

Quelles sont les caractéristiques de ces « poches » ? Elles accélèrent les mouvements de migration internes à la région et le dépeuplement de la société rurale, l'urbanisation s'y développe assez fortement alors qu'elle n'est que très faible dans l'ensemble de la région. La population y est en moyenne plus jeune et le taux d'activité plus élevé. Elle est constituée en partie de nombreux migrants, d'origine rurale, venus à la recherche d'emplois sans pour autant quitter la région. Cependant ces « poches d'activité » ne peuvent retenir les hommes hautement formés (cadres, universitaires, chercheurs...) attirés par des zones plus dynamiques où les modes de vie, les systèmes de valeurs sont moins marqués par l'héritage de la société rurale ; elles donnent un sursis aux régions pauvres, condamnées, semble-t-il, à devenir des espaces quasiment vides.

b) La Région parisienne, l'Est de la France, c'est-à-dire l'ensemble des régions aux frontières, le Sud, avec une partie de la Provence-Côte-d'Azur et du Languedoc-Roussillon, sont des régions fortement développées avec un rythme d'expansion rapide.

Ces régions concentrent les activités économiques et véhiculent le progrès. Elles accueillent une population en forte croissance provenant en particulier d'autres régions et de l'étranger. Les migrations posent, d'ailleurs, de difficiles problèmes d'équipements et d'intégration sociale.

Les systèmes de valeurs évoluent rapidement dans ces régions en même temps que la diffusion de l'information et que l'augmentation du niveau de formation. La vie politique y est développée et les jeunes participent de plus en plus à l'élaboration des programmes régionaux. Ils sont très actifs dans les syndicats, les partis et les associations. On se suréquipe pour apparaître « attractif » vis-à-vis des industriels qui jouent ainsi le rôle d'arbitres. Largement responsables au niveau des finances locales, ils détiennent un pouvoir important.

Pourtant le développement n'a pas atteint partout le même niveau. A l'intérieur de ces régions se constituent, aux environs de 1980-1985, des « zones de polarisation », où se concentrent activités et hommes autour d'une métropole qui étend son influence sur d'autres villes et forme avec elles un véritable réseau urbain qui se structure rapidement. Les liaisons entre les villes se développent sous l'effet conjugué de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Ces « zones de polarisation » connaissent, de ce fait, une expansion particulièrement rapide. La plupart se situent sur un grand arc de cercle qui, partant de Paris, se dirige vers le Nord, longe les frontières de l'Europe continentale et se continue sur les bords de la Méditerranée jusqu'à Perpignan.

L'internationalisation croissante des capitaux, la proximité des marchés extérieurs et de la main-d'œuvre étrangère, le développement économique voisin dont l'influence incitatrice s'exerce au-delà des frontières, la formation d'une Europe économiquement intégrée qui a renforcé le développement le long des anciennes frontières d'Etat, expliquent cette « France aux frontières ».

Source : *Une image de la France en l'an 2000. Scénario de l'inacceptable, op. cit., pp. 58-59.*

séparés, y compris au plan spatial, puisqu'un bassin de main-d'œuvre non qualifiée, éventuellement d'origine rurale récente, est alors préféré pour les établissements de production à une implantation proche de la société urbaine et de sa modernité.

Or, une telle implantation ne pourra être le fait que d'une grande firme, dotée des moyens financiers et scientifiques suffisants pour mettre en œuvre et gérer des établissements situés dans plusieurs régions et, de plus en plus souvent, dans plusieurs pays. Les établissements français s'inscrivent alors en concurrence avec ceux d'autres pays, développés et sous-développés, selon leurs caractéristiques de qualification, de productivité, de rémunération propres.

Ce sont ces questions que l'on tentera de résoudre en examinant l'internationalisation croissante de l'économie française, les inflexions récentes que ce mouvement a connues, ses conséquences sur les structures industrielles.

4. Les deux aspects de l'internationalisation de l'économie française

Pour des raisons de commodité d'exposé mais aussi pour des raisons de fond, l'évolution générale de la société industrielle par rapport à celle qu'expose le scénario tendanciel et l'incidence des mutations récentes propres aux relations économiques internationales seront envisagées dans ce même dossier.

En effet, l'économie intérieure ne peut être comprise que par référence à celle des pays avec lesquels elle entretient des échanges, selon la théorie des avantages comparatifs. A l'heure actuelle où la part des importations dans la consommation nationale, celle des exportations dans la production nationale dépassent l'une et l'autre le tiers pour les principales branches industrielles françaises, la prise en compte du rapport interne-externe est indispensable pour analyser la société industrielle.

Par ailleurs, les échanges commerciaux, les prises de participation en capital avec l'extérieur — ne seraient-ils pas quantitativement importants — constituent une référence éclairante pour apprécier l'efficacité technique et financière d'un système productif, révéler sa place dans les hiérarchies internationales.

Elément important de l'activité ou simple révélateur des caractéristiques de celle-ci, l'internationalisation apparaît ainsi comme un terrain privilégié d'observation de la société industrielle, des tendances dont elle est porteuse, des choix qui s'offrent aux acteurs sociaux qui en sont partie prenante.

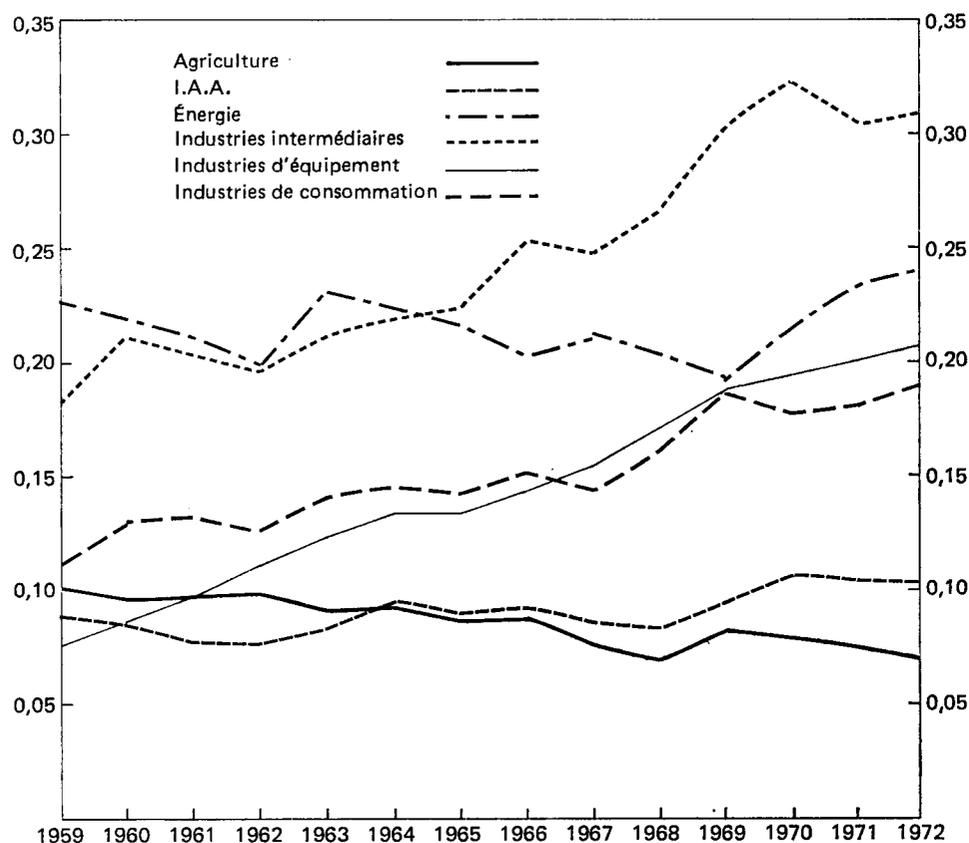
2. L'INTERNATIONALISATION DE L'ECONOMIE FRANÇAISE, DE 1958 A 1972

1. Volume et équilibre du commerce extérieur

GRAPHIQUE 3

GRAPHIQUE 3

**Pénétration des produits étrangers sur le marché français (1)
(1959-1972)**

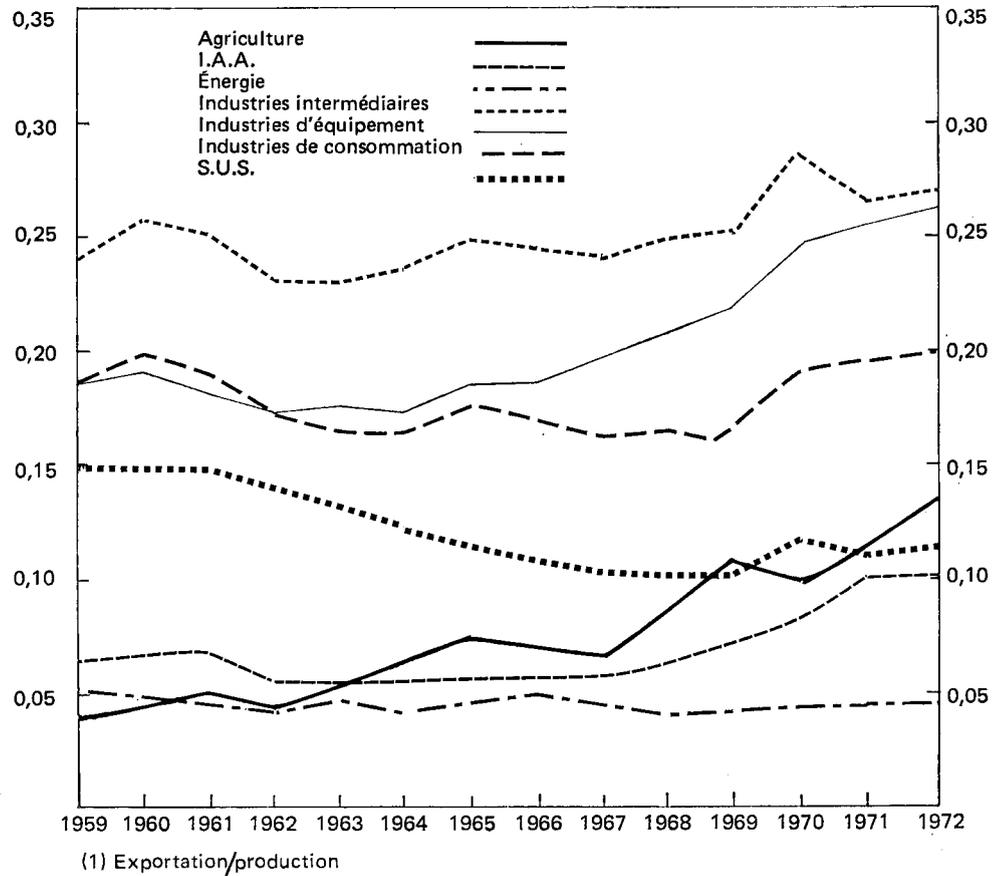


(1) Importation/production intérieure.

Source : Les Collections de l'INSEE, E 27, octobre 1974.

GRAPHIQUE 4

Effort français à l'exportation (1) (1959-1972)



Source : Les Collections de l'INSEE, E 27, octobre 1974.

L'économie française a connu un mouvement soutenu, quoique irrégulier, d'ouverture : les importations et les exportations croissent plus vite que la production intérieure.

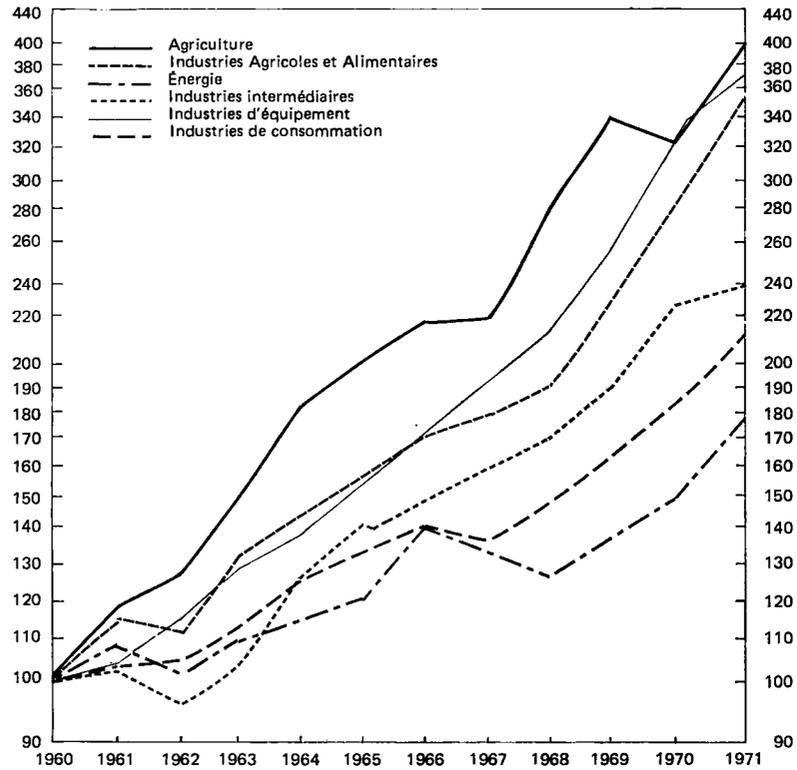
Au demeurant, ce mouvement concerne l'ensemble des pays capitalistes développés, comme le montre la croissance simultanée des exportations françaises et des exportations de la C.E.E.

Les échanges intracommunautaires de produits manufacturés ont presque triplé entre 1963 et 1970.

Cependant, l'économie française restait en 1970 la moins « ouverte » des économies européennes, comme le montre le tableau IV.

GRAPHIQUE 5

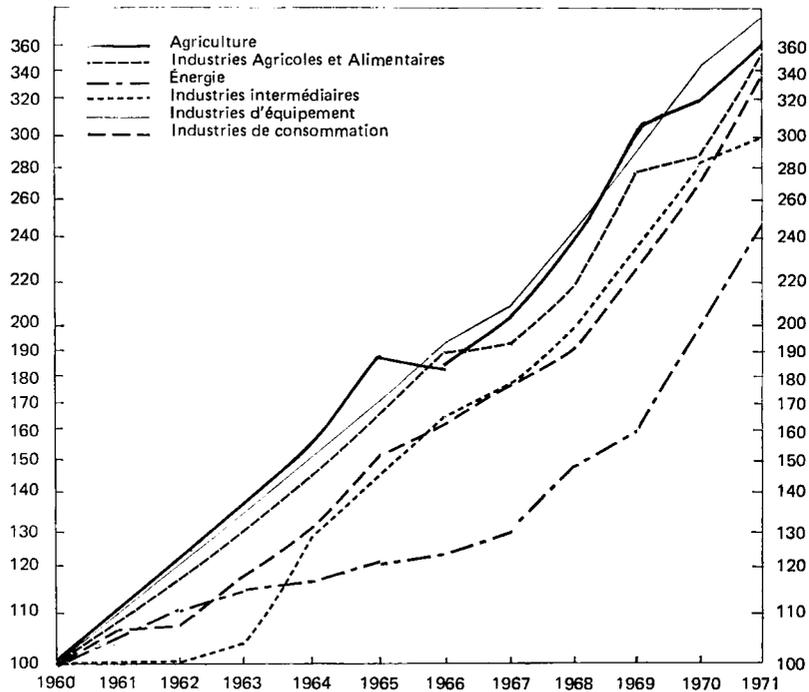
Croissance des exportations françaises (1960-1971)



Source : O.C.D.E., données retranscrites en nomenclature Fresque.

GRAPHIQUE 6

Croissance des exportations de la C.E.E. à Six (1960-1971)



Source : O.C.D.E., repris dans *La Mutation industrielle de la France*, op. cit.

TABLEAU IV

**Montant des échanges extérieurs et part du P.N.B. en 1970
pour sept pays occidentaux industrialisés**

	Exportations	Importations	Exportations	Importations
	(en millions de \$)		(en pourcentage du P.N.B.)	
France	17 940	19 119	12,9	12,1
République Fédérale allemande	34 189	29 814	15,9	18,3
Italie	13 188	14 939	16,1	14,2
Royaume-Uni	19 351	21 723	17,9	16,0
Japon	19 318	18 881	9,6	9,8
Etats-Unis	43 226	39 964*	4,0	4,6
Pays-Bas	11 767	13 393	42,8	37,6

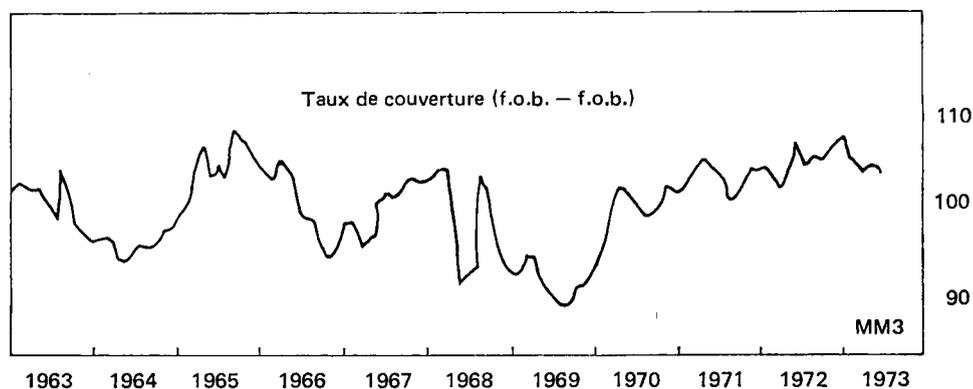
* F.O.B.

Source : O.C.D.E.

L'équilibre de la balance commerciale est instable et précaire, malgré les stimulations des dévaluations monétaires de 1957, 1958 et de 1969, avec une balance des paiements aux soldes médiocres.

GRAPHIQUE 7

Taux de couverture du commerce extérieur français de 1963 à 1973



Source : Les Collections de l'INSEE, E 31-32, tome I.

2. Structure géographique

De l'après-guerre à la fin des années soixante, l'ouverture de l'économie française a été le fruit, outre de la croissance en volume, de la réorientation géographique des échanges extérieurs qui, encore orientés massivement vers le marché colonial en 1952, ont désormais leur centre de gravité en Europe (la C.E.E. assurant à elle seule la moitié des échanges import comme export).

TABLEAU V

**Ventilation géographique des échanges extérieurs de la France
en 1952, 1960, 1970**

	1952	1960	1970
Exportations			
A destination de la Zone Franc	42	30	10
A destination des autres pays en voie de développem.	15	10	13
A destination des pays du Marché Commun	15	30	50
A destination des pays de l'Est	1	3	4
A destination des autres pays industrialisés	26	27	23
Importations			
En provenance de la Zone Franc	23	23	9
En provenance des autres pays en voie de développ.	28	17	14
En provenance des pays du Marché Commun	15	30	49
En provenance des pays de l'Est	1	2	2
En provenance des autres pays industrialisés	33	28	26

Source : Etabli à partir des statistiques du commerce extérieur O.C.D.E., série B.

3. Structure par produit

L'industrie française était marquée, à la fin des années cinquante, par un retard relatif dans les industries d'équipement (1), c'est-à-dire du noyau le plus « avancé » du système industriel. Par contre, le développement plus large des industries de consommation et des industries intermédiaires était analysé non comme un atout, mais comme le signe d'une incapacité à valoriser, jusqu'au bout de la filière technique, les matières intermédiaires. L'évolution des indices de spécialisation relative montre le redressement spectaculaire que connut, de 1960 à 1971, l'industrie française.

(1) Au sens du découpage de A. DESROZIERES (« Un découpage de l'industrie en trois secteurs », *Economie et statistique*, n° 4, déc. 1972), repris par la *Fresque historique du système productif*, op. cit.

TABLEAU VI

Indices de spécialisation : France (1960-1971)

	Spécialisation/CEE à six ³				Spécialisation/OCDE ³			
	Indice de spécialisation ¹			Variation de la part de la France ²	Indice de spécialisation ¹			Variation de la part de la France ²
	1960	1965	1971		1971-1965	1960	1965	
1. Agriculture	133	158	174	1,06	92	115	160	1,41
2. Industries agricoles et alimentaires	119	133	141	1,02	98	109	137	1,27
3. Energie	64	70	49	0,68	99	92	63	0,69
4. Industries intermédiaires .	104	109	99	0,87	111	114	105	0,93
5. Industries d'équipement .	72	81	92	1,09	82	85	89	1,07
6. Industries de consommation	129	115	99	0,83	114	108	95	0,89
Tous produits	100	100	100	0,96	100	100	100	1,01

1. L'indice de spécialisation par rapport à la CEE de l'agriculture française en 1960 (133) est le rapport multiplié par 100 entre la part des exportations agricoles françaises dans les exportations agricoles de la CEE, et à la part des exportations françaises totales dans les exportations de la CEE :

$$\frac{1}{100} = \frac{\times F \text{ ag}}{\times \text{CEE ag}} \Bigg/ \frac{\times F}{\times \text{CEE}} = \frac{\times F. \text{ ag}}{\times F} \Bigg/ \frac{\times \text{CEE. ag}}{\times \text{CEE}}$$

C'est aussi, comme le démontre l'égalité ci-dessus, le rapport de la part des produits agricoles dans les exportations françaises à la part des produits agricoles dans les exportations de la CEE.

2. L'indice 1971/65 n'est pas le rapport des indices de spécialisation de 1971 et 1965, mais la variation de la part des produits français dans les exportations de la CEE (ou de l'OCDE) :

$$\frac{\times F. \text{ ag}}{\times \text{CEE ag}} \quad 1971 \Bigg/ \frac{\times F. \text{ ag}}{\times \text{CEE ag}} \quad 1965$$

3. Y compris commerce intra CEE, et même intra Bénéflux.

Source : Les Collections de l'INSEE, E 27.

4. Spécialisation et hiérarchisation

A titre d'exemple, on comparera les indices de la France à ceux de l'Allemagne Fédérale, pratiquement complémentaires (en Allemagne, hyper-spécialisation industrielle, hypo-spécialisation en agriculture et industries de consommation), et à ceux de la Grande-Bretagne, dont l'industrie est encore en position favorable par rapport à la française en 1971.

TABLEAU VII

Indices de spécialisation : Allemagne fédérale

	Par rapport à la CEE				Par rapport à l'OCDE			
	1960	1965	1971	1971-1965	1960	1965	1971	1971-1965
1. Agriculture	16	17	24	1,47	11	12	21	1,94
2. Industries agricoles et alimentaires	28	37	46	1,28	23	30	45	1,62
3. Energie	98	88	67	0,78	154	117	85	0,89
4. Industries intermédiaires .	100	98	99	1,04	106	104	106	1,10
5. Industries d'équipement .	139	136	129	0,98	143	142	126	0,96
6. Industries de consommation	62	65	75	1,19	55	62	72	1,27
Ensemble	100	100	100	1,03	100	100	100	1,09

Source : Les Collections de l'INSEE, E 27.

TABLEAU VIII

Indices de spécialisation : Grande-Bretagne

	Par rapport à l'OCDE			
	1960	1965	1971	1971-1965
1. Agriculture	10	16	15	0,82
2. Industries agricoles et alimentaires	77	82	100	1,03
3. Energie	99	83	75	0,77
4. Industries intermédiaires	90	95	100	0,89
5. Industries d'équipement	140	125	111	0,75
6. Industries de consommation .	84	97	103	0,90
Ensemble	100	100	100	0,96

Source : Les Collections de l'INSEE, E 27.

En outre, comme l'a montré Jacques Mistral (1), la croissance plus rapide de l'économie française que celle de ses principaux partenaires a engendré simultanément un investissement plus intense (et donc des importations d'équipement comparativement plus importantes) et une tension sur les capacités de production peu propice à élargir les parts de marchés étrangers aux moments oppor-

(1) *Economie et Statistique*, n° 71 (octobre 1975).

tuns de la conjoncture. Tout en ayant donc comblé l'essentiel de son retard à la fin des années soixante, l'industrie française n'est donc pas en mesure d'accéder à une position dominante (2) comparable à celle de l'Allemagne.

Si l'on croise l'analyse du commerce extérieur en termes de produits et en termes de zone géographique, on constate que la France est déficitaire à l'égard des autres pays développés (notamment pour les biens d'équipement), excédentaire à l'égard des pays sous-développés.

Ainsi, observe-t-on les taux de couverture suivants :

TABLEAU IX

Taux de couverture du commerce extérieur français de demi-produits par zone géographique de 1963 à 1972

En %

Année	Taux de couverture (CAF-FOB)			
	Ensemble	Pays en voie de développement	Zone Franc	CEE
1963	152	458	834	101
1969	95	176	495	68
1970	102,8	201	490	81
1972	101,1	—	—	—

Source : *Economie et statistique*, n° 46, juin 1973.
Economie et statistique, n° 33, avril 1972.

TABLEAU X

Taux de couverture du commerce extérieur français en produits fabriqués par grandes zones géographiques (1963, 1969, 1970)

En %

Zones	Année		
	1963	1969	1970
Pays en voie de développement ..	2 486	2 258	2 145
Monde	138	106	118
CEE	82	63	68

Source : *Economie et statistique*, n° 46.

(2) Cf. par exemple l'analyse sectorielle de la hiérarchisation des systèmes productifs dans *La Division Internationale du travail* (Etudes de politique industrielle, n° 9). Paris, La Documentation Française (1976).

TABLEAU XI
Taux de couverture des échanges de biens d'équipement ¹
pour la France, par grandes zones de 1961 à 1970

	1961	1965	1967	1968	1969	1 ^{er} semest. 1970
Toutes zones	134	103	96	93	88	95
Hors Zone Franc	102	84	80	78	75	81

(1) Stricto sensu, c'est-à-dire sans les automobiles.

Source : *Bulletin des finances*, n° 52 (septembre 1970).

Non seulement la France est déficitaire par rapport aux autres pays développés, mais ce retard s'accroît comme l'illustre aussi la comparaison des taux de couverture des biens d'équipement pour sept pays industriels :

TABLEAU XII
Taux de couverture des échanges de biens d'équipement ¹
dans sept pays occidentaux industrialisés en 1962, 1965 et 1969

	1961	1965	1969
France	107	97	88,8
Suède	103	101,5	117,5
Suisse	149	148,5	158,9
Italie	111	171,7	163,4
Grande-Bretagne	334	253,9	154,8
Etats-Unis	606	385,7	219,8
Allemagne Fédérale	382	325,1	316

(1) Non compris les automobiles.

Source : *Bulletin des finances*, n° 52, septembre 1970.

En 1969, la part des produits dans les exportations françaises est encore médiocre :

TABLEAU XIII

**Part des produits finis dans les exportations
de la plupart des pays industrialisés (de 1963 à 1969)**

Pays du Marché Commun (CEE à 6)	Autres pays	1963	1969	Exportations de produits fabriqués vers le monde entier en 1969
		%	%	Millions de dollars
	Suisse	74,1	74,6	3 440
Allemagne		66,7	68,1	19 787
Italie		54,8	61,7	7 242
	Royaume-Uni	60,1	50,7	10 257
	Japon	48,4	59,5	9 507
	Etats-Unis	51,3	59,4	22 225
CEE (moins France)		53,5	57,1	—
Moyenne générale		48,0	53,5	—
France		44,8	50,5	7 510
	Suède	42,3	46,6	2 652
Pays-Bas		35,7	40,5	4 033
	Canada	15,4	40,0	5 497
Union économique belgo-luxembourgeoise ...		29,9	36,3	3 652
	URSS (1)	24,0	27,2	3 176

(1) D'après l'annuaire soviétique. Totalisation de produits chimiques, colorants, médicaments et pellicules photographiques ; engrais, meubles, chaussures, vêtements, machines et équipements, biens culturels.

Source : *Economie et statistique*, n° 33, avril 1972.

Le mouvement de rattrapage structurel illustré par l'évolution positive des indices de spécialisation ne doit donc pas être analysé comme un alignement sur les autres pays développés, comme la R.F.A. Combiné à la structure doublement déséquilibrée des échanges à l'égard des pays développés d'une part, sous-développés d'autre part, ce rattrapage consacre l'installation du système productif français dans la division libre-échangiste du travail succédant à l'éclatement des cloisonnements coloniaux, selon une position relativement intermédiaire.

5. Politique industrielle

La politique industrielle correspondant à ce redéploiement de l'industrie française trouve alors son expression dans les documents des IV^e et V^e Plans. L'impératif industriel qui les commande exige la constitution, dans les principales branches d'activité, de quelques groupes industriels puissants, capables d'affronter la concurrence de leurs homologues étrangers, et l'intensification des investissements et des gains de productivité.

L'Etat joue un rôle essentiel d'incitation et de soutien à cette évolution : subventions aux branches de base (sidérurgie, chimie, transports, énergie), dans la lignée des premiers Plans, équipements portuaires et autoroutiers, subventions à la construction navale et aéronautique, marchés publics à l'électronique et à l'armement. Mais, outre cette politique sectorielle, la réglementation fiscale (le régime des fusions et apports de capitaux), la politique financière, bancaire et monétaire sont des incitations très vives à la concentration-centralisation des capitaux, souvent organisée sous l'égide des pouvoirs publics.

Un accent nouveau est également mis sur l'importance stratégique des sciences et techniques dans le développement industriel, sur leur rapport avec une indépendance nationale qui se limite moins que jamais à ses aspects militaires et diplomatiques. Avec le financement public des dépenses de recherche et développement, l'Etat lance aussi de grands programmes d'industries de pointe nationales : nucléaire (filiale graphite-gaz du C.E.A.), informatique (C.I.I.), aéronautique (Concorde).

6. Bilan des années soixante

Marquée jusqu'alors par un relatif « archaïsme », l'économie française a, pendant la décennie soixante, réussi un redressement spectaculaire.

L'abaissement progressif des barrières douanières, dans le cadre du Marché Commun, exposant graduellement les entreprises à la concurrence étrangère, a permis, concurremment aux dispositions des pouvoirs publics, une restructuration industrielle vigoureuse.

Si l'internationalisation des marchés et des capitaux va s'accroissant, l'économie française n'est cependant pas imbriquée à cette époque avec celle de ses partenaires. L'internationalisation dicte plutôt, par les canaux de la concurrence commerciale, les normes de compétitivité, d'efficacité auxquelles chaque pays cherche à accéder.

La « montée en régime » de la grande industrie française trouve ainsi dans la politique économique (financement public et branches de pointe), fiscale (fusions), monétaire (relatif détachement du dollar), mais aussi diplomatique (l'indépendance, la grandeur) et militaire de l'Etat une expression compatible avec son affirmation face aux autres puissances occidentales. Cependant cette politique d'indépendance ne met pas la France en position dominante : le rattrapage des plus gros retards laisse subsister des déséquilibres (sensibles en termes de flux commerciaux, notamment de biens d'équipement) qui mettront les classes dirigeantes françaises (économiques et politiques) devant des choix difficiles quand la crise et les nécessités du redéploiement feront accéder, avec l'internationalisation renforcée, les économies occidentales développées à un stade plus élevé de confrontation.

3. LA CRISE, LE REDEPLOIEMENT ET LA NOUVELLE DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

1. Crise et nouvelle division internationale du travail

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'analyse des mécanismes économiques qui sous-tendent la crise structurelle à laquelle sont confrontées l'ensemble des économies capitalistes développées (1).

Le mouvement intense d'accumulation qui a accompagné de l'après-guerre à la fin des années soixante, une croissance économique sans précédent, semble buter sur des limites que les travaux de l'I.N.S.E.E. (Fresque historique du système productif) ont tenté de mesurer en termes de productivité et de rentabilité du capital.

Cette situation de suraccumulation de capital entraîne une tendance avivée de dévalorisation d'une part du stock de capital accumulé : dévalorisation partielle par diminution du taux de rémunération (déperéquation des taux de profit, notamment entre grands groupes et P.M.E.) ou dévalorisation totale par faillite ou reprise à bas prix des installations productives par une entreprise plus prospère.

Dans l'avivement de la concurrence qui les oppose, les groupes redoublent leurs efforts d'investissement pour être, pendant et au sortir de la crise, en position favorable. L'excès d'accumulation appelle donc, selon un apparent paradoxe, un surcroît d'investissement.

Néanmoins, deux contre-tendances viennent compléter le mouvement de modernisation entrepris par les firmes les plus dynamiques dans la crise, pour définir les axes du redéploiement : une certaine relance de l'accumulation extensive, un intensification de l'internationalisation du capital.

L'apparition durable d'un certain volant de chômage plusieurs fois supérieur au chômage qualifié de fonctionnel, permet à la fois d'embaucher dans des régions manquant jusqu'alors de main-d'œuvre et, pour l'ensemble des activités, de peser sur les salaires ou du moins de ne pas les augmenter au même rythme que lors des années précédentes (1).

Tout en restant dominante, la tendance à l'augmentation du coefficient de capital peut donc s'accompagner de la création d'industries exigeant une main-d'œuvre plus abondante dans certaines régions.

(1) Cf., pour s'en tenir aux travaux du bureau d'études « Prospective et Aménagement », **Mutations Industrielles et rôle de l'Etat**, op. cit.

(1) Comme le confirment les prévisions du VII^e Plan, de l'O.C.D.E. de la Banque des règlements internationaux (B.R.I.).

L'internationalisation du capital et du procès de production qu'il met en œuvre (notamment l'extension de l'activité des firmes multinationales) est également une réponse à la suraccumulation de capital dans les pays développés : pour le pays d'origine des capitaux, l'exportation des capitaux correspond au départ, à la destruction d'une part de la richesse sociale, soit une dévalorisation de capital. Se portant sur des « bassins de main-d'œuvre » nouveaux, le capital peut, en outre, trouver une meilleure rémunération (faible niveau de salaires, augmentation de la plus-value absolue et relative), ou du moins échapper à la baisse du taux de profit qui, sans ce mouvement, aurait pu l'affecter.

Ce mouvement « vers l'extérieur » dicté par l'évolution économique des pays capitalistes développés, trouve aussi son répondant dans l'évolution interne des formations sociales des pays du tiers monde. A travers des structures sociales et des choix de modèles de développement très divers, voire incompatibles, un nombre croissant de pays entendent promouvoir l'industrialisation de leur pays, jusqu'alors limitée à quelques industries extractives de matières premières exportées et à des industries légères d'import-substitution. Les pays développés ne sauraient désormais s'opposer à cette tendance, mais essaient de la contrôler dans une nouvelle division internationale du travail.

L'association avec des capitaux locaux, éventuellement majoritaires, n'est plus alors incompatible avec les intérêts des firmes multinationales si, au contrôle financier, se substituent le contrôle technologique, le contrôle de la fourniture des équipements, le contrôle de la filière internationale de production et de commercialisation.

Le redéploiement a ainsi un double aspect interne et externe, le « treizième mois pour l'exportation » (de biens d'équipement) faisant certes réponse au renchérissement durable des matières premières, notamment du pétrole, mais s'inscrivant dans une restructuration intérieure et internationale qui sanctionne l'adaptation du système capitaliste mondial à la crise née de sa progression contradictoire.

On examinera successivement quelques-uns des aspects principaux des évolutions récentes : commerce extérieur, investissements étrangers et français à l'étranger, liens technologiques, structures industrielles, pour appréhender les tendances et problématiques de la période qui s'ouvre, les politiques socio-économiques susceptibles de les prendre en charge.

2. L'amorce du redéploiement 1973-1976

2.1. La réponse à la crise du pétrole

La crise conjoncturelle, la crise du pétrole ont brusquement placé l'économie française devant la nécessité d'adaptations rapides, même si certaines des causes pouvaient en avoir été analysées plusieurs années auparavant.

L'observation des résultats économiques pour les années 1973, 1974 et 1975 permet d'en apprécier l'efficacité, et les orientations qui se font jour dans cette situation nouvelle.

TABLEAU XIV

Structure des importations par produit et par région géographique

En % du total, en valeur

	1973	1974	1975
Produits			
Produits agricoles et alimentaires (C 01 et 02)	17,2	13,2	14,7
Energie (U 03)	12,1	22,3	22,5
Minerais et demi-produits industriels (C 04) .	29,9	30,0	26,8
Biens d'équipement industriels et ménagers (U 05)	28,2	23,3	24,3
Biens de consommation courante (U 06)	12,6	11,2	11,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Régions			
C.E.E.	55,0	47,6	48,9
O.C.D.E. hors C.E.E.	20,7	19,9	20,1
Reste du monde	24,3	32,5	31,0

Source : Economie et statistique, n° 78, mai 1976.

TABLEAU XV

Evolution des importations en volume

Indice base 100 en 1973

	1974	1975
Produits		
Produits agricoles et alimentaires (U 01 et 02)	96	105
Produits énergétiques (U 03)	100	87
Minerais et demi-produits industriels (U 04)	105	89
Biens d'équipement industriels et ménagers (U 05) ..	109	99
Biens de consommation courante (U 06)	108	111
Ensemble	104,3	97,0
Régions		
C.E.E.	102,6	95,7
O.C.D.E. hors C.E.E.	115,7	106,8
Reste du monde	99,0	92,0

Source : Economie et statistique, n° 78, mai 1976.

TABLEAU XVI

Structure des exportations par produit et région géographique

En % du total, en valeur

	1973	1974	1975
Produits			
Produits agricoles et alimentaires (U 01 et 02)	19,8	18,1	16,3
Minerais et demi-produits (y compris énergétiques) (U 03 et 04)	29,2	35,2	30,9
Biens d'équipement (U 50 A et B)	21,6	20,8	25,4
Matériel de transport terrestre (U 05 C)	12,4	11,0	13,1
Biens de consommation courante (U 06)	17,0	14,9	14,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Régions			
C.E.E.	55,7	53,1	49,2
O.C.D.E. hors C.E.E.	20,5	21,5	18,7
Reste du monde	23,8	25,4	32,1

Source : Economie et statistique, n° 78, mai 1976.

TABLEAU XVII

Evolution des exportations en volume

Indice base 100 en 1973

	1974	1975
Produits		
Produits agricoles (U 01)	104	92
Produits alimentaires (U 02)	100	94
Demi-produits métalliques (U 04)	121	109
Demi-produits chimiques (U 04 Z)	106	92
Matériel d'équipement (U 05 A et B)	120	127
Matériel de transport terrestre (U 05 C)	110	114
Biens de consommation (U 06)	103	97
Ensemble	109,9	105,3
Régions		
C.E.E.	105,8	96,3
O.C.D.E. hors C.E.E.	111,8	95,9
Reste du monde	117,7	133,7

Source : Economie et statistique, n° 78, mai 1976.

Du point de vue géographique, il apparaît que la tendance à l'intégration européenne s'est inversée : de 1973 à 1975, la part de la C.E.E. dans les importations tombe de 55 à 48,9 % du total, de 55,7 à 49,2 % pour les exportations. Simultanément, la part des pays non membres de l'O.C.D.E. (pays socialistes et tiers-monde) passe de 24 à 31 % pour les importations, 23,8 à 32 % pour les exportations.

Les deux causes principales sont bien sûr les difficultés conjoncturelles des partenaires commerciaux de la France (C.E.E., notamment R.F.A.), tandis que le renchérissement du pétrole double la part des produits énergétiques dans le montant des importations (de 12,1 à 22,5 % entre 1973 et 1975).

Au renchérissement des importations énergétiques, l'économie française a répondu par un gros effort d'exportation de biens d'équipement (Section I) : les exportations à destination des pays tiers (hors O.C.D.E.) de demi-produits métalliques augmentent de 11 % en volume en 1974, de 18 % en 1975, celles de matériel d'équipement de 31 % et de 29 %, celles de matériel de transport terrestre de 49 % et de 11 %.

La réponse à la crise et au choc pétrolier a donc été vigoureuse et somme toute couronnée de succès, surtout quand on considère la faiblesse relative de la France en matière d'industries d'équipement (cf. le paragraphe « Spécialisation et hiérarchisation »).

2.2. Relations avec les autres pays développés

Cette adaptation à l'égard du tiers monde s'est en outre accompagnée d'une modification des liens entre pays développés.

D'une part, les Etats-Unis ont augmenté leur part du marché français au détriment des pays européens, R.F.A. notamment : les importations en provenance de l'O.C.D.E., hors C.E.E., sont en 1975 de 7 % supérieures en volume à celles de 1973 (malgré la récession), tandis que celles provenant de la C.E.E. sont de 4 % inférieures au niveau 1973. Par contre, les Etats-Unis ne représentent pas un meilleur débouché qu'auparavant, puisque les exportations françaises y ont diminué de 4 % entre 1973 et 1975. Ces évolutions illustrent l'aptitude des Etats-Unis à enrayer le déficit de leur balance commerciale par une politique monétaire agressive (dollar sous-évalué) et une restructuration industrielle et commerciale.

D'autre part, si les Pays-Bas sont désormais le premier partenaire économique de la R.F.A. (ce qui mesure, compte tenu de la taille de ce pays, le degré d'intégration de son économie à celle de son voisin plus puissant), les relations commerciales franco-allemandes continuent de croître avec un déséquilibre qui persiste.

TABLEAU XVIII

Echanges commerciaux de la France avec l'Allemagne

En millions de dollars

	1972	1973	1974	1975
Importations	493	708	847	848
Exportations	454	579	657	719

Source : O.C.D.E.

Quant aux relations avec le Japon, elles restent très limitées (et d'ailleurs déficitaires) mais croissent rapidement sur certains secteurs en particulier (importation d'automobiles et de navires par exemple).

2.3. Place dans le commerce mondial

Cette évolution correspond ainsi à :

— d'une part, la diminution en volume des transactions avec la C.E.E. et l'augmentation des importations en provenance des Etats-Unis avec aggravation du déficit à l'égard de ces deux ensembles ;

— d'autre part, l'augmentation des échanges avec le tiers monde et les pays socialistes, avec un solde excédentaire, à l'exception des pays producteurs de pétrole.

Le solde global reste un déficit de la balance commerciale, comblé par un endettement sur les marchés internationaux.

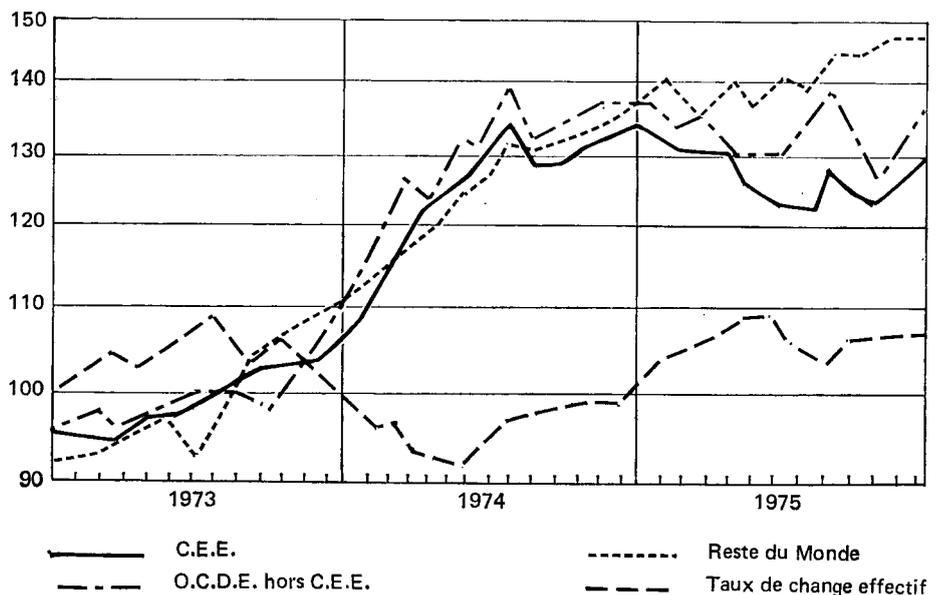
La place intermédiaire de la France dans la division internationale du travail serait ainsi renforcée, avec faiblesse relative vis-à-vis d'autres pays très développés, les Etats-Unis reprenant une part de la place qu'ils avaient un temps cédé à la C.E.E., et avec force relative vis-à-vis des pays en voie de développement.

Cette évolution est confirmée par l'analyse des termes de l'échange à l'égard de ces différentes grandes zones géographiques. Après une augmentation soutenue des prix à l'exportation pendant le premier trimestre 1974, en direction de la C.E.E., de l'O.C.D.E. hors C.E.E., et des pays tiers, on observe pour les deux premières zones (pays capitalistes développés) une stabilisation, puis une tendance à la baisse des prix à partir du deuxième trimestre 1974, tandis que les prix d'exportation vers les pays tiers continuent d'augmenter.

GRAPHIQUE 8

Prix des exportations par zone d'échanges

(indices base 100 en 1973)



Source : *Economie et statistique*, n° 78, mai 1976.

Ainsi, pour maintenir au mieux leurs exportations vers les pays développés, les groupes français ont été contraints, malgré l'inflation et la hausse des importations d'énergie, de restreindre leurs marges, tandis qu'ils ont pu les maintenir, voire les augmenter, vers les pays tiers, où la demande en biens d'équipement est davantage inélastique. L'économie française se trouve par là, simultanément, davantage intégrée à l'ensemble européen et atlantique, dans une position dépendante, et partie prenante aux affrontements Nord-Sud pour tenter de restreindre l'amélioration des termes de l'échange qu'avaient obtenue les pays sous-développés avec l'O.P.E.P., en 1973.

3. L'internationalisation du capital

L'internationalisation du capital n'est pas un phénomène récent, caractérisant le redéploiement des deux dernières années, ni même les deux dernières décennies : l'internationalisation financière de l'économie marquait déjà la phase d'expansion mondiale 1894-1913. Après un recul entre les deux guerres, elle a repris à partir de 1945 selon des modalités différentes : au placement d'emprunts (à la recherche d'un intérêt) se sont substitués les placements de capitaux productifs (à la recherche d'un profit d'entreprise).

On en envisagera ici les conséquences pour la France, les perspectives ouvertes, au présent chapitre du redéploiement, car, d'une part, les prises de participation étrangères n'ont pas jusqu'alors massivement infléchi l'évolution industrielle française et, d'autre part, les changements en cours apparaissent au contraire comme une composante importante des restructurations d'ensemble.

3.1. Situation en 1973

a) Les investissements étrangers en France

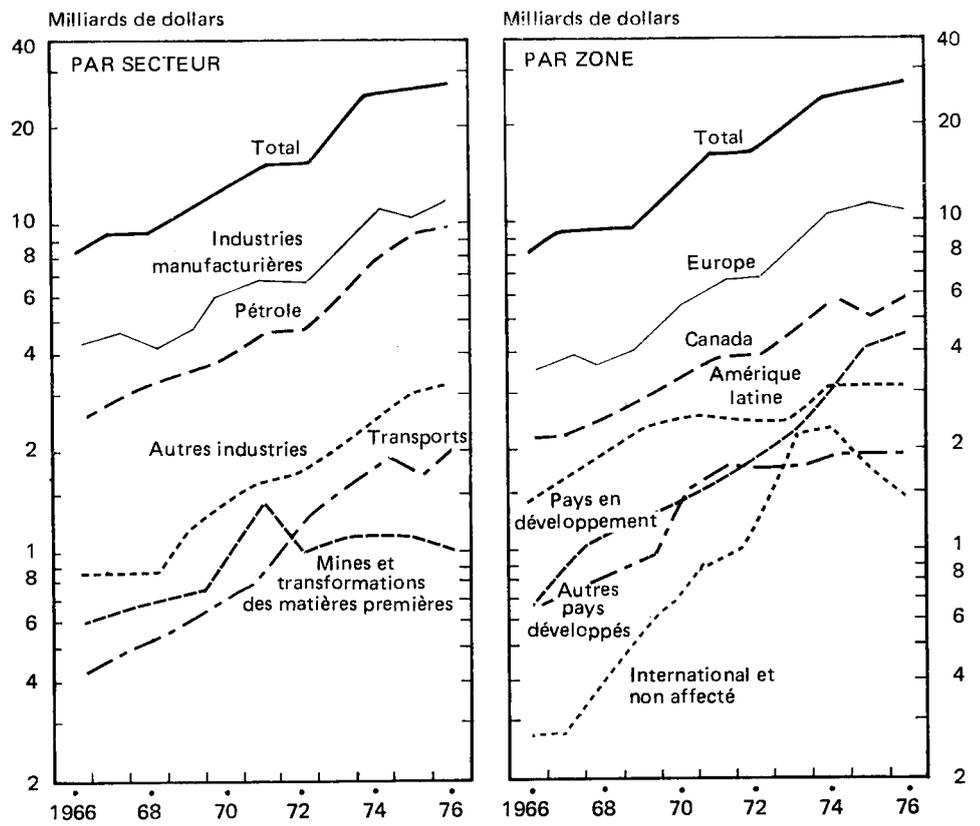
La place croissante de l'Europe dans les exportations de capitaux américains (tandis que décroît la part de l'Amérique Latine) correspond principalement à la période de construction de la C.E.E. à l'expansion économique qui l'accompagne.

Pour être présents sur un marché important et protégé, les firmes américaines y créent une filiale, elle-même à l'abri des dispositions douanières du pays d'accueil. Le financement de ces sociétés, souvent nouvelles, se fait volontiers par appel au marché financier local (eurodollars). Les filiales étrangères ont ainsi un comportement relativement comparable à celui des firmes locales, en matière de financement et de marchés. Néanmoins, les secteurs les plus concernés apparaissent à la fois les plus concentrés et les plus dynamiques : pétrole, machinisme agricole, construction électrique et chimie. Elles ont de plus une taille moyenne supérieure à la moyenne de la branche à laquelle elles appartiennent, les capitaux étrangers étant, en outre, plus volontiers actionnaires majoritaires que minoritaires dans les firmes qu'ils contrôlent.

Ainsi, les entreprises à participation étrangère majoritaire ne représentent elles-mêmes que 5 % des entreprises de plus de vingt salariés, mais occupent 13,8 % des effectifs, réalisent 18,8 % des investissements et 20 % des ventes. Ces trois derniers chiffres montreraient qu'outre leur taille supérieure à la moyenne, ces firmes à capitaux étrangers sont plus capitalistes (rapport investissements/effectifs) et plus productives (rapport ventes/effectifs et rapport ventes/investissements) que la moyenne des firmes françaises. Ceci tient au choix des secteurs d'implantation, puisque les branches les plus archaïques de l'industrie française (malgré quelques modernisations en cours ou prévisibles) sont aussi celles où les capitaux étrangers sont les moins importants : textile, habillement, cuir, bois.

GRAPHIQUE 9

**Investissements par les filiales étrangères
à participation majoritaire
des sociétés américaines**



• Chiffres provisoires

Source : Survey of Current Business, mars 1976, vol. 56, n° 3.

TABLEAU XIX

Importance des entreprises à participation étrangère dans l'industrie française. Bilan d'ensemble au 1^{er} janvier 1973

	Niveau				Pourcentage			
	Entreprises à participation étrangère majoritaire	Entreprises à participation étrangère minoritaire ¹	Entreprises à capitaux français ²	Total	Entreprises à participation étrangère majoritaire	Entreprises à participation étrangère minoritaire ¹	Entreprises à capitaux français ²	Total
Nombre d'entreprises	1 209	278	22 574	24 061	5,0	1,2	93,8	100
Effectifs employés (en milliers de personnes) ..	637	199	3 838	4 684	13,8	4,2	82,0	100
Ventes hors taxes (en millions de F)	104 528	30 043	386 495	521 066	20,0	5,8	74,2	100
Investissements (en millions de F)	7 390	2 090	29 901	39 381	18,8	5,3	75,9	100

Rappel : les chiffres sont relatifs à la population des entreprises de 20 salariés et plus.

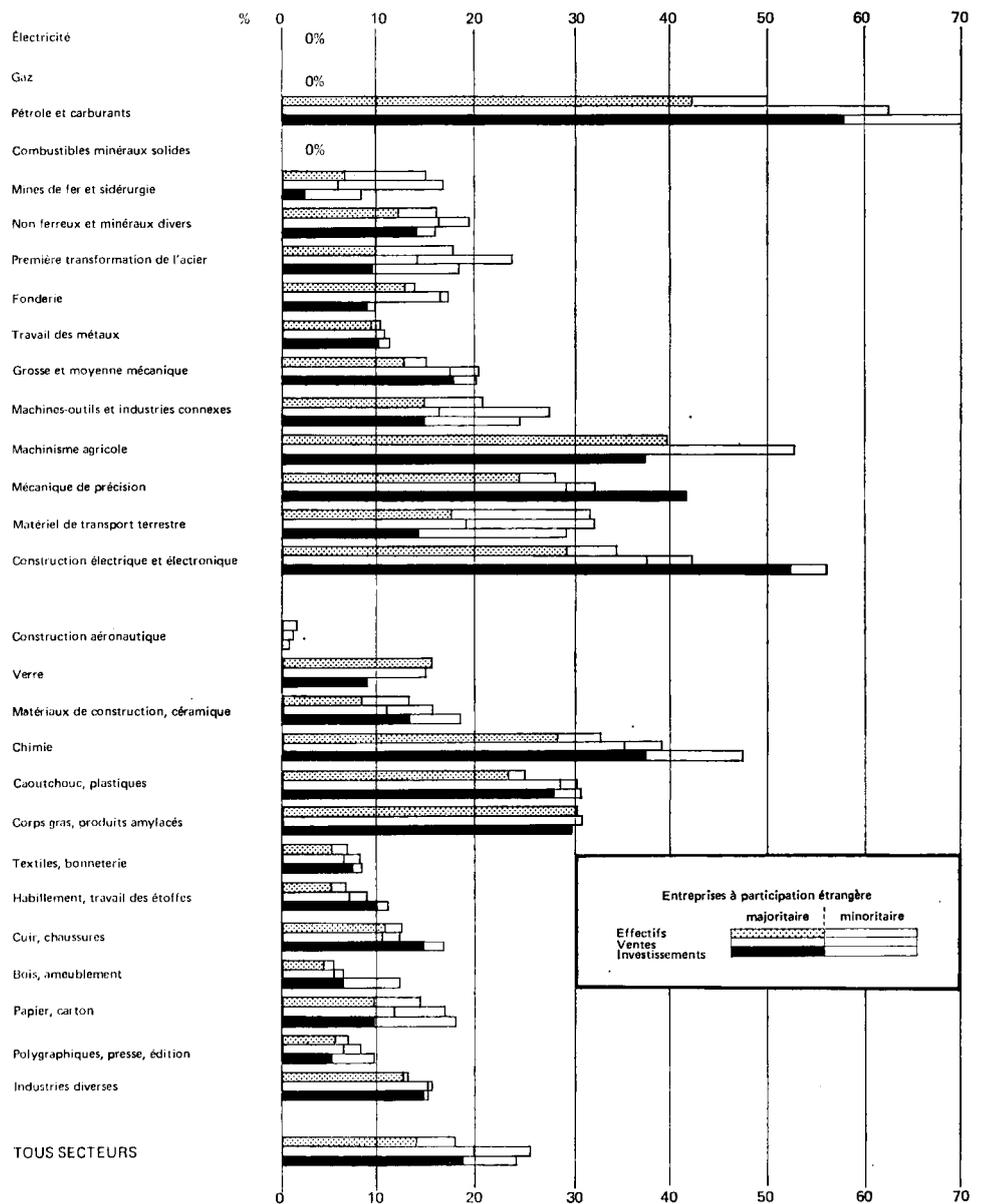
1. Participations comprises entre 20 et 50 % du capital.

2. Y compris d'éventuelles participations étrangères inférieures à 20 % du capital.

Source : *Economie et statistique*, n° 72, novembre 1975.

GRAPHIQUE 10

Pénétration de l'étranger dans les 27 secteurs industriels



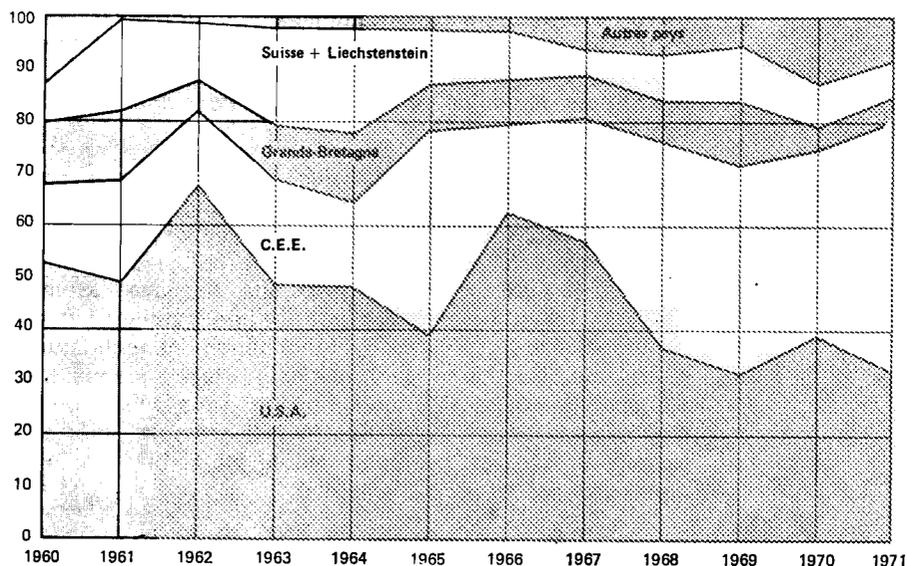
Source : Economie et statistique, n° 72, novembre 1975.

En outre, des capitaux étrangers se répartissent très différemment entre les branches selon leurs pays d'origine (c'est-à-dire selon le secteur d'activité des plus grandes firmes concernées) : sidérurgie belge et allemande, construction électrique américaine et suisse, construction électrique des Pays-Bas, pneumatiques britanniques. Même orientées principalement vers le marché local (et

GRAPHIQUES 11 ET 12

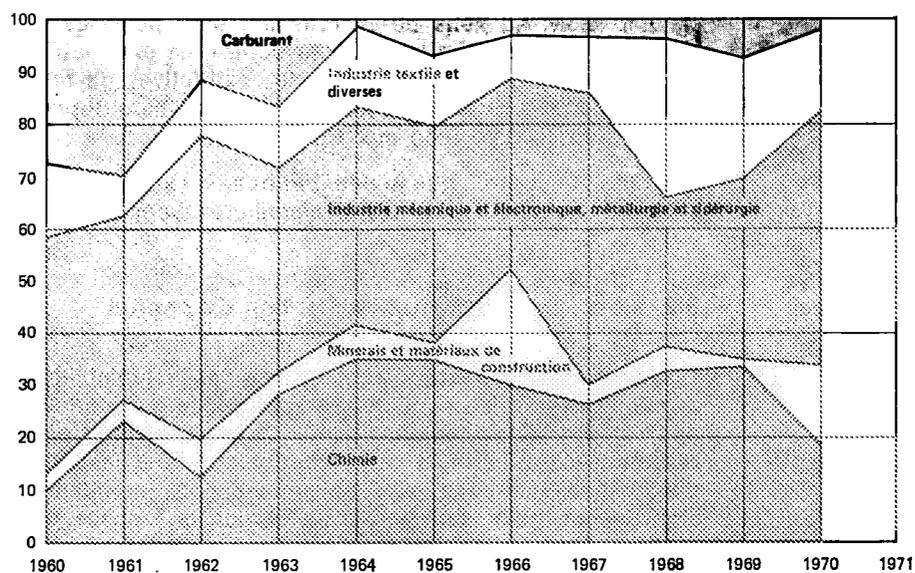
Structure des Investissements étrangers en France de 1960 à 1971 dans l'Industrie (par pays, par secteur)

• Evolution par pays, en pourcentage



Source : Les Collections de l'INSEE, E 31-32, Tome I, 1975.

• Evolution par secteur, en pourcentage



Source : Les Collections de l'INSEE, E 31-32, Tome I.

sans envisager ici les cas de production éclatée entre divers établissements situés dans des pays différents) les firmes étrangères exploitent ainsi des avantages, notamment techniques, qu'elles ont acquis dans leur pays d'origine ou au plan général de leur activité internationale.

L'origine des participations étrangères fait apparaître la place déterminante des capitaux américains d'autant qu'une forte proportion de capitaux suisses sont indirectement d'origine américaine. Néanmoins, la période la plus récente est marquée par le renforcement de la part des capitaux provenant de la C.E.E., notamment de la R.F.A.

La faiblesse relative des investissements allemands en France (moindres que les investissements britanniques) est à rapprocher de leur place dans le commerce extérieur : à l'internationalisation du capital, la R.F.A. a longtemps préféré celle de la marchandise, fondée sur une meilleure productivité comparée, tandis que symétriquement les capitaux britanniques adoptaient un comportement plus financier et délaissaient l'accumulation de capital productif dans leur pays d'origine.

La répartition géographique des entreprises sous contrôle étranger fait apparaître, pour la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique un phénomène de contiguïté territoriale, chaque pays investissant prioritairement dans les régions frontières qui lui sont adjacentes. De fait, il conviendrait sans doute de distinguer les investissements de proximité des investissements internationalisés. Les premiers jouent de part et d'autre d'une frontière sur des décalages (notamment salariaux) sans que l'aire de fonctionnement technique de la firme ait véritablement une dimension internationale ; les seconds choisissent dans le pays d'accueil les localisations optimales, sans référence nécessaire à leur « base d'appui » de départ : ainsi les investissements américains, implantés en Région parisienne ou en Bretagne selon leurs besoins en main-d'œuvre (salaires, qualifications, nombre d'emplois).

b) Les Investissements français à l'étranger

Par comparaison, l'exportation de capitaux français fait apparaître, par-delà d'importantes fluctuations cycliques, les difficultés à équilibrer apports et départs de capitaux, ces deux mouvements allant chacun s'accroître à la fin des années soixante. Mais, zone par zone, des déséquilibres apparaissent, d'ailleurs analogues à ceux relatifs au commerce extérieur : déficit à l'égard de la C.E.E. et des Etats-Unis, excédent à l'égard du tiers monde.

En outre, l'analyse par secteur montre que les secteurs dynamiques (les biens d'équipement au sens de la Fresque) sont pour les mouvements de capitaux, déficitaires pour la France qui par contre est exportatrice net pour les industries de base, en particulier les industries extractives de matières premières et énergétiques. Cette structure n'est d'ailleurs pas sans rappeler celle du Japon, dans sa position relative face aux Etats-Unis (1).

On note, en outre, que d'une période à l'autre et pour retenir le découpage proposé par l'I.N.S.E.E., les déséquilibres vont s'accroître.

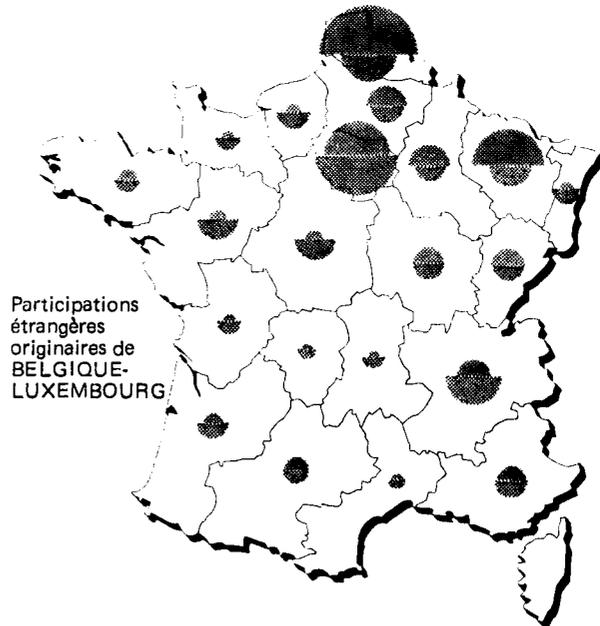
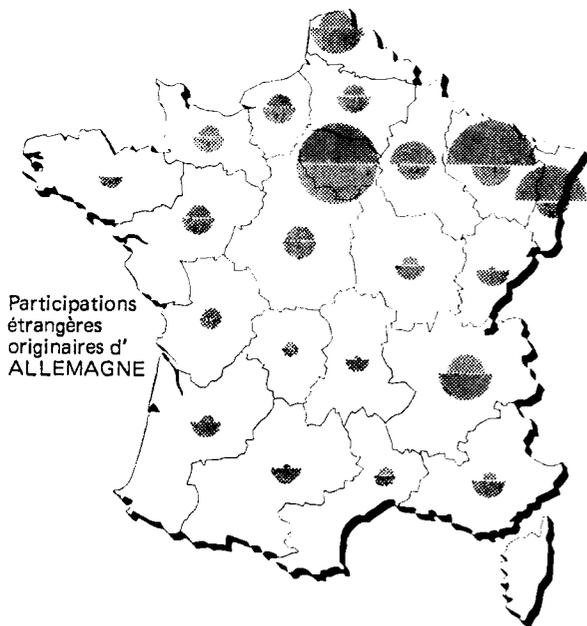
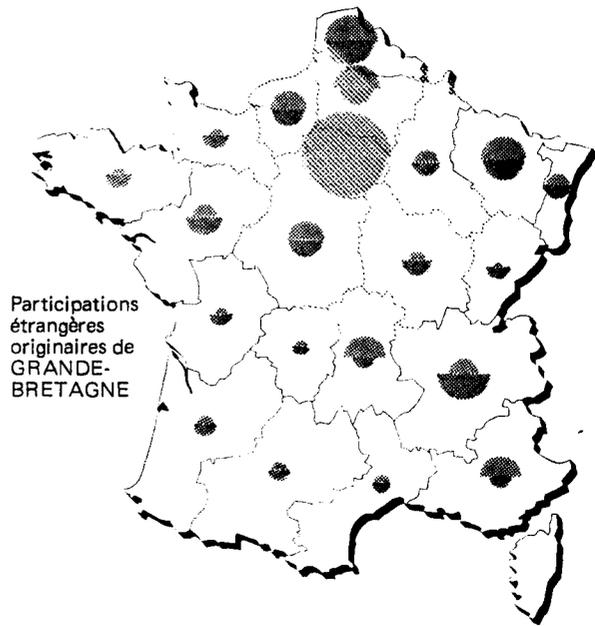
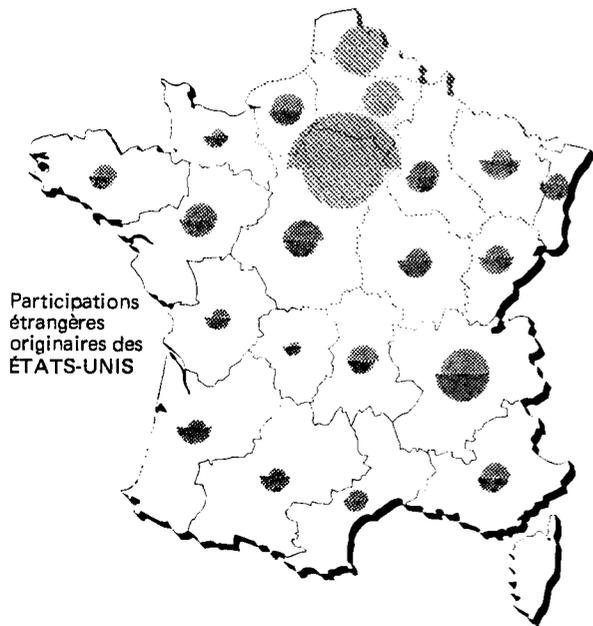
3.2. La crise et l'internationalisation du capital

Correspondant aux limites rencontrées par la rentabilité du capital dans les pays développés, la crise accentue les tendances à l'internationalisation, à l'extension des sphères d'accumulation et de valorisation. Par ailleurs, l'augmentation des ressources de certains pays producteurs de matières premières, la volonté d'industrialisation des pays sous-développés modifient les conditions d'admission des capitaux étrangers : un certain consensus existe donc pour favoriser l'implantation dans certains pays sous-développés des industries jusqu'alors cantonnées dans les pays anciennement industriels.

(1) Cf. *Economie et Politique*, n° 263.

IMPLANTATION REGIONALE DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES A PARTICIPATION ETRANGERE ORIGINAIRES DE QUATRE PAYS PARTICULIERS

Cartes 11



Effectifs employés dans la région et dans des entreprises à participations originaires du pays X, rapportés au total des effectifs employés dans des entreprises à participations originaires du pays X.



Effectifs industriels de la région, rapportés aux effectifs de l'industrie française.

Source : *Économie et statistique*, n° 72, novembre 1975.

DATAR CAES 1977

TABLEAU XX

**Soldes des investissements directs entre la France et l'étranger
par grandes zones et par grands secteurs de 1960 à 1971**

En millions de F

Investissements français à l'étranger		1960-1963	1964-1967	1968-1971	1960-1971
Investissements étrangers en France		Cycle A	Cycle B	Cycle C	Total
Etats-Unis d'Amérique	Invest. français à l'étranger	226	264	1 113	1 603
	Invest. étrangers en France	1 185	2 052	4 356	7 593
	Solde	— 959	— 1 788	— 3 243	— 5 990
	Taux de couverture	19	13	26	21
Communauté Economique Européenne	Invest. français à l'étranger	540	830	2 984	4 354
	Invest. étrangers en France	378	911	4 491	5 780
	Solde	162	— 81	— 1 507	— 1 426
	Taux de couverture	143	91	66	75
Reste du monde	Invest. français à l'étranger	1 112	1 999	7 218	10 329
	Invest. étrangers en France	630	958	2 559	4 147
	Solde	482	1 041	4 659	6 182
	Taux de couverture	177	209	282	249
Total	Invest. français à l'étranger	1 878	3 093	11 315	16 286
	Invest. étrangers en France	2 193	3 921	11 406	17 520
	Solde	— 315	— 828	— 91	1 234
	Taux de couverture	86	79	99	93
Chimie	Invest. français à l'étranger	659	434	1 888	2 981
	Invest. étrangers en France	412	1 178	2 242	3 832
	Solde	247	— 744	— 354	— 851
	Taux de couverture	160	37	84	78
Minerais Matériaux de construction	Invest. français à l'étranger	328	363	1 482	2 173
	Invest. étrangers en France	93	339	1 189	1 621
	Solde	235	24	293	552
	Taux de couverture	353	107	125	134
Mécanique Construction électrique et électronique	Invest. français à l'étranger	487	775	1 614	2 876
	Invest. étrangers en France	974	1 757	5 031	7 762
	Solde	— 487	— 982	— 3 417	— 4 886
	Taux de couverture	50	44	32	37
Textile et divers	Invest. français à l'étranger	75	127	468	670
	Invest. étrangers en France	237	458	1 702	2 397
	Solde	— 162	— 331	— 1 234	— 1 727
	Taux de couverture	32	28	27	28
Carburant	Invest. français à l'étranger	329	1 393	— 5 860	7 582
	Invest. étrangers en France	477	189	1 241	1 907
	Solde	— 148	1 204	4 619	5 675
	Taux de couverture	69	737	472	398

Source : Ministère de l'Industrie et de la Recherche.

Mais, pour prendre en compte intégralement les avantages de l'internationalisation et se prémunir de quelques-uns de ses dangers, c'est-à-dire pour bénéficier (quitte à les accentuer) de toutes les différences de développement et pour garder le contrôle des filiales (les protégeant notamment contre d'éventuelles nationalisations), les firmes ont tendance à segmenter les filières de production entre plusieurs filiales, entre plusieurs pays. Chaque pays reçoit ainsi, parmi les éléments d'une chaîne, le maillon auquel ses conditions locales (approvisionnement, transports, marché, main-d'œuvre) sont le mieux adaptées.

Mais ce processus (la « nouvelle division internationale du travail ») n'affecte pas seulement les pays sous-développés. Les pays développés, tout en couvrant dans ce schéma certaines activités de haut niveau, nécessitant une main-d'œuvre qualifiée et justifiant de salaires comparativement élevés, ont aussi des zones moins développées. Ainsi, l'asymétrie du territoire économique français est-elle bien connue. Dès lors, les zones dépressionnaires des pays développés apparaissent à certains égards comme intermédiaires, au point de vue des caractéristiques de la main-d'œuvre notamment, entre zones très développées et bassins de main-d'œuvre des pays sous-développés.

Plusieurs implantations de capitaux américains en France correspondent, depuis quelques années, à ce schéma : ainsi les usines Ford ou General Motors ne fabriquent que certains composants (d'ailleurs assez complexes) d'automobiles, destinés à des usines de montage final situées à l'étranger, ainsi les usines de montage électronique dans l'Ouest de la France.

Mais, du fait de cette place intermédiaire et sans dramatiser (les modifications d'allocation des activités à l'échelle mondiale n'étant pas aussi brutales que le laissent entendre les écrits récents), ces zones intermédiaires sont prises dans un ciseau : d'une part, les zones plus développées (et qualifiées), d'autre part les zones moins développées (aux salaires moindres).

Ainsi, les pays du tiers monde ont reçu davantage de capitaux allemands (en termes de flux) en 1975 que la France qui est cependant le premier pays d'accueil des capitaux allemands en termes de stocks (la Lorraine, par exemple, présente le double avantage d'être une région frontière adjacente, et d'être en situation dépressive, tout en disposant d'une main-d'œuvre bien adaptée au travail industriel).

Les firmes françaises entendent elles aussi, tirer avantage de cette réorganisation mondiale des activités : elles opèrent un glissement vers la production de biens d'équipement, et délocalisent les établissements où ceux-ci seront mis en œuvre.

Mais seules les firmes les plus dynamiques, c'est-à-dire souvent les plus grandes, bien raccordées à des réseaux internationaux de financement et de commercialisation, sont en mesure de franchir ce pas. Nombre de firmes moyennes, familiales et régionales, ne peuvent trouver sur place les moyens de résister à ces nouvelles formes de concurrence (par exemple pour le textile, l'habillement, la chaussure). Plusieurs groupes sectoriels, animés par le Ministère de l'Industrie et de la Recherche et le Commissariat Général du Plan pour la préparation du VII^e Plan, se sont faits l'écho de ces difficultés nouvelles (1), tandis que, par exemple, l'industrie chimique, l'automobile, les métaux non ferreux, les pneumatiques, encouragés en France par quelques firmes de taille mondiale, organisent désormais leur activité à une échelle dépassant largement celle de la C.E.E.

(1) **Perspectives sectorielles pour l'Industrie** (Etudes de politique industrielle, n° 11), Paris, La Documentation Française, 1976.

4. Le contrôle technologique

L'éclatement international du procès de production pose avec acuité la question du contrôle technique et financier des ensembles complexes que constituent les chaînes de production mises sur pied par certaines firmes multinationales : contrôle technique (organisation, circulation et traitement de l'information, coordination de l'activité des établissements et de leurs échanges mutuels) mais aussi contrôle économique. Les conditions économiques et politiques incitent, en effet, les firmes multinationales à associer leurs capitaux propres avec des capitaux locaux, publics ou privés, éventuellement majoritaires, ce qui allège d'autant la charge d'investissement revenant à la maison mère. Mais celle-ci entend conserver le contrôle des profits dégagés, en recueillir une part plus que proportionnelle à sa mise de fonds : l'internationalisation du capital participe aussi des tendances de dépréciation des taux de profit.

Un des moyens les plus fréquemment utilisés à cet effet — parce qu'il est commode à mettre en œuvre, ancré dans des réalités sociales très profondes, et très difficile à mettre en échec — est le contrôle technologique.

Face aux actionnaires locaux, la maison mère est seule à même de maîtriser les techniques de production et leur évolution, à procurer les équipements et l'encadrement nécessaire à leur bon fonctionnement.

Entre pays développés, les choses n'ont pas le même caractère caricatural. Les échanges de technologie sont néanmoins le solde d'écart de développement, de maîtrise des conditions de production, particulièrement révélateurs.

La critique de la pertinence de l'utilisation de la balance des brevets pour estimer les niveaux technologiques comparés est connue : puisque ce poste se prête particulièrement aux transferts de profits entre maison mère et filiales, il reflète mal les transferts effectifs de technologie (et les possibilités de contrôle qui s'y attachent). Ainsi, la France est-elle déficitaire en brevets pour la branche automobile, pourtant une de celles où elle est internationalement la plus compétitive, mais l'essentiel de ce déficit revient à la filiale de Chrysler (alors même que les modèles produits sont conçus en France).

Mais en renversant cette critique, la balance des brevets est révélatrice de rapports de dépendance, certes non limités à la technologie et sans doute de nature hétérogène et complexe, mais qui sont ainsi mis en lumière.

Ainsi le rapport du nombre de brevets français au nombre de brevets étrangers présentés en 1968 était de 0,49 (0,55 en 1962). A eux seuls, les Etats-Unis et la R.F.A. représentaient, en 1969, 57,2 % de la totalité des brevets étrangers présentés.

La dépendance technologique passe également par les importations de biens d'équipement, dont la part dans la consommation intérieure est précisément en augmentation pour la machine-outil, le matériel pour le textile, la chimie, les moteurs, pompes, compresseurs, les instruments de laboratoire et de métrologie, les roulements à bille, les machines de bureau mécaniques et électroniques.

TABLEAU XXI

Biens d'équipements :
Part des imports dans la consommation intérieure
Part des exports dans la production
(Analyse détaillée 1962-1970)

En %

Produits	Référence Nomenclat. Comptabil. nationale 421 branches	Imports		Exports	
		Emplois intérieurs		Production	
		1962	1970	1962	1970
Constructions métalliques	12.01.01	4,3	6,9	11,8	16,4
Mat. travaux publics et sondages ..	12.01.02 à 08	20,6	27,5	19,3	34,8
Machines-outils	12.01.11 à 14	30,6	40,3	21,3	29,3
Equipement spécialisé	12.01.21 à 25	35,8	40,2	32,2	36,6
Equipement général	12.01.31 à 37	9,6	18,3	11,7	19,7
Machinisme agricole	12.01.41 à 43	21,6	29,0	13,0	21,4
Matériel ferroviaire	12.01.50	3,1	5,5	19,3	28,1
Contrôle et régulation	12.02.02	11,3	15,5	12,2	14,0
Mat. de laboratoire et de métrologie	12.02.13	24,3	37,8	18,4	38,2
Roulements	12.02.31	24,8	34,8	16,4	24,6
Machin. de bureau méca. et électron.	12.02.34 et 35	41	51	38	44
Machines électriques tournantes ...	13.01.01 et 02	11,0	21,1	15,8	27,6
Transformateurs et convertisseurs ..	13.01.04 et 05	8,2	14,1	18,6	21,8

Source : INSEE, Comptabilité nationale, fiches ressources-emplois en 421 branches.

On notera le pouvoir de plus en plus discriminant, dans l'analyse des hiérarchisations et des interdépendances internationales, de l'observation des échanges commerciaux, des mouvements de capitaux, des échanges technologiques (où deux pays représentent à eux seuls plus de la moitié des apports extérieurs), et qui illustrent bien la place de l'industrie française dans les spécialisations internationales et, par contrecoup, les problèmes de son développement interne.

4. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET LES PERSPECTIVES DU VII^e PLAN

1. Les perspectives du VII^e Plan

L'essentiel des renseignements statistiques relatifs au redéploiement, les raisonnements qu'ils permettent d'étayer, sont d'ordre macro-économique (1). Pour leur part, les travaux du VII^e Plan juxtaposent dans leurs publications les aspects globaux (croissance, emploi et financement), sectoriels (perspectives sectorielles pour l'industrie), régionaux (consultation des régions - aménagement du territoire et cadre de vie), sans en donner une synthèse cohérente qui évalue, région par région et secteur par secteur, les conséquences du redéploiement sur l'espace économique français, sur ses structures productives.

Il convient tout d'abord de se déterminer sur le sens du redéploiement. Il semble qu'en la matière on puisse retenir les initiatives du VII^e Plan, organisées autour d'une évolution « au fil de l'eau » par rapport aux années précédentes : les tendances aujourd'hui observables sont ainsi officiellement tenues pour durables, les variantes « grise » et « rose » n'en étant précisément que des variantes plus ou moins optimistes mais pas à proprement parler des alternatives, avec les choix volontaires qu'une rupture de tendance suppose.

Plus que jamais le rapport interne-externe de l'économie est le pivot de l'évolution à venir. Les travaux de la Commission sur les relations économiques et financières avec l'extérieur sont à cet égard significatifs. La seule variante qu'elle ait eu les moyens d'envisager — elle le rappelle explicitement dans ses conclusions — est la variante rose, qui fait l'hypothèse d'une croissance économique relativement soutenue pour les années à venir et d'un environnement international favorable. Dans ces conditions, les projections tendanciennes sont un déficit de 33 milliards de la balance des paiements courants pour l'année 1980 (de 44 milliards dans l'hypothèse d'une croissance faible), déficit qui ne serait corrigé qu'au prix des hypothèses suivantes : succès des mesures d'économie d'énergie, baisse de 20 % du prix du pétrole par rapport au niveau de 1974 (2), quasi-doublement du solde positif des échanges de biens industriels (de 30 à 50 milliards d'excédents), annulation du solde négatif sur les services (de — 13 à 0), réduction de moitié du solde sur les invisibles hors intérêts et sur les intérêts (de — 14 à — 8 et de — 13 à — 6) (3). Sinon, la Commission envisage un endettement extérieur de l'ordre de 200 milliards de francs en 1980 et estime que « l'accumulation d'un pareil endettement serait, du point de vue national, politiquement

(1) Dans certaines branches, la qualité de l'information vient aussi buter sur la règle de l'anonymat en matière statistique : quand deux ou trois groupes assurent à eux seuls l'essentiel de la production d'une branche et contrôlent le reste, la macro et la micro-économie se rejoignent. L'économie nationale s'appréhende alors aussi à travers la politique des plus grandes firmes.

(2) Ce qui situe la place choisie par la France dans le dialogue Nord-Sud...

(3) Cf. le rapport de la Commission, **Relations Economiques et Financières avec l'Extérieur. Préparation de l'orientation préliminaire du VII^e Plan**. Paris, La Documentation Française, 1976, p. 57.

TABLEAU XXII

**Prévisions d'emploi
des groupes sectoriels d'analyse et de prévision**

(Effectifs en milliers)

	GSAP Branches	Niveau 1970	Niveau 1974	Esti- mation 1975	Scénario rose		Scénario gris	
					solde 75-80	niveau 1980	solde 75-80	niveau 1980
Biens d'équipe- ment	Equipement électrique et mécanique	688,9	762,6	745,5	+ 125,6	871,1	+ 55,6	801,1
	Première transformation de l'acier (tubes d'acier + USTEL)	42,4	44,2	43,4	+ 1,2	44,6	+ 0,7	44,1
	Equipement électrique et informatique	163,7	208,2	207,3	+ 50,9	258,2	+ 5,6	212,9
	Construction automobile	405,5	447,4	432,5	+ 34	466,5	- 2	430,5
Total Biens d'équipement		1 278,5	1 462,4	1 428,7	+211,7	1 640,4	+ 59,9	1 488,6
Biens inter- médiaires	Sidérurgie	146,1	157,6	155,6	- 2,6	153	- 2,6	153
	Chimie-verre	511,8	549,5	534,6	+ 8,5	543,1	+ 8,5	543,1
	Composants	50,6	61,3	55,2	+ 6,1	61,3	- 3,9	51,2
	Matériaux de construction	179,0	178,8	174,2	- 3,8	170,4	- 9,3	164,9
	Minerais et métaux non ferreux	55	54,8	52,8	+ 0,5	53,3	+ 0,2	53,0
Total Biens intermédiaires		942,5	1 002	972,4	+ 8,7	981,1	- 7,1	965,2
Biens de consom- mation	Textiles	452	409	388	- 13	375	- 40	348
	Habillement	313	314	304	- 7	297	- 26	278
	Cuir-chaussures .	109,4	107,1	102,3	- 5,8	96,5	- 16,3	86,0
	Bois	104	100	90	+ 15	105	- 2	88
	Meuble	75,4	85,6	82,5	+ 9,5	92	- 0,5	82
	Pâte et Papier (sans la transformation) ..	49,6	47,9	46,5	+ 3,5	50	+ 1	47,5
	Arts Créations Loisirs	144,4	160,7	155,9	+ 2	157,9	1,2	157,1
	Biens mécaniques et électriques (produits blancs et bruns)	73,2	88,4	87	+ 15,3	102,3	- 5,3	81,7
Total Biens de consommation ..		1 315	1 312,7	1 256,2	+ 19,5	1 275,7	- 87,9	1 168,3

Source : Perspectives sectorielles pour l'industrie.

inacceptable, d'abord parce qu'il engendrerait une dépendance excessive envers soit certains créanciers, soit le marché international des capitaux, ensuite parce que la réalisation des emprunts se heurterait à des difficultés très grandes et imposerait des contraintes trop lourdes » (1).

Face à des tendances aussi défavorables, le recours est donc un surcroît d'effort à l'exportation et à l'internationalisation des capitaux des firmes françaises, pour les mettre en mesure d'occuper de larges marchés étrangers. A la recherche d'un développement plus autocentré, fondé sur l'exploitation systématique des ressources nationales, sur une politique progressive de substitution aux importations, appuyée sur des plans sectoriels adéquats, sur un élargissement du marché intérieur des consommations individuelles et collectives, est préférée une extraversion renforcée du système productif, pour rattraper partiellement les déséquilibres que l'internationalisation même a provoqués.

Cette ouverture croissante fait donc de la compétitivité internationale (dictée par le volume des investissements, le niveau de salaires et de consommation) la ligne directrice de l'économie nationale, y compris dans ses aspects internes. Dans cette optique, et malgré la situation de suraccumulation des capitaux déjà évoquée, le redéploiement passe par un effort soutenu d'investissement. La banque des règlements internationaux et l'O.C.D.E. (2) recommandent en substance aux gouvernements occidentaux de maintenir l'expansion (et l'inflation) à un niveau modéré, et d'élargir dans la dépense globale la part des investissements au détriment de la consommation.

Efforts de productivité, relance de l'investissement : de plus en plus capitalistique, l'industrie devrait créer peu d'emplois — si elle en crée — pendant toute la durée du VII^e Plan. Le scénario rose prévoit, de 1975 à 1980, la création de 240 000 emplois industriels, le scénario gris la disparition de 35 000 emplois, malgré la création de 60 000 emplois dans les industries d'équipement.

Par référence, on note que le VI^e Plan, marqué par une très forte croissance lors de ses trois premières années, n'a permis de créer que 121 000 emplois. Le scénario rose apparaît ainsi davantage comme une référence intellectuelle que comme une prévision : les créations d'emplois devront être essentiellement le fait du secteur tertiaire (3).

2. Les implications internationales

L'économie française, dans sa situation présente et dans ses perspectives, se trouve donc simultanément de plus en plus intégrée aux économies de ses partenaires commerciaux et financiers, et en position de dépendance croissante : déséquilibre géographique et structurel (par produits) de la balance commerciale, asymétrie de l'internationalisation des capitaux, déséquilibre de la balance des brevets et des fournitures de biens d'équipement, endettement soutenu sur les marchés financiers extérieurs.

Cette situation dont les prévisions du VII^e Plan montrent qu'elle va se renforçant (perspectives de la balance des paiements et de la dette extérieure), s'accompagne certes de la montée en régime de certains groupes industriels français à base française, qui ont désormais la taille et la politique de firmes multinationales parmi les plus puissantes. Mais elle apparaît ainsi en rupture par rapport à la période de 1958 à 1969, pendant laquelle la formation sociale française, sa bourgeoisie nationale, le pouvoir politique s'opposaient sur certains points clés à la

(1) Cf. le rapport de la Commission, précédemment cité, p. 24.

(2) Cf. *Le Monde*, 22 juin 1976.

(3) Ce raisonnement « en solde » ne préjuge évidemment ni des mouvements (création, suppression) intra-sectoriels, ni des mouvements interrégionaux.

tendance dominante à l'inégal développement, pour rattraper au contraire un retard structurel et accéder à une situation d'égalité face aux autres grands pays industrialisés occidentaux.

Nul doute que le « scénario tendanciel » s'appuyait plus sur cette dynamique que sur celle que révèle l'analyse de la situation actuelle et prévisionnelle.

La dépendance, dans ses multiples aspects, implique aujourd'hui une imbrication plus étroite aux politiques de partenaires plus puissants. En matière monétaire par exemple, les tentatives de défense de l'or comme étalon monétaire international (réévalué) sont abandonnées pour le système instable des changes flottants favorable au dollar américain. Au plan militaire, la défense nationale est à nouveau envisagée dans un cadre européen et atlantique, un choix sélectif s'opère parmi les azimuts auxquels entend faire face la force de dissuasion. Au plan diplomatique, les perspectives de Parlement Européen remplacent l'Europe des Patries. Les relations privilégiées de la France avec les pays méditerranéens ne débouchent pas sur les grands contrats un temps envisagés (approvisionnements pétroliers sur longue période, importants projets d'ingénierie, y compris de centrales nucléaires) quand ils ne se détériorent pas rapidement (Algérie).

L'ouverture à l'Est marque le pas, face aux progrès commerciaux des Etats-Unis, du Japon (Sibérie) et de l'Allemagne Fédérale.

Après le temps de la grandeur vient celui où la France aspire à être une « puissance moyenne ».

Au plan industriel, la politique des branches de pointe est également révisée dans un cadre international. Le C.E.A. abandonne la filière graphite gaz, malgré la fiabilité technique dont attestent les unités opérationnelles en service, et Framatome « française » un procédé Westinghouse. La C.I.I. doit être associée à Honeywell. Diverses procédures (négociations sur les tarifs aériens à l'I.A.T.A., lutte contre les nuisances) permettent aux compagnies aériennes et aéronautiques américaines de condamner l'avion Concorde à un échec commercial, tandis que l'exploitation de ses acquis technologiques est envisagée dans le cadre de co-productions américano-européenne (S.N.I.A.S. - Boeing, S.N.E.C.M.A. - General Electric peut-être).

Il ne faudrait pas pour autant conclure que le capital industriel et financier le plus dynamique s'est fondu dans un ensemble multinational indifférencié, que la politique industrielle, monétaire et financière de l'Etat vise à cette seule banalisation.

D'une part, les montages internationaux relatifs à des branches demeurées jusqu'alors essentiellement nationales (la sidérurgie des aciers spéciaux, par exemple, pour laquelle P.U.K. a envisagé la cession des « aciers durs » et du carbure de tungstène à Krupp), sont considérés comme un moyen nécessaire d'insertion dans les partages internationaux des marchés, qui se mettent en place. La part proposée à Thyssen dans le capital de Solmer à Fos, est à rapprocher de la récente cartellisation de l'acier regroupant les sidérurgies hollandaise, luxembourgeoise, belge et allemande. D'autre part, les alliances internationales s'appliquent parfois pour l'heure à des projets précis, attachés à une génération technologique. Ainsi, le C.E.A. serait-il bien placé pour développer sur une base nationale ou européenne la prochaine génération de surgénérateurs. Les contradictions entre formations sociales capitalistes n'ont donc pas disparu, mais les impératifs du redéploiement condamnent les tentatives de développement séparé, obligent les économies dominées à s'insérer dans les créneaux des économies plus puissantes, au prix de cessions propres à cautionner les allégeances, et les créneaux laissés vacants qui en sont la contrepartie. Du reste, cette imbrication des économies occidentales apparaît comme une protection contre les risques conjoncturels, contre les risques politiques aussi. Les échanges croisés de titres entre groupes financiers français et étrangers, tels Paribas et Warburg, en sont une illustration.

3. Les répercussions sur l'espace économique français

Ces tendances générales, qui modifient les conditions d'insertion de l'économie française dans son environnement international, doivent également être prises en compte pour apprécier l'évolution de l'espace économique national. Sans anticiper pour un cheminement prospectif outrepassant, par le volume d'information qu'il suppose de traiter, le présent travail, et en notant que le travail de régionalisation du Plan (définition des programmes d'action prioritaires et insertion des régions dans ce cadre, définition complémentaire des programmes d'action prioritaires d'intérêt régional ou local) n'est pas encore achevé, on rapprochera certaines tendances importantes de l'économie régionale aux mouvements d'internationalisation ci-dessus analysés.

3.1. Qualification du travail et internationalisation de l'économie

Un premier constat tient à l'arrêt, dans certains zones du territoire, de la relative désertification qu'annonçait le scénario tendanciel, en particulier dans l'Ouest de la France où le recensement de 1975 fait apparaître une inversion de tendance (augmentation démographique), tandis que l'emploi industriel a connu une croissance sensible. Or, l'analyse des qualifications (appréhendées, il est vrai, à travers les statistiques de classifications, qui ne sauraient leur être totalement adéquates) montre qu'aux créations d'emplois correspond une relative déqualification des postes de travail (1). Deux éléments se conjuguent pour expliquer ce phénomène, pour tenter aussi d'en appréhender l'évolution à venir : les problèmes de qualification du travail, et d'internationalisation de l'économie.

La révolution scientifique et technique, envisagée à juste titre par le tendanciel comme un mouvement de fond bouleversant, progressivement ou par brusques étapes, l'ensemble des activités productives, ne se traduit pas par un mouvement global de qualification de l'ensemble des postes de travail (dans le tendanciel, un chômage structurel naissait de la qualification professionnelle insuffisante de la main-d'oeuvre face aux besoins de l'industrie). Au contraire, la qualification semble s'organiser selon une bipolarisation, opposant à la déqualification objective ou subjective d'un grand nombre d'emplois, un nombre relativement restreint de postes de travail à qualification croissante.

Les conséquences de ce mouvement sur la société urbaine sont analysées par ailleurs. Notons seulement que le nombre des citoyens « innovants » se trouve singulièrement réduit si la société industrielle est la source principale, sinon unique, de leur émergence.

L'internationalisation de l'économie vient interférer avec cette structuration des emplois, la prendre en compte sinon l'accentuer. Certes, les capitaux étrangers ne se portent pas sur l'espace économique français selon une logique unique : la part importante des investissements en région parisienne montre qu'une main-d'oeuvre qualifiée, travaillant dans des secteurs dynamiques, est susceptible d'attirer des capitaux étrangers. Mais, simultanément, certaines zones déprimées, comme l'Ouest de la France, offrent une main-d'oeuvre abondante, bon marché, sans traditions revendicatives (ce qui ne supprime d'ailleurs pas les conflits du travail) bien adaptée à certaines industries de main-d'oeuvre comme le montage en électronique.

Si elles expliquent ainsi une part du rééquilibrage spatial de l'industrie (2), ces deux tendances structurent aussi la problématique de l'évolution de ces emplois récemment créés : l'accession à l'industrialisation de nouveaux bassins de main-d'oeuvre dans divers pays sous-développés met les industries nécessitant une main-d'oeuvre abondante des pays développés en difficulté, d'autant que, en-

(1) Cf. le chapitre 1 et son annexe « Déqualification du travail ? ».

(2) Cf. comme le souligne J. MONOD, dans *Transformation d'un pays. Pour une géographie de la liberté*. Paris, Fayard, 1974.

serrées dans des économies nationales caractérisées par des salaires comparativement élevés (et correspondant aux noyaux industriels de haute qualification), elles ne peuvent baisser notablement le niveau des rémunérations.

La délocalisation de ces activités serait alors d'autant plus aisée (1) que le capital accumulé y est relativement minime, qu'il est d'ailleurs rapidement (et déjà) amorti, que certains des frais d'installation avaient, en outre, été pris en charge par l'Etat et les collectivités locales.

Mais cette évolution n'est pas inéluctable, si se mettent en place des éléments de qualification correspondant à une transformation du procès de production. Ainsi l'industrie électronique et de la confection, aux Etats-Unis, en donnent quelques exemples : à la concurrence des pays à main-d'oeuvre bon marché, on répond par la sophistication des produits et des procédés de production, compatible avec le maintien de l'emploi et des salaires plus élevés.

3.2. La concentration des entreprises

On peut tenter enfin d'apprécier les conséquences des évolutions économiques que l'on vient d'évoquer sur la taille et la structure des entreprises.

Certes, l'étude générale des relations entre les entreprises (leurs établissements) et leur environnement régional, d'un point de vue économique mais aussi social, politique, voire idéologique, reste encore largement à faire.

On peut penser néanmoins que les petites entreprises, contrôlées par un capital familial traditionnellement intégré aux groupes sociaux dominants de la ville ou de la région, sont à la fois plus actives et plus dépendantes à l'égard de leur environnement immédiat que de grandes entreprises, disposant d'établissements répartis entre plusieurs régions, voire plusieurs pays. A l'inverse, les grandes entreprises, si elles sont moins finement imbriquées au tissu local, peuvent par contre le restructurer, éventuellement le détruire, de façon plus décisive que des entreprises de taille moindre.

La prise en compte de tels processus passe par l'analyse précise d'une région, des groupes sociaux qui l'animent et de l'histoire dont ils sont héritiers, des forces économiques intérieures et extérieures qui viennent modifier les structures productives. Sans entreprendre ici un tel travail pour les diverses zones composant le territoire national, c'est la question des liens entre entreprise et environnement régional, entendu dans toutes ses composantes économiques et sociales, qu'on gardera à l'esprit dans l'appréciation du mouvement de concentration-centralisation du capital de ces dernières années.

Les répercussions des évolutions économiques d'ensemble sur la structure des entreprises sont assez difficiles à évaluer, car elles passent à travers des canaux indirects : profits et possibilités de financement, accès à des marchés inégalement protégés, aptitude à organiser et à gérer des réseaux d'établissements de production interdépendants.

L'étude de la dévaluation de 1969 (2) a montré que les firmes exportatrices avaient alors réalisé des marges bénéficiaires supplémentaires, qu'une modification de l'allocation des investissements entre branches exportatrices et non exportatrices s'en était même suivie. Certes, ces mesures intéressent davantage les entreprises grandes et moyennes que les très petites. Il faut noter cependant que les secteurs les plus concernés par le redéploiement, celui des biens d'équipement en particulier, ne sont pas en France les plus concentrés.

Ainsi, en 1970, les entreprises industrielles de plus de 2000 salariés rassemblaient-elles 95,3 % des effectifs de la branche pour l'énergie, 51,9 % pour les biens intermédiaires, et 43,6 % seulement pour les biens d'équipement (8,1 %

(1) Comme le remarque Michel HANNOUN, dans *Economie et statistique*, n° 68, au terme d'une enquête montrant que la disponibilité en main-d'oeuvre non qualifiée (OS et manœuvres) était un facteur de choix dominant pour la localisation des nouveaux établissements de production.

(2) Cf. l'article de J. Mistral déjà cité, dans *Economie et statistique*, n° 71, oct. 1975.

il est vrai, pour les biens de consommation). A titre de comparaison internationale, les établissements de plus de 1 000 salariés regroupaient en 1962, en France, 32,1 % des salariés de l'ensemble des industries manufacturières contre 45,9 % pour l'Allemagne (et 21,9 % pour l'Italie).

La concentration est au demeurant très différente selon les secteurs. Ainsi, en 1963, les quatre premières entreprises représentaient-elles entre 40 et 60 % de l'activité totale du secteur pour les métaux non ferreux, l'automobile, le pétrole, le verre, les mines de fer et sidérurgie, la construction navale et aéronautique ; en outre, elles connaissent depuis cette date un certain mouvement de concentration. Par contre, les quatre principales entreprises ne représentaient qu'entre 12 et 18 % de l'activité du secteur pour la construction électrique et électronique, la transformation et le travail des métaux, la chimie, le caoutchouc, les matériaux de construction, le papier, le textile. Enfin, la part des quatre premières entreprises était inférieure à 7 % pour la mécanique, la presse-édition, les cuirs, la transformation des matières plastiques, les industries du bois, l'habillement, le bâtiment et travaux publics (1).

En 1975, cette disparité des concentrations d'une branche à l'autre demeure, malgré un mouvement général de concentration. On peut en effet actualiser les estimations de l'I.N.S.E.E. pour 1963 en calculant la part de la production effective des branches (2) que représente le chiffre d'affaires des quatre premières entreprises de chacune d'elles (3). Bien que statistiquement imparfaite, cette évaluation confirme les évaluations 1963, en attribuant pour 1975 comme pour 1963 un taux de concentration supérieur à 40 % aux activités des métaux non ferreux, de l'automobile, du pétrole, du verre, des mines de fer sidérurgie, de la construction navale et aéronautique. Mais ont rejoint cette catégorie la chimie, le caoutchouc, tandis que pétrole et construction automobile dépassaient nettement le taux de 60 %. Parmi les activités moins concentrées, on note le fort mouvement qui a affecté les matériaux de construction, le papier, la presse-édition (taux désormais supérieur à 20 %), tandis que le textile et l'habillement, la mécanique, l'industrie du bois, le bâtiment et les travaux publics connaissent toujours un taux de concentration inférieur à 12 %, mais en progression de 1963 à 1975.

Si l'industrie des biens d'équipement n'est pas parmi les plus concentrées (malgré la large place qu'y tiennent l'automobile ou la construction navale), il faut noter que d'importantes opérations de restructuration, souvent opérées avec l'appui des pouvoirs publics, notamment à l'occasion de l'organisation des marchés de l'Etat, ont eu lieu récemment : regroupement Babcock-Willcox-Fives-Lille-Cail, restructurations liées à Marine Firminy et constitution de Framatome, rapprochement d'Alsthom-CEM-Chantiers de l'Atlantique, tandis que malgré la faiblesse de la branche machine-outil et sa grande dispersion, Ernault-Somua est parmi les premières entreprises d'Europe dans sa spécialité.

Il faut cependant noter que les liens entre concentrations, redéploiement et profit ne sont pas évidents comme le montrent les études de Jenny et Weber (4) :

« La concentration est toujours positivement corrélée au taux de profit et son influence est d'autant plus nette que les économies d'échelle et les coûts absolus d'entrée en capital sont importants. La différenciation des produits bien que très grossièrement estimée, semble être, elle aussi, un déterminant du taux de profit... La part relative du chiffre d'affaires à l'exportation est négativement corrélée avec le taux de profit (5).

(1) Cf. *La mutation industrielle de la France*, T. 1, deuxième partie, chapitre 3, « De l'artisan à la firme multinationale ».

(2) Telle qu'elle est évaluée dans les Comptes de la Nation, tableau des entrées-sorties. Rapport sur les *Comptes de la Nation*, 1975 (Les Collections de l'I.N.S.E.E., Collection C, n° 49).

(3) Répertoire notament dans *Le Nouvel Economiste*. Numéro hors série : classement des premières sociétés françaises et européennes, décembre 1976.

(4) Les économies d'échelle attachées à la production sont contrebalancées par des déséconomies d'échelle touchant la gestion. Il faudrait aussi distinguer parmi les capitaux engagés, ceux qui se rattachent au capital financier, ceux qui proviennent de l'épargne des ménages et du marché financier...

(5) Car l'entreprise est plus exposée, en termes concurrentiels, sur les marchés extérieurs que sur un marché intérieur protégé.

Enfin, la taille absolue de l'entreprise semble avoir, *ceteris partibus*, une influence négative sur sa rentabilité » (1).

La concentration, l'effet de taille sont cependant des atouts pour accéder à certains marchés, y élargir la part qu'on y détient. Le taux de rémunération des capitaux n'est donc pas le seul critère que prennent en compte les firmes dans leurs décisions d'investir.

Dépassant l'analyse juridique de la concentration, il convient d'apprécier la polarisation de l'appareil industriel, par delà les prises de participation au capital et à travers les liens financiers, par la sous-traitance, la dépendance en matière d'approvisionnement, d'accès à certains marchés, etc. En particulier, vu leur importance souvent soulignée, des grands contrats d'exportation (clés en main, fournissant équipement, know-how, show-how, produits et marchés en main, etc.) apparaissent comme de puissants moyens d'intégration, à travers la maîtrise d'oeuvre des bureaux d'ingénierie et les mécanismes de garantie et de financement.

Cette polarisation ne prend pas cependant l'aspect plus évidemment monopolistique que l'on observe dans les branches de base, où le secteur d'Etat et le financement jouent aussi un rôle plus direct. Cette différence tient peut-être pour une part aux interactions entre secteur public et secteur privé, une certaine fragmentation du secteur privé étant plus adéquate à une déperdition sensible des rémunérations des capitaux qui y sont investis, à une allocation plus souple des profits (en fonction de critères d'opportunité d'investissements ou fiscaux), à l'engagement-dégagement des capitaux en général.

Outre les très grands groupes industriels-financiers dont l'accession à la compétitivité mondiale fut un des objectifs (et une des réussites) des IV^e et V^e Plans, le redéploiement vivifie donc un milieu complexe d'entreprises moyennes, selon des modalités et avec des conséquences, notamment au niveau régional, encore mal perçues.

4. La politique économique et sociale

Outre le renforcement de la part des investissements aux dépens de celle de la consommation, dans une production globale à croissance modérée, outre la faiblesse des créations d'emplois industriels, la politique économique et sociale vient buter sur une troisième difficulté : le financement des équipements collectifs et la situation financière des collectivités locales, malgré l'augmentation des prélèvements obligatoires de 39,7 % en 1970 à 41,1 % de la production intérieure brute en 1980 selon l'hypothèse « rose », à 43,3 % selon l'hypothèse « grise » de l'I.N.S.E.E. pour le VII^e Plan.

Problèmes de l'emploi et problèmes de financement des équipements collectifs et services publics (la qualité de la vie...) sont d'ailleurs liés, puisque le comité de l'emploi et du travail du VII^e Plan préconise des créations d'emploi dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des postes et des télécommunications, et dans les services d'animation, les services sociaux, les activités culturelles, c'est-à-dire des secteurs dépendant largement des ressources, déjà insuffisantes face aux projections de dépenses, des collectivités locales.

Certes, la comparaison des structures des fiscalités européennes montre qu'à certains égards les marges de manoeuvre dans la modification des transferts de réserves sont encore, en France, assez larges : les prélèvements obligatoires situent la France à une place intermédiaire entre l'Europe du Nord et l'Europe périphérique (Irlande, Italie), tandis que la part de l'impôt sur le revenu dans le total des prélèvements est la plus faible d'Europe.

(1) F. JENNY et A.-P. WEBER, *Concentration et politique des structures industrielles* (Economie et Planification), p. 133. Paris, La Documentation Française, 1974.

TABLEAU XXIII

**Le poids des prélèvements obligatoires
dans le Marché commun (1973)**

Pays	En unités de compte europ. par habitant	En % du produit intérieur brut	Différence entre 1968 et 1973 *		
			Des impôts	Des cotisat. sociales	Du total
Danemark	1 880	43,1	+ 8,9	— 0,8	+ 8,1
Allemagne féd. .	1 681	37,7	+ 2	+ 2,4	+ 4,3
Pays-Bas	1 596	45	+ 2,2	+ 3,3	+ 5,5
Luxembourg	1 534	37,6	+ 5,3	+ 1	+ 6,3
Belgique	1 408	38,1	+ 1,6	+ 1,9	+ 3,5
France	1 371	35,8	— 0,8	+ 0,8	=
Royaume-Uni ...	811	33	— 2,6	+ 0,5	— 2,1
Italie	601	30	— 1,9	+ 0,7	— 1,2
Irlande	543	32,4	+ 2,5	+ 0,7	+ 3,2

* En pourcentage du P.I.B.

Source : « Le Monde » du 12 août 1975.

TABLEAU XXIV

L'impôt sur le revenu *

	En % du P.I.B.	En % des prél. obl.
Danemark	24,9	57,8
Pays-Bas	15,6	34,6
Royaume-Uni	13,9	42,1
Belgique	13,7	36,1
Allemagne fédérale	12,4	32,9
Italie	6,7	22,2
FRANCE	6,4	17,8

* L'intitulé exact de ces impôts, dans la nomenclature de la C.E.E., est : « Impôts courants sur le revenu et le patrimoine ». Les chiffres concernent l'année 1973. Comme on le voit, c'est en France que l'impôt sur le revenu est le plus faible.

Si le volume global de la production ne semble pas devoir augmenter de façon soutenue dans les années à venir, les nécessaires dépenses d'amélioration de la « qualité de la vie » pourraient donc être financées par une modification de la fiscalité, qui en rapprocherait la structure et le contenu de celle des pays d'Europe du Nord, à gestion politico-économique de type social-démocrate.

Mais cette approche « technique » ne saurait estomper les difficultés politiques sous-jacentes à cette évolution, ces « pesanteurs sociologiques » sur lesquelles a déjà buté le projet de nouvelle société de J. Chaban-Delmas. Les difficultés évidentes, après l'échec des lois foncières successives, de l'adoption par le Parlement de la loi sur l'imposition des plus-values, malgré les multiples amendements dont elle fut l'objet, les levées de boucliers qui suivent chaque évocation, si timide soit-elle, d'un impôt à valeur symbolique sur le capital (alors que plusieurs pays européens en ont instauré un depuis de nombreuses années), en sont les manifestations les plus récentes. La société française, le pouvoir politique, dépendent encore largement de couches sociales certes dépassées par le mouvement économique de concentration-centralisation du capital, d'internationalisation des procès de production et des circuits financiers, mais d'autant plus attachées à une place relativement favorable dans les hiérarchies sociales que le mouvement économique et social (démocratisation relative du système scolaire, tertiarisation des emplois, hégémonie des grands groupes industriels, commerciaux, financiers) rend parfois difficile leur reproduction : les enfants pourront-ils conserver les avantages liés à la position sociale de leurs parents ?

Le mouvement économique dominant, les grands groupes industriels financiers qui s'accommoderaient volontiers de réformes hardies, éventuellement élaborées au détriment de couches intermédiaires qu'un chef d'entreprise comme Monsieur Agnelli qualifie, en Italie, de parasites (1), se heurtent ainsi aux conditions politiques du maintien de la stabilité gouvernementale.

A ces contraintes d'ordre intérieur, s'ajoutent les contradictions nées de l'internationalisation, qui en sont l'expression symétrique. En effet, les entreprises familiales, les propriétaires exploitants agricoles, les professions libérales se trouvent relativement « court-circuités » dans les évolutions économiques internationales. Si, comme on peut en faire l'hypothèse (2), la crise économique structurelle continue de se manifester par une évolution conjoncturelle en « stop and go », et poursuit son oeuvre de sélection et de régénération par l'élimination des plus faibles du tissu économique, certains milieux économiques (comme les industries de main-d'oeuvre : confection ou travail du cuir, déjà fortement concurrencées par les importations de pays moins développés) pourraient tenter de s'opposer aux tendances lourdes d'internationalisation des productions et des marchés.

Le chemin de la régulation politico-sociale, entre ces divers écueils, peut sembler étroit. Le scénario tendanciel avait, pour faire face aux difficultés nées de l'exacerbation des disparités régionales, envisagé la mise en place d'une régionalisation poussée. Les tentatives de relancer le projet politique de supranationalité européenne, qui déchargerait l'instance politique nationale d'une part de ses responsabilités face aux couches sociales mêmes dont elle est l'émanation, apparaissent ainsi comme l'essai de mise en place de régulateurs correspondant aux difficultés actuelles de la reproduction de la formation sociale en France, dans son insertion dans la division internationale du travail.

(1) Ainsi le blocage des loyers qui prive de leur rente la catégorie des propriétaires fonciers, mais est simultanément favorable aux employeurs et aux employés, puisque la charge des loyers est diminuée dans les revenus salariaux.

(2) Cf. les récentes projections économiques pour les Etats-Unis (Warton Institute) et les études de Mme FOUET (Statistiques et Etudes financières).

Conclusion

Au terme de ce travail d'analyse sur l'évolution économique récente de la France et sur le contenu de la régionalisation telle qu'elle est intervenue, le lecteur, malgré les avertissements contenus dans l'introduction, a sans doute toujours présente à l'esprit la question de savoir si la société française s'est engagée sur une voie différente de celle décrite dans le scénario tendanciel de la France à l'an 2000 ainsi que semblent en témoigner les événements, les faits et les chiffres que nous avons rassemblés et présentés. Question d'autant plus obsédante sans doute que le relevé des principales tendances montrent que celles-ci, pour l'essentiel, se poursuivent.

Il nous faut alors rappeler que « pas plus que le cheminement n'est une prévision de la succession historique d'événements qui doivent advenir dans une société donnée, l'image n'est la **prévision** de l'état de cette société à un instant donné... » La non-réalisation de certains faits n'est intéressante, dans notre propos, que comme éventuel révélateur d'un jeu de mécanismes différent de celui qui avait été considéré comme stable ou tendanciel.

Que les événements intervenus ne soient pas ceux indiqués dans le scénario tendanciel de la France à l'an 2000 n'implique pas que les « lois économiques » qui sous-tendent le cheminement de ce scénario ne sont pas toujours à l'oeuvre et leurs effets (qui furent déclarés inacceptables) toujours à redouter. La poursuite des tendances (cf. chapitre I) est là pour en témoigner.

En revanche, l'évolution de l'environnement international, la crise économique, la modification des rapports de force entre les groupes sociaux et les institutions, et même la politique poursuivie par l'Etat ont changé sensiblement la configuration hiérarchisée des tendances et des tensions.

Il nous faut alors rappeler que la prospective tendancielle, dont la méthode des scénarios est une application majeure, repose :

a) sur la mise en évidence au delà de leurs aspects phénoménaux de mécanismes et de lois (1) essentiellement d'ordre économique qui constituent autant de contraintes (de limites ?) à la liberté d'intervention des institutions, des groupes sociaux et de l'Etat. Ces mécanismes, ces lois ne sont pas éternels. Ils varient dans l'espace et dans le temps : les sociétés se transforment. Mais l'évolution convergente des sociétés industrielles à système économique comparable rend possible une prospective tendancielle et permet de dégager des lois auxquelles sont soumises ces sociétés.

b) sur l'appréciation plus qualitative des modalités singulières qui affectent les effets de ces lois dès lors qu'elles opèrent dans une société concrète, sur un espace géographique et historique singulier qu'on l'appelle une nation, une société, une formation économique et sociale selon les concepts auxquels on se réfère.

(1) « Loi » est entendue ici au sens de liaison stable, régulière et importante sur la période étudiée entre divers composants de la réalité sociale.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que ce sont les institutions, les groupes sociaux, l'Etat qui, au travers de leurs conflits, de leurs oppositions, de leurs rapports de force, de leurs alliances tracent ce qu'on appelle communément « l'histoire ».

En ce qu'elle est fondée sur la prise en compte de rapports constants entre des phénomènes, donc de lois, la prospective tendancielle explore un devenir largement inéluctable tant que les conditions qui permettent le maintien de ces rapports constants demeurent. En tant qu'elle ne peut que préjuger de l'intervention complexe — qui n'est pas mécaniquement déterminée — des institutions, des groupes sociaux et de l'Etat, la prospective tendancielle trace un cheminement probable et possible dépendant pour une bonne part des hypothèses que l'on s'est données au départ.

● **Importance de la règle du jeu**

La règle du jeu « imposée » par la DATAR se décomposait en trois hypothèses (cf. l'introduction) dont l'une se résume en « l'environnement international doit demeurer stable ».

Cela ne signifie pas que le scénario tendanciel est fermé, clos quant à l'environnement.

Mais le fait est que « l'ouverture » du scénario tendanciel est indifférenciée au niveau économique : « ici » progresse au même rythme qu' « ailleurs » et réciproquement (ceci ne concernant bien évidemment que les sociétés développées).

Or, toute l'analyse du chapitre III insiste sur la nécessité de prendre en compte les situations différentielles.

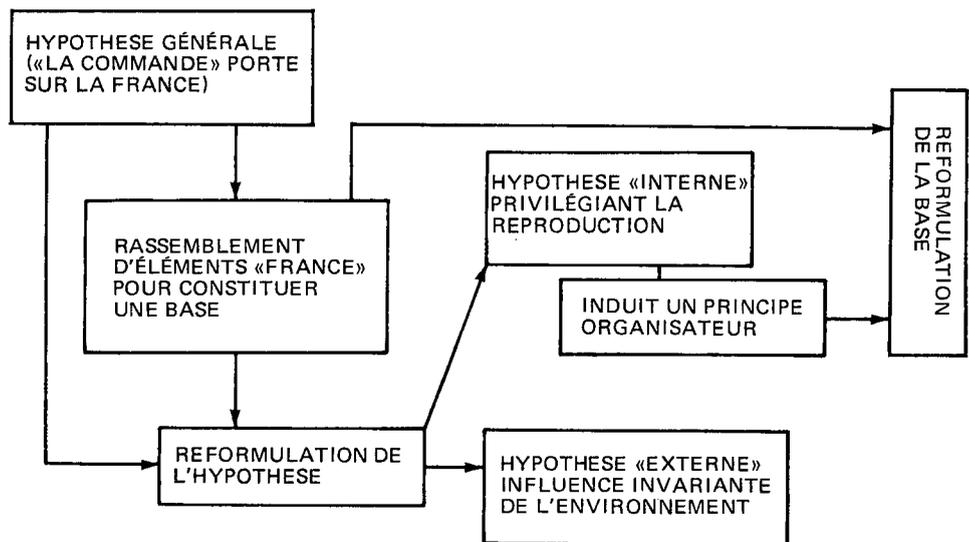
Pourquoi cet oubli, pourquoi cette insuffisance dans l'analyse ? A cela, trois raisons au moins :

— en 1969, on se préoccupait moins des problèmes de l'internationalisation de l'économie ; toute une série de travaux aujourd'hui disponibles n'avaient pas été réalisés, publiés ;

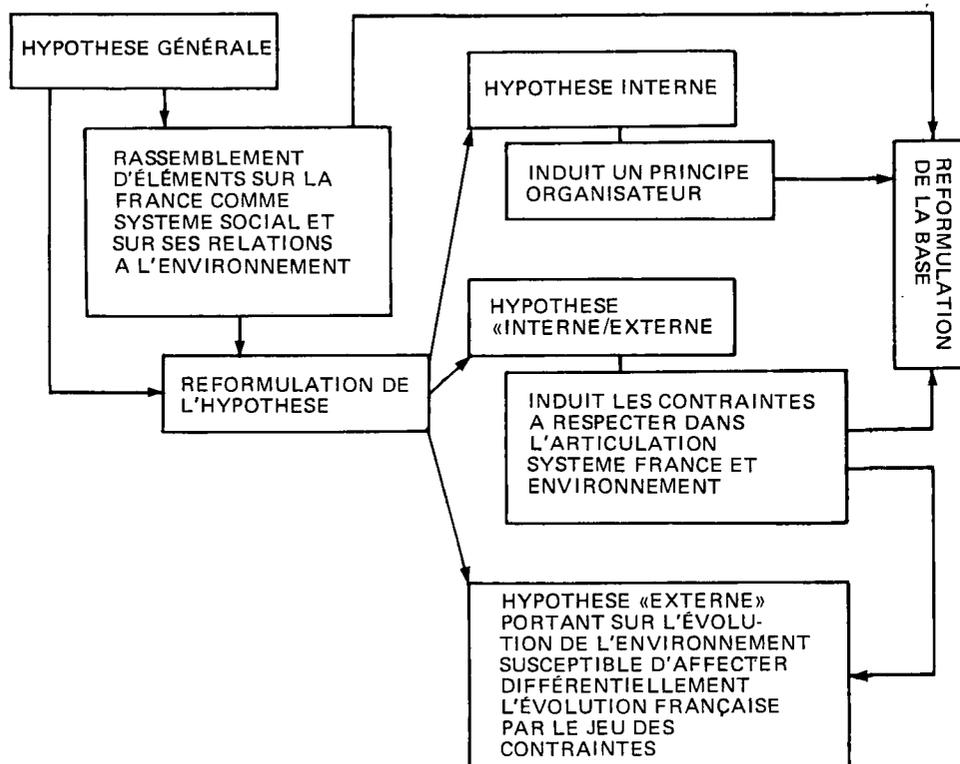
— la méthode de « prospective tendancielle » était à son stade expérimental et se construisait en même temps que le travail ;

— des aspects ou des effets, aujourd'hui très sensibles et perceptibles, étaient alors occultés, ou pouvaient, nous semble-t-il, être considérés comme secondaires.

Mais il nous faut aller plus loin ; reprenons pour cela une schématisation de la démarche suivie dans le tendanciel :



pour mieux montrer le processus que nous aurions dû suivre :



Autrement dit, nous aurions dû distinguer :

- l'hypothèse « interne » de la reproduction de la formation sociale (qui traduit, de manière opératoire, l'hypothèse retenue par les commanditaires du travail),
- la contrainte que, la France étant articulée à un environnement international, il convenait d'intégrer cette situation, avec ses caractéristiques, comme élément constitutif de la base (et comme contrainte dans le cheminement),
- l'hypothèse enfin sur la nature du mouvement international, affectant tout particulièrement les économies développées.

Or, la contrainte est restée cachée dans l'hypothèse « externe » prise trop globalement, ce qui a conduit, notamment :

- à négliger les aspects caractérisant la place singulière de la France,
- à rechercher les régulateurs dans la société française elle-même (régulateurs internes),
- à accroître probablement le poids (le rôle) de la société urbaine.

La relation entre les limites du travail prospectif et la prise en compte simplifiée de la règle du jeu ne nous avait pas totalement échappée ; nous écrivions dans notre rapport « Méthodes » (1) « la contrainte fondamentale de l'étude est donc le cadre hexagonal qui lui était imposé. Les limites du système étant fixées et les relations avec l'extérieur minimisées, le système évoluait lentement, mû plus par sa tendance à se reproduire naturellement que par l'impact d'éléments extérieurs... ».

Il faut regretter qu'il ne nous ait pas été permis d'explorer davantage les conséquences de la règle du jeu fixée du point de vue des relations entre la France et son environnement ; mais on ne peut, honnêtement, prétendre que nous aurions été alors en mesure de le faire correctement et d'en tirer les implications pertinentes.

(1) Une image de la France en l'an 2000. Documents. Méthode de travail, op. cit.

• Du choix des régulateurs

Rappelons que la nécessité d'introduire un macro-régulateur dans la société française était apparu, au cours du cheminement, afin de permettre la reproduction du système socio-économique français. Celui-ci était mis en péril à travers l'Etat qui l'incarne, par des tensions provoquées par le déploiement de la société industrielle française obligée de suivre et de s'intégrer à la croissance générale de l'économie capitaliste.

Cette intégration nécessaire accentuait les déséquilibres entre régions riches et pauvres et multipliait les tensions sociales, ce qui conduisait l'Etat central à rechercher à la fois un niveau de gestion économique et social intermédiaire plus adéquat que ceux existant, et un niveau protecteur qui fasse écran aux remises en cause radicales qui s'exerçaient à l'encontre de l'Etat central : nous avons estimé que le régulateur « tendanciel » qui devait être retenu était un processus de régionalisation.

Or, ce processus de régionalisation n'a pas été lancé, du moins pas sous la forme escomptée ; on peut dire aussi qu'il ne s'est pas (pas encore ?) imposé.

Nous sommes-nous trompés dans l'analyse des tensions ? Pas fondamentalement : la persistance des tendances affectant les quatre « sociétés », plus que la permanence de revendications régionalistes, sont là pour en témoigner. Mais partiellement malgré tout, en raison même de l'insuffisante analyse des relations hiérarchisées entre les différentes économies des pays développés : l'évolution de la division internationale du travail et de la place qu'y prend la France, les variations corrélatives de la diffusion spatiale du développement économique modifient probablement quelque peu les déséquilibres et tensions interrégionales, sans pour autant les rendre secondaires.

En revanche, ces déséquilibres et tensions ont été réduits et conjoncturellement occultés :

— les déséquilibres ont été réduits par un ensemble de mesures « correctrices » qui vont, par exemple, de l'aide à l'industrialisation de l'Ouest, jusqu'au maintien de certains services publics en zone dépeuplée en passant par les contrats de villes moyennes et de pays ;

— mais surtout ces tensions ont été masquées par une perception brutale de « la crise » et des conséquences qu'un peu abusivement on lui attribue : montée du chômage et poussée inflationniste ; celles-ci ont joué et jouent, conjoncturellement, un rôle de régulation sociale. On ne peut pour autant admettre sans discernement qu'elles constituent un régulateur, au sens où nous l'entendons dans le scénario tendanciel, c'est-à-dire un processus mis en place par l'Etat pour garantir la cohésion de la société et le maintien d'un certain ordre socio-économique.

C'est dire alors que déséquilibres et tensions interrégionales perdurent. Seront-ils exacerbés par les effets de la réduction du rythme de croissance ou au contraire atténués ? Peuvent-ils être durablement recouverts par d'autres déséquilibres, ou au contraire, ne peut-on craindre qu'ils ne resurgissent avec plus d'acuité ? Dès lors, la régionalisation en tant que processus de régulation de la société française a-t-elle été simplement décalée dans le temps, ou est-elle un « rendez-vous manqué avec l'histoire » ? Autant de questions auxquelles on ne peut répondre sans l'effort d'un nouveau cheminement.

Nous posons en introduction la question centrale de ce travail : existe-t-il une distorsion entre l'état de cohésion décrit dans le cheminement tendanciel autour de l'année 1975 et la lecture dynamique que l'on sait faire de la société française actuelle ?

A cela, il faut répondre par un oui partiel, à cause de la différence observée non tant dans la localisation des activités ou des hommes que dans l'articulation et la hiérarchisation des tensions et déséquilibres affectant la société française.

Cette distorsion aurait-elle pu être évitée ? A cela nous répondrons probablement par la négative.

Certes, une meilleure appréhension de la place différentielle de l'économie française dans les économies développées eut été souhaitable ; et l'on se doit d'insister sur l'importance d'une bonne formulation des hypothèses qui encadrent le scénario afin de ne pas masquer derrière une hypothèse générale (ici un environnement international stable) ce qui doit être structurellement incorporé à la « base » (l'intégration hiérarchisée de la France) et ce qui constitue à proprement parler une hypothèse d'encadrement (ici, un rythme régulier et soutenu de développement des économies occidentales).

Certes, une analyse rétrospective plus détaillée de l'évolution des économies développées nous aurait peut-être permis de détecter les prémices des dysfonctionnements annonciateurs de « la crise » ; (et l'on se doit d'insister sur l'importance de l'analyse historique rétrospective pour mieux fonder une prospective). Cela étant, il faut remarquer que si la « crise » est simplement conjoncturelle, elle constitue un aléa qui n'a pas sa place — du moins dans un premier temps — dans la confection d'un scénario tendanciel (« référentiel ») qui porte sur une longue période (et il faut également reconnaître que l'on est méthodologiquement mal armé pour tester, dans un deuxième temps, la sensibilité du référentiel à divers aléas). Ou bien la crise est profonde, susceptible d'apporter la mise en cause du mode de production, et l'on sort alors du cadre général dans lequel devait être construit le scénario tendanciel puisqu'il y aurait contradiction certaine entre cette situation de crise — à prendre en compte dans la base — et l'hypothèse générale d'un rythme régulier et soutenu de développement des économies occidentales.

Nous situant en dehors de ces deux cas extrêmes, il convient de poser une dernière question : si l'on admet que les perturbations actuelles sont peut-être durables et profondes, traduisant en cela une période d'ajustement entre les économies développées, peut-on dire que la distorsion observée constitue le prélude d'une évolution nettement différente de celle envisagée dans le scénario tendanciel (étant entendu que l'on garde le même corps d'hypothèses générales) ? On ne peut, au terme de ce travail, répondre correctement à cette question. D'un côté, la permanence des principales tendances militent en faveur d'une « dérive » assez voisine de celle décrite ; de l'autre, les insuffisances dans l'analyse ainsi que la matérialité d'une brève période de sept ans fertiles en événements (et en bouleversements ?) enlèvent une force certaine au raisonnement explicatif de cette évolution.

On ne peut dire que l'élaboration d'un nouveau scénario tendanciel, avec le même corps d'hypothèses générales, à partir de la situation actuelle, dégagerait une évolution à terme sensiblement différente de celle décrite dans le scénario de l'inacceptable, tout particulièrement du point de vue de la répartition des hommes et des activités dans l'espace national. Mais simultanément on sait que cette nouvelle élaboration devrait s'appuyer sur une nouvelle « base », non seulement parce que l'on est en 1976 et non en 1969 et qu'il faudrait intégrer cette tranche d'histoire, mais surtout parce que devraient être mieux pris en compte certains aspects essentiels relatifs à l'interdépendance des économies.

Peut-être est-ce pour cela que nous avons éprouvé le besoin d'aller un peu plus loin et d'ébaucher quelques traits de la « base 1976 » qu'il faudrait construire.

Table des matières

	Page
Avant-propos, de Jacques Durand	3
PLAN	13
INTRODUCTION	15
CHAPITRE 1 : BILAN DES TENDANCES	23
1. La société industrielle	25
2. La société urbaine	29
1. La ville	29
2. Le social	30
3. La société agricole	35
1. Les mouvements fondamentaux	35
2. Conséquences au niveau des entreprises agricoles	36
3. Conséquences au niveau des rapports sociaux	36
4. La société rurale	39
1. La société rurale en zone déprimée	39
2. L'urbanisation	40
5. Bilan spatial	43
1. L'emploi	44
2. Structures des activités	46
3. Les problèmes sociaux et humains	56
Annexes au chapitre 1	63
• La mobilité sociale dans la société française	63
• La société urbaine : concept actuel ?	67
• Les emplois tertiaires — Evaluation	68
• Déqualification du travail ?	72
	143

CHAPITRE II : LA REGIONALISATION COMME REGULATEUR	75
1. Régionalisation, déconcentration, décentralisation	77
2. La régionalisation du « scénario tendanciel »	79
3. La réalité de la régionalisation	83
CHAPITRE III : INTEGRATION HIERARCHISEE DE LA FRANCE DANS L'ECONOMIE OCCIDENTALE	89
1. La société industrielle et les relations économiques internationales ..	91
1. Les hypothèses du scénario tendanciel	91
2. Les ruptures de tendance des années soixante-dix	93
3. Conséquences sur la société industrielle	93
4. Les deux aspects de l'internationalisation de l'économie française	95
2. L'internationalisation de l'économie française de 1958 à 1972	97
1. Volume et équilibre du commerce extérieur	97
2. Structure géographique	100
3. Structure par produit	101
4. Spécialisation et hiérarchisation	102
5. Politique industrielle	106
6. Bilan des années soixante	107
3. La crise, le redéploiement et la nouvelle division internationale du travail	109
1. Crise et nouvelle division internationale du travail	109
2. L'amorce du redéploiement 1973-1976	110
3. L'internationalisation du capital	115
4. Le contrôle technologique	124
4. La politique industrielle et les perspectives du VII ^e Plan	127
1. Les perspectives du VII ^e Plan	127
2. Les implications internationales	129
3. Les répercussions sur l'espace économique français	131
4. La politique économique et sociale	134
CONCLUSION	137

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

■ **Eléments pour des prospectives**

● *Méthodologie de la prospective*

Techniques avancées et aménagement du territoire. N° 0, mars 1968 (épuisé).

Dictionnaire des projections 1985 et 2000. Population et emploi. N° 4 (1970), épuisé.

Scénarios d'aménagement du territoire. Essais méthodologiques, N° 12, janvier 1971, épuisé.

Prospective et analyse de systèmes. N° 14, février 1971.

Les centres de prospective et d'aménagement du territoire en Europe. N° 17, mars 1971.

Une image de la France en l'an 2000 Scénario de l'inacceptable N° 20, juillet 1971.

Prospective et société. Problèmes de méthodes, thèmes de recherche. N° 28, mars 1972.

Documents. Méthode de travail. Une image de la France en l'an 2000. N° 30, septembre 1972.

Technologie et aménagement du territoire. Première réflexion. N° 33, octobre 1972.

Emploi et espace. Eléments pour un modèle de prévision. N° 49, décembre 1974.

SESAME, année 5. Système d'études du schéma d'aménagement de la France. N° 50, mars 1974.

La méthode des scénarios. Une réflexion sur la démarche et la théorie de la prospective. N° 59, juin 1975.

SESAME, année 8. Programme de travail. N° 63, juin 1976.

Prospective, planification, programmation. Une analyse. N° 67, 1976.

● *Questions internationales*

Survol de la France. N° 29, avril 1972.

Les firmes multinationales. N° 34, février 1973.

Survol de l'Europe. N° 37, mars 1973.

Regard prospectif sur le bassin méditerranéen. N° 41, septembre 1973.

Industries en Europe. N° 46, décembre 1973.

Scénarios européens d'aménagement du territoire
N° 47, mars 1974.

La façade atlantique. Ouverture sur le monde. N° 51, novembre 1974.

L'Europe médiane : diagnostic pour des avenir. N° 53, décembre 1974.

Firmes multinationales et division internationale du travail. N° 55, juin 1975.

Syndicat et sociétés multinationales. N° 58, juin 1975.

Prospective des investissements étrangers en France. N° 62, juillet 1975.

● *Problèmes urbains*

Composantes de la fonction urbaine. Essai de typologie des villes. N° 3, avril 1970.

Approches de la réalité urbaine. N° 38, avril 1973.

Paris, ville internationale.
Rôles et vocation.
N° 39, mai 1973.

Le peuplement urbain français. Aspects historiques. N° 43, novembre 1973.

Régions urbaines, régions de villes. N° 44, novembre 1973.

Scénarios pour les villes moyennes. Deux avenir possibles. N° 48, août 1974.

Dynamique urbaine et projet régional. Un exemple : la région Alsace. N° 56, juin 1975.

Les petites villes en France. N° 64, juillet 1976.

● *Evolution de la société*

Transformation du monde rural. N° 26, février 1972.

Questions à la société tertiaire. N° 45, novembre 1973.

Transformations du travail industriel. Eléments pour des scénarios de société. N° 52, novembre 1974.

Travail féminin : un point de vue. N° 54, février 1975.

Qualification du travail. Tendance et mise en question. N° 57, juillet 1975.

Décentralisation industrielle et relations de travail. N° 61, octobre 1975.

Restructuration de l'appareil productif français. Prospectives. N° 65 et n° 66, juin 1976.

■ **Schémas d'aménagement**

La façade méditerranéenne. N° 1, novembre 1969, épuisé.

Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine marseillaise. N° 5 (1970).

Schéma d'aménagement de la Basse-Seine. N° 6, août 1970, épuisé.
Aménagement du Bassin parisien. N° 7, août 1970, épuisé.
Rapport du groupe de travail Paris-Nord. N° 8 (1971), épuisé.
Schéma d'aménagement de la métropole lorraine. N° 9, mai 1970.
Schéma d'aménagement de la métropole Lyon-Saint-Etienne-Grenoble. N° 10, mars 1971.
Schéma d'aménagement de l'aire métropolitaine Nantes-Saint-Nazaire. N° 11 (1971).
Aménagement d'une région urbaine, le Nord-Pas-de-Calais. Métropoles d'équilibre et aires métropolitaines. N° 19, juillet 1971.
Vers la métropole jardin. Livre blanc pour l'aménagement de la Loire-Moyenne. N° 23 (1971).
L'espace nord-champenois. Perspectives de développement. N° 24 (1972).
Schéma d'aménagement de la Corse. N° 32, octobre 1972.
L'avenir de la Basse-Normandie. Livre blanc. N° 36, juillet 1973.
Bordeaux : ville océane, métropole régionale. N° 40, juillet 1973.
Littoral bas-normand. Schéma d'aménagement. Rapport d'orientation. N° 60 (1976).

■ Schémas de communication

Éléments pour un schéma directeur des télécommunications. N° 2, novembre 1969.
Éléments pour un schéma directeur de l'informatique. N° 13, janvier 1971, épuisé.
Éléments pour un schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 25 (1972).
Les grandes liaisons routières : histoire d'un schéma. N° 31, septembre 1972.
Schéma directeur de l'équipement aéronautique. N° 35, mars 1973.
Services nouveaux de télécommunications. Éléments pour un schéma directeur. N° 42, novembre 1973.

■ Problèmes de l'eau

L'eau en Seine-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 15 (1971).
Les problèmes de l'eau en Artois-Normandie. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 16 (1971).
Bassin Rhin-Meuse. Eau et aménagement. Projet de livre blanc. Document de travail. N° 18, juin 1971.
L'eau en Adour-Garonne. Projet de livre blanc. N° 21, août 1971.
Les problèmes de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Projet de livre blanc. N° 22, septembre 1971.
L'eau dans le bassin Loire-Bretagne. Projet de livre blanc. N° 27, février 1972.

IMP. HUMBLOT - NANCY

3^e trimestre 1977

Dépôt légal n° 2909

Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

1, avenue Charles-Floquet - 75007 PARIS

Fondateur de la collection : Gérard WEILL †

Directeur de la publication : Jacques DURAND

Administrateur : Hélène ROGER-VASSELIN - Couverture : Cl. CAUJOLLE et D. COHEN
